

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

Justifications du dispositif	5
Dispositif	12
Chapitre I - Dispositions générales	12
Chapitre II - Dispositions liées aux rémunérations	15
Chapitre III - Dispositions liées aux avances de fonds	16
Chapitre IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits	18
Chapitre V - Dispositions liées aux fonds budgétaires	19
Chapitre VI - Dispositions liées aux subventions facultatives	32
Chapitre VII - Dispositions particulières	36
Chapitre VIII - Organismes d'intérêt public	36
Chapitre IX - Section particulière	37
Chapitre X - Services administratifs à comptabilité autonome	38
Chapitre XI - Dispositions liées à la structure du budget	38
Tableau de synthèse	42
Chapitre I - Services généraux	43
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	47
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	57
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	69
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	70
Tableau budgétaire	72
Notice explicative	74
Chapitre I - Services généraux	75
Division organique 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	76
Division organique 06 - Cabinets ministériels	77
Division organique 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	83
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	86

Division organique 12 - Informatique	107
Division organique 13 - Gestion des Immeubles	109
Division organique 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	112
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	117
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	118
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	126
Division organique 18 - Maisons de Justice	133
Division organique 19 - Enfance	136
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	138
Division organique 21 - Arts de la Scène	147
Division organique 22 - Langues, Lettres et Livre	155
Division organique 23 - Jeunesse et éducation permanente	163
Division organique 24 - Patrimoine culturel	168
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	173
Division organique 26 - Sport	180
Division organique 27 - Arts plastiques et numériques	189
Division organique 28 - Décentralisation culturelle	192
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	198
Division organique 40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	199
Division organique 41 - Pilotage de l'enseignement	214
Division organique 42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE	222
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	223
Division organique 45 - Recherche scientifique	226
Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	233
Division organique 47 - Allocations et Prêts d'etudes	236
Division organique 48 - Centres PMS	238
Division organique 50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	242
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	247

Division organique 52 - Enseignement secondaire	256
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	267
Division organique 54 - Enseignement universitaire	274
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	280
Division organique 56 - Enseignement de Promotion Sociale	290
Division organique 57 - Enseignement artistique	296
Division organique 58 - Enseignement à distance	305
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	308
Division organique 85 - Dette directe	309
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	311
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	313
Division organique 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	314
Total général	316
Section particulière - Tableau	318
Annexes	320
1. Table de transcodification	321
2. Section particulière - Détail	323
Organismes administratifs à comptabilité autonome	325
Services administratifs à comptabilité autonome	328
Organismes d'intérêt public	352

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET
DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021**

Commentaire des articles

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1er

Cet article ouvre les crédits d'engagement et de liquidation pour l'année budgétaire 2021 conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en articles de base.

Quant aux dépenses à charge des F.B. d'engagement et de liquidation, elles reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que l'utilisation de ces montants est plafonnée au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, augmenté des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations.

Article 3

Cet article organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

Cet article permet au Gouvernement d'être dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires est inférieure au montant déterminé.

Article 5

La disposition décrétole visée dispose que chaque division organique ne comporte qu'un seul programme fonctionnel. Les programmes 0 et 1 de la division organique 40 sont des programmes qui permettent le fonctionnement de deux administrations du Ministère qui gèrent l'enseignement.

Le programme 0 est destiné au fonctionnement des services de l'Administratrice générale de l'AGE tandis que le programme 1 est destiné au fonctionnement de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement.

Chacun de ces deux programmes doit être considéré comme un programme fonctionnel au sens de l'article 8 § 1er, 3^{ème} alinéa, du décret visé.

Article 6

Cet article assure la continuité du processus de recettes en concordance avec la nouvelle terminologie figurant dans le décret du 20 décembre 2011 jusqu'au renouvellement complet des désignations.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Le présent article vise à permettre le paiement des rémunérations du personnel administratif et du personnel enseignant dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 et son arrêté d'application du 5 mars 1986 sur la protection de la rémunération des travailleurs.

En effet, le délai entre la constatation de dépassement des crédits et la mise à disposition auprès du caissier de la FWB des éléments matériels qui lui permettent de créditer les membres du personnel dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 ne garantit pas à coup sûr d'obtenir, préalablement à l'imputation budgétaire, la délibération prévue à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011 ou celle prévue par l'article 13 s'il s'avère que la procédure prévue à l'article 26 § 3 ne couvre pas les dépassements effectués.

La disposition prévoit également la situation où la réalisation du processus prévu à l'article 13 troisième alinéa du décret du 20 décembre 2011 s'avère matériellement impossible.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 8

Cet article autorise et motive les répartitions de crédits qui dérogent à l'article 26, §1er, 1° 2° du décret du 20 décembre 2011.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 9

Cet article autorise la position débitrice de différents fonds budgétaires.

Le troisième alinéa permet de déroger à l'article 27 du décret du 20 décembre 2011 pour ce qui concerne le Fonds d'urgence.

Article 10

Cet article définit le mode de fonctionnement du fonds de la Loterie nationale.

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage

fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le F.B. est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la Dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités.

Article 11

Cet article est nécessaire pour autoriser l'existence d'un F.B. dans un programme fonctionnel. Le fonds en question permet le fonctionnement d'un service extérieur de la direction générale de la Culture.

Article 12

Cette disposition permettra l'utilisation des moyens excédentaires du fonds concerné au bénéfice de la même nature de dépense à charge d'un crédit classique.

Article 13

Cette disposition prévoit que sauf exception, les dépenses annuelles à charge d'un fonds ne peuvent dépasser le plafond prévu dans le tableau budgétaire détaillé des dépenses.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 14

Cet article, en application de l'article 8, §4, 3° du décret WBFin, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des articles de base concernés.

CHAPITRE VI - Dispositions particulières

Article 15

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté française, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française.

Article 16

Cet article autorise la situation débitrice du compte financier de l'Agence Fonds social européen afin d'assurer le préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires.

Article 17

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle et Aide au Premier Emploi.

Article 18

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 19

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux articles de base relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 20

Cette disposition permet au Sepac de disposer d'un receveur-trésorier.

Article 21

Cet article permet l'octroi de garanties de la Communauté française pour l'ASBL « Centre sportif et culturel des Fourons » et pour un mécanisme assurantiel face au COVID proposé par St'Art aux producteurs subventionnés dans le secteur des Arts de la scène.

Cet article permet également l'octroi d'une garantie de la Communauté française pour un mécanisme assurantiel face au COVID proposé aux producteurs de cinéma. Le montant maximal pour la garantie en 2021 correspond à la différence entre cinq millions et le montant total effectivement libéré en 2020 sur base de l'article 34 bis du Décret du 18 décembre 2019 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2020.

Article 22

Cet article précise que les dépenses à charge de l'AB 01.08.01 de la DO 44 sont consacrées au financement ou le subventionnement de solutions rapides en attendant la création de places. Elles pourront concerner notamment l'achat ou la location de classes modulaires, le recyclage et customisation des pavillons modulaires du plan d'urgence, la location et l'aménagement de bâtiments, dans une zone en tension démographique.

Article 23

La présente disposition vise à renoncer partiellement aux indus en lien avec les problématiques de désignation, d'engagement, ou d'admission au stage prises en violation des réglementations et législations en vigueur pour des membres du personnel engagés dans des fonctions de sélection et de promotion.

Le renoncement ne peut porter sur le coût supplémentaire généré par l'acte administratif à l'origine de l'indu. Seul le montant des traitements de l'enseignant dans sa fonction de recrutement peut faire l'objet de l'annulation de l'indu.

Article 24

Cette disposition vise à préciser la base légale de la dotation à la COCOF, en en fixant le montant, vu l'article 82 §2 de la Loi Spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

CHAPITRE VII - Organismes d'intérêt public

Article 25

Cette disposition fixe le montant de la dotation à l'ONE en l'absence de contrat de gestion, et de la dotation au CSA en dérogation à son contrat de financement.

Article 26

Cet article précise que le budget de Wallonie-Bruxelles International et de l'Etnic sont approuvés et annexés au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE VIII – Section particulière

Article 27

La loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la 6^{ème} réforme de l'Etat a attribué aux Communautés des nouvelles compétences.

La loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences a déterminé le mode de financement des compétences transférées.

Suite à un accord intra-francophone, la Communauté française a transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française l'exercice de certaines compétences transférées par le pouvoir fédéral.

Cet accord concrétisé par le décret spécial du 3 avril 2014 détermine les compétences transférées et leur mode de financement. Le concept des recettes budgétaires (voies et moyens) concerne les recettes que la Communauté affecte aux dépenses relatives aux compétences qu'elle exerce.

Dès lors, la partie des recettes provenant du pouvoir fédéral destinées à financer les compétences que la Communauté transfère aux deux entités francophones sœurs ne pouvait apparaître au budget des recettes.

C'est pourquoi le Gouvernement a proposé de réinstaurer une section particulière dont la nature des recettes affectées constitue des montants fixes et une partie des montants accordés par le pouvoir fédéral pour les nouvelles compétences et l'objet des dépenses autorisées les moyens transférés à la Région wallonne et à la COCOF respectivement par les paragraphes 2 et 3 de l'article 7 du décret spécial du 3 avril 2014.

La section particulière figurait à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 28 juin 1963, modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, et consistait à affecter certaines recettes à certaines dépenses.

La section particulière a été remplacée en 1991 par les fonds budgétaires dont la technique d'utilisation est identique mais qui doivent être créés par décret.

Le pouvoir fédéral a cependant conservé des fonds de restitution et d'attribution qui sont également une dérogation aux fonds organiques.

Le tableau en annexe 2 du présent décret détaille les flux des montants.

Pour respecter les dispositions de l'article 7 § 5 du décret spécial qui renvoie notamment à l'article 54 § 2 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, l'imputation des dépenses visées à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial est autorisée en l'absence des recettes à percevoir de l'autorité fédérale à concurrence des créances que la Communauté française possède sur celle-ci calculées selon les modalités de l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial par référence aux articles idoines de la loi spéciale de financement.

CHAPITRE IX - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 28

Cet article dispose que les opérations des services à comptabilité autonome mentionnés constituent leur budget.

Article 29

Cet article habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière de SACA à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

En autorisant le Gouvernement à ajuster les budgets des SACA si l'impact SEC n'est pas modifié, cette disposition offre une davantage de souplesse de gestion budgétaire aux SACA, dans l'attente d'un renforcement du pilotage budgétaire de ceux-ci. Il est à noter que les décrets budgétaires au cours des années précédentes permettaient de facto, mais de manière non-explicite, des ajustements en cours d'année sans même validation par le Gouvernement.

Article 31

Cet article autorise le Gouvernement à transférer tout ou partie de l'encours actuellement à charge de l'article de base sur lequel sont inscrits les crédits prévus par le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux. Ce transfert d'encours sera effectué concomitamment à l'octroi d'une dotation au nouveau SACA PPT qui lui permettra de faire face aux engagements existants du PPT.

Article 32

Cet article énumère les services administratifs à comptabilité autonome dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

Il prévoit une exception pour le budget du SACA fonds d'urgence et de redéploiement pour lequel les soldes à reporter du Fonds budgétaire d'urgence ne seront pas connus avant la fin de l'année 2020. Il est donc prévu que le budget de ce SACA soit établi par le Gouvernement dès que les moyens dont bénéficie le SACA sont définitivement connus.

CHAPITRE X - Dispositions transitoires

Article 33

Le décret du 20 décembre 2011 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Toutefois, tous les éléments matériels qui permettraient l'application des dispositions décrétales visées à l'article en question n'étant pas encore disponibles, il convient d'y surseoir pendant la présente année budgétaire.

CHAPITRE XI - Dispositions liées à la structure du budget

Article 34

Cet article permet d'adapter la structure budgétaire lorsque la codification d'AB est modifiée. La transcodification permet de transférer les encours d'un AB à l'autre.

Dispositif

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, du Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des Chances et de la tutelle sur WBE, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1^{er}

Dans les articles du présent décret, par « décret du 20 décembre 2011 », on entend le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Dans les articles du présent décret, par « décret spécial du 3 avril 2014 », on entend le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour « division organique » ou « divisions organiques » ;"

"A.B." pour « article de base » ou « articles de base »."

« F.B. » pour « fonds budgétaire » ou « fonds budgétaires ».

Des crédits d'engagement et de liquidation destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2021 sont ouverts au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en A.B, annexés au présent décret ; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2021 à charge des fonds budgétaires d'engagement et de liquidation.

Montants en milliers €	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Fonds budgétaires Moyens d'engagement	Fonds budgétaires Moyens de liquidation
CHAPITRE I Service généraux	795.721	790.075	21.064	21.064
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.779.565	1.732.850	43.404	43.404
CHAPITRE III Education, Recherche et Formation	8.590.839	8.591.222	34.230	36.605
CHAPITRE IV Dettes publiques de la Communauté française	211.795	211.795	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	481.803	481.803	0	0
Total général	11.859.723	11.807.745	98.698	101.073

Conformément à l'article 8, §4, 6° du décret du 20 décembre 2011, ces crédits et fonds sont ventilés en A.B. et F.B. dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Article 2

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire ;

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;

- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique ""mazout, gaz, essence, électricité, charbon"" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;

- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;

- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans l'exposé particulier.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 3

Par dérogation à l'article 21, § 1er du décret du 20 décembre 2011, les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

En application de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires soit pour l'engagement soit pour la liquidation, soit pour l'engagement et la liquidation de dépenses est inférieure cumulativement par nature de crédit à 5.000.000 euros.

Article 5

Par dérogation à l'article 8 § 1er, 3ième alinéa, du décret du 20 décembre 2011, la D.O. 40 peut comporter deux programmes fonctionnels, à savoir les programmes 0 et 1.

Article 6

Pour l'application de l'article 19 § 2, et de l'article 20 du décret du 20 décembre 2011, les receveurs visés sont :

- les comptables ordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013 et les receveurs-trésoriers désignés à partir du 1^{er} janvier 2013.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011, les rémunérations des personnels administratif, enseignant et assimilé à charge de crédits non limitatifs, identifiés comme tels dans le tableau budgétaire peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 3 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 3 n'ouvre pas de crédits suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations des personnels administratif, enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 dudit décret.

Si la date du dépassement rend impossible la finalisation de la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011 dans le délai qu'il requiert, les dépassements constatés seront régularisés lors de l'application de l'article 45 du décret du 20 décembre 2011 à l'exercice où le dépassement a été constaté.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 8

Par dérogation à l'article 26, §1er, 1^o et 2^o du décret du 20 décembre 2011, les A.B. suivants peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits, sur demande du Ministre ordonnateur et après accord du Ministre du Budget :

n°	Répartition des crédits autorisée	Objet
1	Les crédits des A.B. des D.O. 06 et 10 peuvent être répartis vers tout A.B. desdites D.O. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement	Permet une nouvelle répartition des crédits entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes suite à une modification de gouvernement et à la compétence de ses membres.
2	Les crédits de l'AB 01.03.22 de la D.O. 14 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses	Permet la répartition de la provision interdépartementale pour la part publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les cofinancements européens
3	les crédits des A.B. 01.02.02, 01.03.02, 01.07.02, 01.09.02, 01.20.02, 01.01.35 de la D.O. 11 et de l'A.B. 01.01.01 de la D.O. 20 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses	Permet la répartition de diverses provisions dont le libellé est mieux explicité dans les tableaux budgétaires vers les AB ad-hoc dans d'autres divisions organiques du budget.

4	L'AB 01.21.02 de la D.O.11 peut recevoir des répartitions de crédits à partir de tout AB de code économique 12 ou 74 du budget.	Permet de regrouper sur un même AB des crédits qui couvrent des frais de fonctionnement du Ministère pour permettre une centralisation de la prise en charge de ces frais et viser des économies d'échelle.
5	Les crédits de l'AB 01.01-11 de la D.O. 21 peuvent être répartis vers tout A.B. de la même D.O.	Permet la répartition de cette provision vers les AB de la DO concernée conformément à la finalité de cette provision
6	Les crédits des A.B. 01.06.30, 01.10.30, et 01.11.30 de la D.O. 40 peuvent être répartis vers les A.B. des D.O. 54, 55 et 57.	Permet la répartition de différentes provisions, créées pour la mise en œuvre de réformes, dans l'ensemble des divisions organiques de l'enseignement supérieur
7	Les crédits de l'A.B. 01.07-30 de la D.O. 40 peuvent être transférés vers tout A.B. des D.O 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, 56, 57 et 58.	Permet des répartitions de crédits visant à faire face à tout impératif budgétaire imprévu qui pourrait survenir en cours d'exercice.
8	Les crédits des A.B. 41.23.31, 41.23.51 et 41.23.80 de la D.O. 50 peuvent être répartis vers chacun de ces A .B.	Permet la reventilation de crédits des Centres organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur base d'une nouvelle estimation des besoins.
9	Les crédits des A.B. 41.23.70 de la DO 51, 41.23.50 et 41.23.70 de la DO 52 et 41.23.50 de la DO 53 peuvent être répartis vers chacun de ces A.B.	Permet la bonne application des dispositions prévues par le décret du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, et plus particulièrement son article 7 par lequel une partie des montants payés aux écoles relevant des DO 51 ou 53 sont imputés sur la DO 52
10	Les crédits des A.B. 44.23.74 de la DO 51, 44.23.55 de la DO 52 et 44.23.56 de la DO 53 peuvent être répartis vers chacun de ces A.B.	
11	Les crédits des A.B. 43.23.72 de la DO 51, 43.23.53 de la DO 52 et 43.23.53 de la DO 53 peuvent être répartis vers chacun de ces A.B.	
12	le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des A.B. afférents aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56	
13	Les crédits des A.B. 01.02.82 et 01.03.82 de la D.O. 56, et 12.01.02 de la D.O.58 peuvent être répartis vers les A.B. 11.03.40, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O.56	
14	Les crédits de l'A.B. 01.09.91 de la D.O. 52 peuvent être répartis vers l'A.B. 01.05.80 de la D.O. 51 et réciproquement.	Le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias fixe les montants pour des initiatives d'éducation aux médias. Cette disposition permet une répartition optimale des montants entre le fondamental (DO 51) et le secondaire (DO 52).

15	Les crédits de l'AB 33.35.14 de la DO 17 peuvent être répartis vers les A.B. des D.O. 18, 23 et 26	Permet la répartition d'une provision pour le financement du secteur non-marchand vers les AB ad-hoc
16	Les crédits de l'A.B. 01.08.02 de la D.O. 11 peuvent faire l'objet d'une répartition vers les AB suivants et réciproquement : - l'A.B. 12.07.91 de la D.O. 6 - l'A.B. 72.33.11 de la D.O. 13 - les A.B. 72.09.13, 72.02.14, 72.66.23, 72.59.32 de la D.O. 15	Permet le transfert des crédits de la provision pour investissements économiseurs d'énergie vers les AB opérationnelles du budget qui permettent des investissements économiseurs d'énergie.
17	L'A.B. 41.01.14 de la D.O. 12 peut recevoir des répartitions de crédits à partir de de tout A.B. du budget des dépenses	Permet à l'ETNIC de recevoir des crédits destinés à des projets informatiques.
18	Les crédits de l'A.B. 72.58.32 de la D.O. 15 peuvent être répartis vers l'AB 61.01.01 de la D.O. 44	Cette disposition est liée à la mise en œuvre du projet de centre sportif « Scheut »
19	Les crédits des A.B. de la D.O. 18 peuvent être répartis vers l'A.B. 34.01.11 de la D.O. 18	Cette disposition représente une sécurité afin d'assurer les crédits nécessaires pour l'aide financière aux détenus
20	Les crédits des A.B. qui couvrent les dotations aux établissements de l'Enseignement organisé par la Communauté française peuvent être répartis vers l'A.B. 61.01.01 de la DO 44.	Permet l'alimentation d'un même A.B. qui permet le financement d'un marché public d'achat groupé d'énergie.
21	Les crédits de l'AB 01.08.01 de la D.O. 44 peuvent être répartis vers les A.B. de dotations aux SACA bâtiments scolaires de la même D.O.	Permet la répartition de crédits pour la création rapide de places vers les SACA afin que ceux-ci prennent budgétairement en charge les projets à financer.
22	Les crédits de l'AB 12.01.70 de la D.O. 50 peuvent d'être répartis vers l'AB 41.12.10 de la D.O. 54	Dans le cadre de la convention qui lie la FWB à l'ULG, pour la direction du Centre de Strée, cette disposition permet un transfert de crédits vers le secteur des universités.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 9

Par dérogation à l'article 7, 2°, alinéa 3 du décret du 20 décembre 2011, peuvent se trouver en situation débitrice les fonds budgétaires suivants :

- les fonds budgétaires inscrits aux AB 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40 ;
- le fonds budgétaire inscrit à l'AB 01.03.94 de la D.O. 52 à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Actiris, Région wallonne, Etat fédéral) ;
- le fonds budgétaire 01.02.11 de la D.O. 25, à concurrence du montant inscrit à charge de l'AB ;

- le fonds budgétaire 12.33.11 de la D.O. 26, à concurrence du montant des avances de la Loterie nationale à percevoir au cours de l'exercice ;

- le fonds budgétaire 01.01.91 de la D.O. 55, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, etc.) ;

Par dérogation à l'article 27 du décret du 20 décembre 2011, les moyens du fonds budgétaire inscrits à l'AB 01.05-02 de la DO 11 peuvent être répartis vers tout AB ou tout fonds budgétaire, toutes DO confondues, du budget des dépenses.

Article 10

Le F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O.11) est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale. Les recettes affectées de ce fonds sont réparties par le Gouvernement entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités (12.33.11 de la D.O. 26). Par dérogation à l'article 27 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le receveur trésorier du F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O. 11) est autorisé à alimenter le compte du F.B. 12.33.11 de la D.O. 26 (fonds des Sports-Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 11

Par dérogation à l'article 8 § 1er alinéa 3, 1° du décret du 20 décembre 2011, le programme 0 de la D.O. 20 contient le F.B. 01.01.05.

Article 12

Par dérogation à l'objet des dépenses repris au Fonds n°63 du décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française « 63. *Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption* » - AB 81.01.14 de la DO 17, le fonds est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales pour un montant de 1.500.000 euros.

Article 13

Les dépenses sur les fonds budgétaires sont plafonnées au montant estimé dans les tableaux budgétaires sauf dérogations accordées par le Gouvernement.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 14

En application de l'article 8, § 4, 3° du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement peut octroyer des subventions, en l'absence d'un décret organique, pour les natures de dépenses suivantes identifiées par programme :

DO	Prog.	
11		D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général
11	0	<i>Programme 0 – Subsistance</i>

11	0	Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus COVID-19 ;
11	0	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues ;
11	0	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) ;
11	0	Subventions aux opérateurs concluant en qualité d'employeur, une convention de premier emploi ;
11	0	Subvention à la Société Scientifique de Médecine Générale.
11	1	<i>Programme 1 – Secrétariat général</i>
11	1	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles
11	1	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias
11	1	Subventions dans le domaine de l'éducation aux médias
11	2	<i>Programme 2</i>
11	2	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage ;
11	2	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage
11	2	Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Grande Guerre ;
11	3	<i>Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté Wallonie-Bruxelles</i>
11	3	Subventions destinées à soutenir la diffusion de la convention des droits de l'enfant, la formation, l'information et l'organisation de manifestations liées à cette convention, dans le cadre des travaux internationaux ;
11	3	Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement ;
11	3	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger ;
11	3	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 – art. 55, § 3) ;
11	3	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française ;
11	3	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation ;
11	3	Subventions relatives à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité ;
11	3	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française ;
11	3	Subventions dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie ;
11	3	Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie (D.O.B) ;
11	3	Subvention pour des projets en lien avec la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales.
11	3	Subvention en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture ;

11	3	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures) ;
11	3	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive ;
11	3	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux
11	3	Subventions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'enfant ;
11	3	Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et la commémoration du centenaire de la guerre 1418 ;
11	3	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances ;
11	3	Subventions pour des projets de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie ;
11	3	Subventions à des initiatives en matière de lutte contre les violences conjugales ;
11	3	Subventions à des initiatives en matière de lutte contre le racisme ;
11	3	Subventions aux coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
11	3	Subventions pour des projets en lien avec les hôpitaux universitaires ;
11	3	Subvention en lien avec l'évaluation et l'amélioration de la qualité dans les hôpitaux universitaires ;
11	3	Subvention à l'ASBL Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients (PAQS) ;
11	3	Subventions et dépenses de toute nature pour la mise en œuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances ;
11	3	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB ;
11	4	<i>Programme 4 – Initiatives et interventions diverses – Culture-école</i>
11	4	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE);
11	7	<i>Programme 7 – Soins de santé et hôpitaux universitaires</i>
11	7	Subvention à la Société scientifique de médecine générale ;
11	7	Dépenses relatives au Plan d'Action Concerté Culture-Enseignement.
12		D.O. 12 – Informatique
12	1	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique
12	1	Provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement
14		D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen
14	1	<i>Programme 1 – Relations internationales</i>
14	1	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales ;
14	1	Subventions diverses en lien avec l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Communauté française.
14	3	<i>Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement</i>
14	3	Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales, notamment des actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la promotion de la mobilité étudiante.

15		D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport
15	2	<i>Programme 2 – Charges d’emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture</i>
15	2	Investissements générateurs d’économies d’énergie ;
15	2	Subventions et dépenses pour la défense et la mise en valeur de l’architecture ;
15	2	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l’architecture
15	2	Subventions à l’opérateur culturel de l’architecture en FWB ;
15	2	Subventions pour l’acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise.
15	2	Subventions pour le financement des charges d’intérêts et d’emprunt du Musée Juif de Belgique et des collectivités locales dans le cadre du mécanisme de financement alternatif ;
15	2	Subventions octroyées aux collectivités locales pour leurs projets d’infrastructures culturelles (acquisition, rénovation et/ou aménagement, construction) ;
15	2	Subventions pour l’acquisition, la construction, la transformation et l’aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région de langue française ;
15	2	Subvention pour l’acquisition, la construction, la transformation et l’aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région bruxelloise.
15	2	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l’accord de coopération culture patrimoine entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.
15	2	Subventions pour l’acquisition, la construction, la transformation et l’aménagement de bâtiments à usage de musées privés ;
17		D.O. 17 – Aide à la Jeunesse
17	1	<i>Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants</i>
17	1	Subventions aux services d’accompagnement du parrainage ;
17	1	Prise en charge de jeunes incasables ;
17	1	Soutien aux services d’hébergement pour les 0-6 ans ;
17	1	Subventions aux actions de prévention générale des conseils d’arrondissement de l’aide à la jeunesse ;
17	1	Subventions destinées notamment à la réalisation d’initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse ;
17	1	Subventions destinées à la réalisation d’actions transversales de l’aide à la jeunesse avec d’autres secteurs;
17	1	Subvention destinée au Fonds intersyndical de l’aide sociale ;
17	1	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants ;
17	1	Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
17	1	Financement de recherches dans le domaine de l’aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse ;
17	1	Subventions aux projets SAIE post IPPJ ;
17	1	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture;
17	1	Subventions au fonds Maribel social ;
17	1	Subventions aux projets en voie d’agrément.
18		D.O. 18 – Maison de justice
18	3	<i>Programme 3 – Partenariats</i>
18	3	Subvention pour des projets particuliers d’associations actives dans les secteurs.

18	3	Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice.
19		D.O. 19 – Enfance
19	1	<i>Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance</i>
19	1	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination – Cocom ;
19	1	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination – Communauté germanophone ;
19	1	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand.
19	1	Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
19	2	<i>Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance</i>
19	2	Subventions relatives à la politique de l'enfance ;
19	2	Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance
20		D.O. 20 – Affaires générales de la Culture
20	0	Subvention à la confédération des employeurs des secteurs sportifs et socio-culturels et au fonds intersyndical des secteurs de la FWB ASBL
20	1	<i>Programme 1 – Initiatives et interventions diverses</i>
20	1	Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes ;
20	1	Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux ;
20	1	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière" ;
20	1	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente ;
20	1	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente ;
20	1	Subventions au Programme de Transition Professionnelle ;
20	1	Accords de cofinancement de projets culturels européens et internationaux.
20	4	<i>Programme 4 – Actions en matière de Culture à l'école</i>
20	4	Subvention aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole ;
20	4	Formation des publics scolaires à la Culture ;
20	4	Subvention à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : programme Spectacles à l'école.
20	5	<i>Programme 5 – Activités culturelles transversales</i>
20	5	Subventions ponctuelles aux projets culturels transversaux ;
20	5	Subventions structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme) ;
20	5	Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique ;
20	5	Subvention à l'ASBL "Le Botanique" ;
20	5	Subvention à l'ASBL Halles de Schaerbeek.
20	6	<i>Programme 6 – Formation</i>
20	6	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels.
20	7	<i>Programme 7 Arts numériques et transition numérique</i>

20	7	Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique
21		D.O. 21 – Arts de la Scène
21	1	Programme 1 – Transversal
21	1	Projets et spectacles destinés au public jeune et/ou scolaire ;
21	1	Subventions à la diffusion des arts de la scène – programmes Spectacles à l'école ;
21	1	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie.
21	1	Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
21	1	Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle ;
21	1	Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, de diffusion, de décentralisation artistiques et culturelles ;
21	2	Programme 2 – Théâtre
21	2	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours ;
21	2	Subvention en vue du soutien à la promotion, à la formation, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales.
21	3	Programme 3 – Musique
21	3	Aides aux projets ponctuels en Musiques non Classiques ;
21	3	Subventions à l'aide à la création (interprètes, compositeurs, disques) aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers.
21	3	Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
21	3	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
21	3	Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
21	3	Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale ;
21	4	Programme 4 – Art de la danse
21	4	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;
21	4	Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique ;
21	4	Subventions aux compagnies de danse ;
21	4	Subventions d'aides à la création.
21	6	Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue
21	6	Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue ;
21	6	Subventions d'aides à la création.
21	7	Programme 7 – Conte
21	7	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte - contrats-programmes.
21	7	Aides aux projets et bourses liés à la diffusion et la promotion du conte.
21	8	Programme 8 – Interdisciplinaire
21	8	Subventions aux activités culturelles interdisciplinaires ;
21	8	Subventions l'ASBL MARS, Mons Arts de la scène;
21	8	Subventions au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;
21	8	Subventions à la Maison du spectacle.
22		D.O. 22 – Livre
22	1	Programme 1 – Lecture publique

22	1	Subventions aux pouvoirs publics organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture ;
22	1	Subventions aux pouvoirs privés organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture.
22	1	Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique ;
22	1	Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture ;
22	1	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture ;
22	2	<i>Programme 2 – Lettres et livre</i>
22	2	Subventions liées à la mise en œuvre du « Plan lecture » ;
22	2	Aide à la création littéraire ;
22	2	Aide à l'édition littéraire ;
22	2	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires ;
22	2	Aide à la traduction littéraire ;
22	2	Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique ;
22	2	Promotion du livre ;
22	2	Soutien au secteur de la librairie ;
22	2	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD ;
22	2	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse ;
22	2	Subventions aux livres de sciences humaines ;
22	2	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre ;
22	3	<i>Programme 3 – Langues régionales endogènes</i>
22	3	Aides aux revues littéraires et aux publications en langues régionales endogènes relevant tant de la création contemporaine que de la valorisation du patrimoine ;
22	3	Aides aux associations de défense et de promotion des langues régionales endogènes ;
22	3	Prix de langues régionales endogènes.
22	4	<i>Programme 4 – Langue française</i>
22	4	Subventions aux activités de défense, diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française ;
23		D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente
23	1	<i>Programme 1 – Initiatives et interventions diverses et alphabétisation</i>
23	1	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues ;
23	1	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation ;
23	1	Projet européen "Mindchangers" (volet rémunérations) ;
23	1	Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations) ;
23	2	<i>Programme 2 – Jeunesse</i>
23	2	Subventions pour des projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues ;
23	2	Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
23	2	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs ainsi que les collaborations interministérielles de jeunesse ;

23	2	Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse ;
23	2	Subventions pour la formation des animateurs socioculturels ;
23	2	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires ;
23	2	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse.
23	3	<i>Programme 3 – Education permanente</i>
23	3	Subventions pour la formation des animateurs socioculturels dans le secteur de l'Education permanente ;
23	3	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi.
24		D.O. 24 – Patrimoine culturel
24	1	<i>Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel</i>
24	1	Subventions aux institutions muséales privées reconnues ;
24	1	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés ;
24	1	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel ;
24	1	Subventions aux activités de recherche ethnologique ;
24	1	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées ;
24	3	<i>Programme 3 – Patrimoine et création</i>
24	3	Subventions conventionnées à divers organismes ;
24	3	Subventions en vue de la réalisation d'exposition de prestige ;
24	3	Subvention au Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain ;
24	3	Subvention au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française ;
24	3	Subvention au Centre de la tapisserie de Tournai ;
24	3	Subvention à Keramis Centre de la Céramique de la Communauté française – Asbl ;
24	3	Subvention en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et du soutien à des centres d'art.
24	4	<i>Programme 4 Numérisation des patrimoines culturels</i>
24	4	Dépenses relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels. Plan PEP's
24	5	<i>Programme 5 – Cinémathèque</i>
24	5	Dépenses relatives à la Cinémathèque.
25		D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia
25	1	<i>Programme 1 – Initiatives et interventions diverses</i>
25	1	Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques ;
25	1	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel ;
25	1	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels.
25	2	<i>Programme 2 – Cinéma et vidéo</i>
25	2	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel ;
25	2	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel.
25	3	<i>Programme 3 – Radio et télévision</i>
25	3	Dotations à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes ;

25	3	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision ;
25	3	Subventions diverses pour les télévisions locales ;
25	3	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion.
25	4	Programme 4 – Presse
25	4	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse ;
25	4	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique ;
25	4	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels ;
25	4	Aide au journalisme d'investigation.
26		D.O. 26 – Sport
26	2	Programme 2 – Recherches et développement
26	2	Subventions diverses à des actions de promotion du sport en Communauté française.
26	2	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ.
26	3	Programme 3 – Subventions diverses
26	3	Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport ou l'association sportive handisport de loisir » ;
26	3	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues » ;
26	3	Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;
26	3	Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
26	3	Subventions aux centres sportifs locaux ;
26	3	Subventionnement pour le renforcement du plan « sport pour handicapés »
26	3	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement des fédérations sportives reconnues ;
26	3	Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport ;
26	3	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues ;
26	3	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues ;
26	3	Subventionnement de fonctionnement aux associations pour handicapés ;
26	3	Subventionnement des formations de cadre ;
26	3	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs ;
26	3	Subventions destinées à l'achat de matériel sportif et de matériel de psychomotricité ;
26	3	Subventions à une association de centres sportifs ainsi que pour la subvention d'une association sportive ;
26	3	Subvention à l'accord partiel élargi sur le sport ;
26	3	Subvention dans le cadre de la formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives ;
27		D.O. 27 – Arts plastiques
27	1	Programme 1 – Arts plastiques
27	1	Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode ;

27	1	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes ;
27	1	Bourses et subventions de création et de production d'artistes ;
28		D.O. 28 – Décentralisation culturelle
28	1	Programme 1 – Centres culturels
28	1	Subventions extraordinaires aux centres culturels.
28	2	Programme 2 – Point-Culture
28	2	Subvention à l'ASBL Point-Culture ;
28	2	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL Point-Culture ;
28	2	Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL point-Culture ;
28	3	Programme 3 – Créativité et pratiques artistiques en amateur
28	3	Subventions conventionnées ou ponctuelles pour des projets de développement et de promotion dans le champ socio-artistique, de la créativité et des pratiques artistiques en amateur.
28	4	Programme 4 – Lecture publique
28	4	Dépenses de toute nature pour le développement et l'utilisation des technologies de la Communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française.
28	4	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture.
28	4	Dépenses permanentes pour achats de bien non durable ou de services de la bibliothèque "Espace 27 septembre"
40		D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Relations internationales
40	0	Programme 0 – Subsistance Administration – Enseignement et recherche
40	0	Subventions favorisant l'intégration et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement
40	0	Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement ainsi que de la formation des Directeurs.
40	3	Programme 3 – initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur
40	3	Soutien aux politiques de genre ;
40	3	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE ;
40	3	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ;
40	3	Subventions aux associations d'étudiants (mise en œuvre de la réforme de la Recherche scientifique) ;
40	3	Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur.
40	3	Soutien des Institutions universitaires pour participation à l'Université européenne
40	3	Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur.
40	5	Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers
40	5	Dépenses de toute nature relative à l'enseignement supérieur ;
40	6	Programme 6 – Enseignement supérieur – Recherche scientifique – Administration
40	6	Interventions, subventions et contributions diverses en lien avec l'enseignement supérieur.
40	8	Programme 8 Actions fonds européens initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

40	8	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG
40	9	<i>Programme 9 – Discriminations positives dans l’enseignement obligatoire</i>
40	9	Subventions en faveur d’actions d’éducation interculturelle et d’expériences pédagogiques en matière pluriculturelle
41		D.O.41 – Pilotage de l’enseignement
41	4	<i>Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage inter-réseaux – Activités pédagogiques inter-réseaux – Orientation</i>
41	4	Subventions octroyées en liaison avec la politique de l’enseignement et le soutien d’initiatives variées qui permettent d’enrichir l’offre de découvertes notamment dans l’éducation à l’environnement, la citoyenneté et l’humanisme, la promotion des sciences, des langues (y compris celle des signes) et de la créativité, l’accrochage scolaire et les perspectives dans le monde du travail, le bien-être et la prévention ;
41	4	Subventions dans le cadre d’appels à projet ; en lien avec le projet d’établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées, destinés à des expériences pilotes proposant des repas de qualité nutritionnelles à la base de produits locaux ;
41	4	Subventions dans le cadre d’appels à projets pour des initiatives d’apprentissages de "gestes qui sauvent la vie" ;
41	4	Subvention à la Maison des maths et du numérique ASBL ;
41	4	Subventions dans le cadre d’appels à projets en matière de démocratie scolaire, d’activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l’école ;
41	4	Subventions dans le cadre d’appels à projets relatifs aux initiatives en matière d’apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l’échec scolaire ;
41	4	Subvention au service de pédagogie expérimentale de l’Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l’enquête internationale I.E.A. PIRLS;
41	4	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation ;
41	4	Subventions en faveur des processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l’enseignement ;
41	4	Subventions octroyées pour des projets pilotes en matière d’enseignement ;
41	4	Subventions octroyées dans le cadre de la mise en œuvre et de l’accompagnement du Pacte d’Excellence.
41	6	<i>Programme 6 : Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d’enseignement – divers</i>
41	6	Subventions à l’Association Européenne des Enseignants ;
41	6	Cotisation au consortium European Schoolnet (participation de la Communauté française au réseau européen d’écoles) ;
45		D.O. 45 – Recherche scientifique
45	1	<i>Programme 1 – Attractivité des STEM</i>
45	1	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEM ;
45	1	Subventions à l’Institut historique belge de Rome et à l’Ecole française d’Athènes ;
45	1	Subvention à l’AUF (Agence universitaire de la Francophonie) ;
45	1	Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
45	1	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques ;
45	1	Subventions aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay ;
45	1	Subvention au Centre de recherche et d’information sociopolitique (CRISP) ;

45	1	Subvention à l'Academia Belgica ;
45	1	Subvention au Parc d'Aventures scientifiques (PASS).
45	2	Programme 2 – Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB
45	2	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles ;
45	2	Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes ;
45	2	Subvention à l'Academia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR) ;
45	2	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe ;
45	2	Subvention au Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP) ;
45	2	Soutien aux politiques de genre ;
45	2	Soutien aux infrastructures de recherche ;
45	2	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités ;
45	2	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités ;
45	2	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS.
45	2	Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
45	2	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;
45	2	Subventions à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques.
45	3	Programme 3 – Subventions attribuées au FNRS
45	3	Recherche en Art ;
45	3	Dotation à l'Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques ;
45	3	Subvention légale au F.R.S.FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) ex PAI (Changement de libellé)
45	3	Prix et bourses de voyage et voyage d'étudiants en groupe
45	3	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;
45	3	Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;
45	3	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E ;
45	3	Soutien aux infrastructures de recherche ;
45	3	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS.
46		D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique
46	2	Programme 2 – Subventions diverses
46	2	Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des publications, des revalorisations de prix, des projets à long terme, des missions à l'étranger, des frais de colloques et des frais de fonctionnement divers de l'institution ;
46	2	Subvention en faveur du Collège Belgique ;
46	2	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)
51		D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire
51	7	Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires
51	7	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française.
51	8	Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire

51	8	Subventions diverses dans le cadre de projets particuliers en faveur de l'enseignement fondamental notamment dans le domaine d'actions d'éducation culturelle, environnementale, artistique,...
51	8	Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;
51	9	<i>Programme 9 Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite</i>
51	9	Subventions aux ISP/ESP – Formation en cours de carrière
52		D.O. 52 – Enseignement secondaire
52	9	<i>Programme 9 – Discriminations positives – Divers</i>
52	9	Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;
52	9	Financement d'actions en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants ;
52	9	Subventions relatives aux manifestations pédagogiques et culturelles y compris l'attribution de prix ;
52	9	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise, notamment « Technocampus » ;
52	9	Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;
52	9	Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles ;
52	9	Financement de la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel ;
52	9	Subvention de l'ASBL Worldskills Belgium ;
53		D.O. 53 – Enseignement spécial
53	7	<i>Programme 7 – Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques</i>
53	7	Subventions en faveur d'organismes soutenant les populations visées par l'Enseignement spécialisé, favorisant la compréhension de leurs problématiques ainsi que leur intégration.
53	8	<i>Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses</i>
53	8	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers
54		D.O. 54 – Enseignement universitaire
54	1	<i>Programme 1 – Universités de la Communauté</i>
54	1	Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.
54	2	<i>Programme 2 – Universités libres</i>
54	2	Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.
54	4	<i>Programme 4 – Enseignement universitaire</i>
54	4	Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
54	4	Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
54	4	Subvention de fonctionnement et au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
54	4	Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;
54	4	Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;

54	4	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
54	4	Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
54	4	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite ;
54	4	Subventions en vue de soutenir des actions de formations des adultes dans l'Enseignement supérieur.
55		D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles
55	5	Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles
55	5	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles ;
55	8	Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université
55	8	Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur ;
55	8	Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias ;
55	8	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
55	8	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.
56		D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale
56	8	Programme 8 – Initiatives transversales en Enseignement de promotion sociale
56	8	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives.
56	8	Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale dont le subventionnement du « Consortium de validation des compétences » ;
56	8	Dépenses de toute nature en matière d'enseignement de promotion sociale ;
56	8	Dépenses en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale.
57		D.O. 57 – Enseignement artistique
57	2	Programme 2 – Initiatives et subventions diverses
57	2	Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement de la fondation d'utilité publique « Académie d'été de Wallonie » ;
57	2	Subventionnement de la Formation en cours de carrière ;
57	2	Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique.
57	4	Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement supérieur
57	4	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique ;
57	4	Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).
57	4	Subventions en vue de soutenir des actions de formations des adultes dans l'Enseignement supérieur.
57	8	Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement à horaire réduit
57	8	Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'Enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.
57	9	Programme 9 – Equipements
57	9	Equipement des écoles supérieures des arts.
58		D.O. 58 – Enseignement à distance
58	0	Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche
58	0	Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la politique de l'enseignement à distance.

58	3	Programme 3 – Réalisation d’actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l’intervention de l’enseignement à distance
58	3	Fonds budgétaire destiné à la réalisation de programme d’action ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l’intervention de l’enseignement à distance.

CHAPITRE VI - Dispositions particulières

Article 15

Les opérations de dépenses d’amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations financières.

Article 16

Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l’Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d’assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Le compte financier de l’AMIF (Fonds Asile, Migration et Intégration) peut se trouver en situation débitrice à concurrence des créances détenues sur l’Europe pour l’asile et la migration, afin d’assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Article 17

La quote-part employeur pour la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle et Aide au Premier Emploi inscrite aux AB 43.23.53, 44.23.55, 41.23.70, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51 ; 41.23.50, 43.23.53, 44.23.55 et 41.23.70 de la D.O. 52 ; 41.23.50, 43.23.53 et 44.23.56 de la D.O. 53 et 41.23.50, 43.23.54 et 44.23.55 de la D.O. 56 peut être versée directement à l’article 49.39 des recettes courantes générales.

Article 18

Le Gouvernement peut octroyer à l’ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts et/ou destinée à financer des travaux et équipements.

Article 19

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d’inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants conformément à l’article 1.7.2-1, §3, du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire peuvent être imputés sur les A.B. relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 20

En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Secrétariat pour l’Aide à la gestion et au contrôle internes des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est

autorisé à y installer un trésorier à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce trésorier est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Article 21

§1^{er}. Le Communauté française garantit, à concurrence de 650.000 euros (T.V.A. et honoraires compris), le remboursement en capital, intérêt et accessoires de l'emprunt contracté par l'association sans but lucratif « Centre sportif et culturel des Fourons » pour une durée de 25 années en vue de l'acquisition, à des fins scolaires, d'un bâtiment scolaire appartenant à la Commune de Fourons-Saint-Martin sis à 3790 Rue Saint-Martin, n° 20.

Dans le cas où la garantie de la Communauté française serait activée, le montant pour lequel il serait fait appel à cette garantie sera déduit des subventions versées par la Communauté française à l'association sans but lucratif précitée.

§2. La Communauté française garantit les dépenses qui seraient supportées par la S.A. St'Art dans le cadre d'un mécanisme de garantie accordée aux producteurs subventionnés dans le cadre du Décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène pour faire face au risque d'annulation des représentations liée à la contamination ou la mise en quarantaine d'un membre irremplaçable de l'équipe artistique et technique.

La garantie visée à l'alinéa 1^{er} répond aux conditions suivantes :

1° elle est limitée à un maximum de 2 millions d'euros au total de l'ensemble des interventions éventuelles ;

2° les représentations annulées devaient avoir lieu dans l'Espace Schengen ;

3° les représentations annulées ont lieu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021 ;

4° les membres des équipes artistiques et techniques contaminés et/ou mis en quarantaine sont irremplaçables pour la bonne tenue des représentations et que l'opérateur est en mesure de le démontrer ;

5° l'opérateur a mis en œuvre le protocole sanitaire tel que préconisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

6° les membres des équipes artistiques et techniques accueillies ont signé un engagement sur l'honneur à respecter les mesures sanitaires visant à limiter la propagation du virus sur leur lieu de travail et en dehors ;

7° le contrat de cession signé par les deux parties inclut une clause de respect du protocole sanitaire spécifique au secteur culturel en vigueur ;

8° l'indemnité est allouée au producteur des représentations et équivaut à un pourcentage, établi en fonction des recettes propres de l'exercice 2018, du montant des contrats de vente initialement à charge de l'acheteur, ou du montant total des contrats de travail à charge du producteur dans le cas d'une production propre, minorés d'une franchise de 10%. Le pourcentage pris en charge est échelonné comme suit :

- 60 % en-deçà de 30 % de recettes propres ;
- 75 % entre 30 % et 40 % de recettes propres ;
- 90 % entre 40 % et 50 % de recettes propres ;
- 100 % au-delà de 50 % de recettes propres ;

9° les annulations et reports pour d'autres motifs que le COVID-19 ne sont pas pris en considération. De même, ce mécanisme n'intervient pas en cas d'interdiction de représentations par une autorité locale ni en cas de re-confinement strict tel qu'ayant eu lieu au début de la crise COVID-19 ;

10° les représentations annulées en cours de série bénéficieront d'une indemnisation calculée au prorata des dates restantes ;

11° St'art intervient en cas de sinistre lié à la pandémie COVID-19 et après évaluation du sinistre par les services du Gouvernement, chargés de constater le sinistre. La demande est introduite par le producteur dans les 72 heures suivant le sinistre auprès des services du Gouvernement chargés de constater le sinistre. Elle contient :

- la copie du contrat de cession signé dans le cas d'une vente de spectacle ou le décompte du montant total des contrats de travail de l'équipe artistique et technique strictement liés à la production et à la période concernée de représentations accompagné des copies des contrats de travail de l'équipe dont les prestations ont été annulées dans le cas d'une production propre ;
- la copie du certificat médical de la personne irremplaçable contaminée et/ou des attestations de quarantaine de l'équipe ;
- le protocole sanitaire en vigueur pour l'équipe de production ;
- l'engagement sur l'honneur à rétribuer les équipes sous contrats ;

12° en cas de doute sur le bien-fondé de la déclaration de sinistre, les services du Gouvernement, par le biais de la Cellule Stratégique de l'Administration Générale de la Culture, pourront faire appel à la médecine du travail afin d'attester d'une part du respect des protocoles sanitaires en vigueur pour le secteur et d'autre part de la bonne conformité des certificats et attestations médicales remises par l'opérateur ;

13° en cas de sinistre à l'étranger, l'évaluation sera faite avec l'appui de Wallonie-Bruxelles International.

Un protocole fixant les modalités de traitement des demandes sera établi entre St'art et le service du Gouvernement désigné pour le traitement des demandes et l'évaluation des sinistres.

La SA St'art sera mandatée par le Gouvernement pour ne pas accepter d'indemnisation tant que l'ensemble des demandes d'indemnisation imputables en 2020 ne seront pas connues et les préjudices évalués, de manière à assurer, le cas échéant, une intervention proportionnelle si le plafond maximum d'intervention était atteint. La première évaluation se fera à la fin de l'année 2020 puis ensuite de manière trimestrielle. Les montants pourront être liquidés après cette première évaluation.

§3. La Communauté française garantit les dépenses qui seraient supportées par la S.A. St'Art dans le cadre d'un mécanisme de garantie accordée aux sociétés de production de cinéma belges dont le siège social se trouve en Wallonie ou à Bruxelles pour faire face au risque d'interruption

ou d'arrêt de tournage suite à une contamination du Covid-19 sur les lieux de tournage de longs métrages (fiction, animation), courts métrages (fiction, animation), documentaires, séries TV.

La garantie visée à l'alinéa 1^{er} répond aux conditions suivantes :

1° elle est limitée à un maximum de 5 millions d'euros, pour les années 2020 et 2021, au total de l'ensemble des interventions éventuelles ;

2° l'indemnité équivaut au montant du coût supplémentaire généré par l'arrêt de tournage, minoré de la franchise de 10 % du montant du sinistre avec un minimum de 25.000 euros pour les longs-métrages, 10.000 euros pour les documentaires et 7.000 euros pour les courts-métrages, qui reste à charge du producteur. En aucun cas, l'indemnité ne peut dépasser un million d'euro ou 20 % du cout total de fabrication du film ;

3° l'indemnité ne peut couvrir que l'interruption ou l'annulation des jours de tournage pour une durée maximale de quatre semaines ;

4° l'indemnité ne peut couvrir les frais suivants : les frais généraux, les frais financiers, les charges fiscales, les pénalités de retard ou l'absence de livraison ;

5° chaque sinistre doit faire l'objet d'une expertise par un expert indépendant valorisant le montant du dommage, et l'évaluation peut être contestée par la Communauté française, le cas échéant devant les Tribunaux ;

6° la période de garantie est comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021.

Article 22

Les dépenses à charge de l'AB 01.08.01 de la DO 44 ne peuvent concerner que le financement ou le subventionnement de solutions rapides en attendant la création de places notamment celles dans le cadre des appels à projets pour la création de places. Ces solutions rapides pourront concerner notamment l'achat ou la location de classes modulaires, le recyclage et customisation des pavillons modulaires du plan d'urgence, la location et l'aménagement de bâtiments. Cet AB ne pourra concerner que des dépenses pour des projets situés dans une zone en tension démographique déterminées conformément au décret du 19 juillet 2017 relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire

Article 23

Par dérogation aux dispositions du titre VII du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est habilité à renoncer totalement ou partiellement aux indus réclamés à un pouvoir organisateur de l'enseignement subventionné, conformément à l'article 1.7.3-1, §2, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, concernant des membres du personnel désignés, engagés ou admis au stage en violation des législations en vigueur. Le Gouvernement limitera la demande de remboursement d'indu à la différence entre le salaire de la fonction de sélection ou de promotion et celui de la fonction d'origine.

Article 24

Le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à engager et à liquider la dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles, inscrite à la DO 20 AB 45.01.31, à hauteur de 10.101.000 euros.

CHAPITRE VII - Organismes d'intérêt public

Article 25

Par dérogation aux contrats de gestion/financement des organismes, la dotation à verser à l'ONE pour l'année 2021 s'élève à 515.638.000 euros et la dotation à verser au CSA pour l'année 2021 s'élève à 3.127.000 euros.

Article 26

Les budgets pour l'année 2021 de Wallonie-Bruxelles International et de l'ETNIC sont approuvés et annexés au présent décret.

CHAPITRE VIII – Section particulière

Article 27

Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article suivant : 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 3.687.896.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 § 5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent être engagées, liquidées et payées en l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

CHAPITRE IX - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 28

Pendant l'année budgétaire 2021, les opérations des services à gestion séparée des centres PMS et des établissements scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 29

Les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de

la Communauté française, des centres des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique à comptabilité autonome, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

Par dérogation à l'article 69, dernier alinéa, du décret du 20 décembre 2011, le budget des SACA peuvent être ajustés par le Gouvernement si leur solde SEC n'est pas modifié.

Article 31

Le Gouvernement peut transférer tout ou partie de l'encours de l'AB 01.06-01 de la DO 44 au SACA programme prioritaire de travaux.

Article 32

Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets des services suivants :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen (F.S.E.) ;
- le budget du Musée royal de Mariemont ;
- le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
- le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;
- le budget agrégé des services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés :
 - o centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française
 - o centres psycho-médicaux sociaux
 - o centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy)
 - o organisation Centre autoformation
 - o centres techniques agricole et horticole de la Communauté française (Gembloux- Strée)
 - o instituts de promotion sociale
 - o internats autonomes supérieurs de la Communauté française
 - o enseignement obligatoire : fondamental autonome, secondaire, spécialisé
- le budget du programme prioritaire de travaux (PPT)

Le budget du SACA fonds d'urgence et de redéploiement est établi par le Gouvernement lorsque les moyens dont bénéficie ce SACA sont définitivement connus.

CHAPITRE X - Dispositions transitoires

Article 33

Par mesure transitoire, sont suspendues pendant l'année budgétaire 2021 les dispositions du décret du 20 décembre 2011 visées ci-après :

- l'article 9 § 2, 1° du titre II
- les articles 22, 24 §1^{er}, 25, alinéa 2 et 28 §2, 2° et 3° du titre III
- l'article 43 du titre V

CHAPITRE XI - Dispositions liées à la structure du budget

Article 34

Les soldes des dépenses engagées demeurant à liquider déterminés conformément à l'article 28 § 2, 4 du décret du 20 décembre 2011 sont reportés de la structure du budget 2021 figurant dans les tables de transcodification en annexe aux A.B. ou F.B. figurant dans la structure du budget 2020 du même tableau de transcodification joint en annexe 1.

Bruxelles, le

Pierre-Yves JEHOLET

Ministre-Président

Frédéric DAERDEN

Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

Bénédicte LINARD

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Caroline DESIR

Ministre de l'Enseignement obligatoire

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services généraux**DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française**

Programme 1 - Parlement

CELL	32.143	32.143
------	--------	--------

Programme 2 - Mediateur de la Communauté française

CELL	1.111	1.111
------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CELL	33.254	33.254
------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

Programme 4 - Gouvernement de la Communauté française

CELL	15.776	15.776
------	--------	--------

Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

CELL	2.609	2.597
------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06

CELL	18.385	18.373
------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

CELL	1.169	1.169
------	-------	-------

Programme 6 - Charges liées au Gouvernement

CELL	281	281
------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10

CELL	1.450	1.450
------	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général

Programme 0 - Subsistance

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	143.057	142.928
CELNL	342.040	342.040

Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19

Programme 1 - Secretariat général

CELL	6.002	6.002
FBM	603	603

Fonds des actions communautaires

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	603	603
<i>Disponible</i>	603	603
<i>Dépenses de l'année</i>	603	603
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif

CELL	4.477	4.537
FBM	41	41

Prévention et lutte contre le dopage dans le sport

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	41	41
<i>Disponible</i>	41	41
<i>Dépenses de l'année</i>	41	41
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française

CELL	59.878	58.213
FBM	20.420	20.420

Fonds Loterie nationale

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	20.419	20.419
<i>Disponible</i>	20.419	20.419
<i>Dépenses de l'année</i>	20.419	20.419
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Fonds du délégué général aux droits de l'enfant

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	1	1
<i>Disponible</i>	1	1
<i>Dépenses de l'année</i>	1	1
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 4 - Initiative et interventions diverses - Culture-école	CELL	59	59
Programme 5 - Cabinets dissous	CELL	815	815
Programme 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	CELL	1.553	1.553
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française	CELL	468	468
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11	CELL	216.309	214.575
	CELNL	342.040	342.040
	FBM	21.064	21.064
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique			
Programme 1 - Informatique et bureautique	CELL	98.527	98.527
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12	CELL	98.527	98.527
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles			
Programme 0 - Subsistance	CELL	35	35
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française	CELL	41.111	37.211
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13	CELL	41.146	37.246
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen			
Programme 1 - Relations internationales			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	40.429	40.429
Programme 2 - Actions du fonds social européen	CELL	2.046	2.046
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	CELL	2.135	2.135
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14	CELL	44.610	44.610
TOTAUX Chapitre I	CELL	453.681	448.035
	CELNL	342.040	342.040
	FBM	21.064	21.064

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

Programme 0 - Subsistance

CELL	9	9
------	---	---

Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CELL	53.441	42.758
------	--------	--------

Fonds pour la correction des avances aux organismes assureurs

Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CELL	9.757	11.916
------	-------	--------

Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CELL	12.394	12.394
------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CELL	75.601	67.077
FBM	-	-

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

Programme 0 - Subsistance

CELL	6.529	6.529
------	-------	-------

Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	349.102	349.156
FBM	13.603	13.603
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	60	60
<i>Disponible</i>	60	60
<i>Dépenses de l'année</i>	60	60
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	13.460	13.460
<i>Disponible</i>	13.460	13.460
<i>Dépenses de l'année</i>	13.460	13.460
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	83	83
<i>Disponible</i>	83	83
<i>Dépenses de l'année</i>	83	83
<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
CELL	355.631	355.685
FBM	13.603	13.603

DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice

Programme 0 - Subsistance

CELL	796	796
-------------	------------	------------

Programme 1 - Centre de surveillance électronique

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	5.502	5.502
FBM	20	20

Fonds relatif à la surveillance électronique

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	20	20
<i>Disponibles</i>	20	20
<i>Dépenses de l'année</i>	20	20
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 3 - Partenariats

CELL	17.384	17.326
FBM	6.794	6.794

Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	6.794	6.794
<i>Disponibles</i>	6.794	6.794
<i>Dépenses de l'année</i>	6.794	6.794
<i>Solde au 31 décembre</i>		

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18

CELL	23.682	23.624
FBM	6.814	6.814

DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance

Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance

CELL	516.971	516.971
------	---------	---------

Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance

CELL	154	154
------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19

CELL	517.125	517.125
------	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - Culture

Programme 0 - Subsistance

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

Programme 8 - Gastronomie et arts culinaires

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20

CELL	86.323	86.345
FBM	969	969

DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène

Programme 1 - Transversal

CELL	2.331	2.331
-------------	--------------	--------------

Programme 2 - Théâtre

CELL	73.533	44.533
-------------	---------------	---------------

Programme 3 - Musique

CELL	38.599	38.599
-------------	---------------	---------------

Programme 4 - Art de la danse

CELL	8.067	8.134
-------------	--------------	--------------

Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue

CELL	2.260	2.260
-------------	--------------	--------------

Programme 7 - Conte

CELL	622	622
-------------	------------	------------

Programme 8 - Interdisciplinaire

CELL	16.975	12.617
-------------	---------------	---------------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21

CELL	142.387	109.096
-------------	----------------	----------------

DIVISION ORGANIQUE 22 - Langues, Lettres et Livre

Programme 0 - Subsistance

CELL	266	266
-------------	------------	------------

Programme 1 - Lecture publique

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	362	362
FBM	139	139
<i>Fonds budgétaire pour le centre de lecture publique de la Communauté française</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	139
	<i>Disponibles</i>	139
	<i>Dépenses de l'année</i>	139
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Lettres et livre		
CELL	4.069	4.064
FBM	300	300
<i>Fonds de l'édition du livre</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	250
	<i>Disponibles</i>	250
	<i>Dépenses de l'année</i>	250
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds d'aide à la diffusion</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	50
	<i>Disponibles</i>	50
	<i>Dépenses de l'année</i>	50
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 3 - Langues régionales endogènes		
CELL	161	146
Programme 4 - Langue française		
CELL	278	278
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22		
CELL	5.136	5.116
FBM	439	439

DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente

Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	136	136
<i>Fonds budgétaire relatif au projet européen « Mindchangers » (volet rémunérations)</i>			
<i>Fonds budgétaire relatif au projet européen « Mindchangers » (dépenses hors rémunérations)</i>			
Programme 2 - Jeunesse			
	CELL	53.198	53.198
Programme 3 - Éducation permanente			
	CELL	37.373	37.373
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23			
	CELL	90.707	90.707
	FBM	-	-
DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel			
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel			
<i>Fonds budgétaire pour la protection, la conservation et la restauration de biens mobiliers, publics ou privés, classés</i>			
Programme 3 - Patrimoine et création			
	CELL	3.217	3.217
Programme 4 - Numérisation des patrimoines culturels			
	CELL	200	200
Programme 5 - Cinémathèque			
	CELL	204	204
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24			
	FBM	-	-
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	133	133
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	3.503	3.639
	FBM	2.211	2.211
<i>Fonds pour la transition numérique</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	2.211 2.211
		<i>Disponible</i>	2.211 2.211
		<i>Dépenses de l'année</i>	2.211 2.211
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Cinéma et vidéo			
	CELL	20.757	20.757
Programme 3 - Radio et télévision			
	CELL	320.924	320.724
	FBM	1.340	1.340
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	1.340 1.340
		<i>Disponible</i>	1.340 1.340
		<i>Dépenses de l'année</i>	1.340 1.340
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 4 - Presse			
	CELL	12.623	12.623
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25			
	CELL	357.940	357.876
	FBM	3.551	3.551
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	1.130	1.130
Programme 1 - Éducation physique et sport			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	2.328	1.890
	FBM	18.028	18.028
<i>Fonds des sports - Activités</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	18.028
		<i>Disponibles</i>	18.028
		<i>Dépenses de l'année</i>	18.028
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Recherches et développement			
	CELL	1.853	1.957
Programme 3 - Subventions diverses			
	CELL	33.806	33.716
Programme 4 - Services sportifs extérieurs			
	CELL	1.285	1.315
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26			
	CELL	40.402	40.008
	FBM	18.028	18.028
DIVISION ORGANIQUE 27 - Arts plastiques et numériques			
Programme 1 - Arts plastiques			
	CELL	6.382	6.382
Programme 2 - Arts numériques			
	CELL	577	577
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27			
	CELL	6.959	6.959
DIVISION ORGANIQUE 28 - Décentralisation culturelle			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	39	39
Programme 1 - Centres culturels			
	CELL	25.150	25.168

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 2 - PointCulture	CELL	6.240	6.240
Programme 3 - Créativité et pratiques artistiques en amateur	CELL	3.886	3.886
Programme 4 - Lecture publique	CELL	19.509	19.416
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28	CELL	54.824	54.749
TOTAUX Chapitre II	CELL	1.779.565	1.732.850
	FBM	43.404	43.404

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation

DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales et relations internationales

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CELL	597	597
------	-----	-----

Programme 1 - Personnel de l'enseignement

CELL	37.346	37.346
CELNL	9.308	9.308

Programme 2 - Provisions pour charges diverses

Programme 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

CELL	34.266	34.266
------	--------	--------

Programme 4 - Recherches en éducation pilotage interréseaux - activités pédagogiques interréseaux - orientation - divers

Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers

Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration

CELL	6.288	6.288
------	-------	-------

Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante

Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELNL	3.955	3.955
FBM	27.580	27.580
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	5.500
	<i>Disponibles</i>	5.500
	<i>Dépenses de l'année</i>	5.500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	22.080
	<i>Disponibles</i>	22.080
	<i>Dépenses de l'année</i>	22.080
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire		
	CELL	32
		32
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40		
	CELL	81.917
	CELNL	13.263
	FBM	27.658
DIVISION ORGANIQUE 41 - Pilotage de l'enseignement		
Programme 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel		
	CELNL	12.219
Programme 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement		
	CELL	2.011
Programme 3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement		
	CELL	11.818
	CELNL	13.868
Programme 4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation		
	CELL	36.073

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones			
	CELL	1.074	1.074
	CELNL	7.861	7.861
Programme 6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers			
	CELL	260	260
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41			
	CELL	51.236	51.236
	CELNL	33.948	33.948
DIVISION ORGANIQUE 42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE			
Programme 1 - Frais généraux			
	CELL	32.072	32.072
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42			
	CELL	32.072	32.072
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires			
Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie			
	CELL	254.971	254.971
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44			
	CELL	254.971	254.971
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique			
Programme 0 - Subsistance administration			
	CELL	34	34
Programme 1 - Attractivité des STEM			
	CELL	830	830
Programme 2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB			
	CELL	44.289	44.289
Programme 3 - Subvention recherche fondamentale			

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45

CELL	192.448	192.411
------	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CELL	436	436
------	-----	-----

Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

CELL	1.064	1.064
------	-------	-------

Programme 2 - Subventions diverses

CELL	377	377
------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46

CELL	1.877	1.877
------	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'etudes

Programme 0 - Subsistance

CELL	268	268
------	-----	-----

Programme 1 - Allocations et prêts

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	68.134	68.134
FBM	335	335
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983)</i>		
Solde au 1er janvier		
Recettes de l'année	305	305
Disponibles	305	305
Dépenses de l'année	305	305
Solde au 31 décembre		
<i>Fonds des prêts d'études</i>		
Solde au 1er janvier		
Recettes de l'année	30	30
Disponibles	30	30
Dépenses de l'année	30	30
Solde au 31 décembre		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47		
CELL	68.402	68.402
FBM	335	335
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CELL	137	137
Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS		
CELNL	101.354	101.354
Programme 5 - Fonctionnement des centres PMS		
CELL	10.997	10.997
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48		
CELL	11.134	11.134
CELNL	101.354	101.354
DIVISION ORGANIQUE 50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques		
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		
CELL	77	77

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française			
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	CELL	541	541
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	CELNL	3.957	3.957
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	CELL	1.413	1.413
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	CELNL	8.398	8.398
Programme 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée	CELL	393	393
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	CELL	640	640
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50	CELL	3.064	3.064
	CELNL	12.355	12.355
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CELL	78	78
Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	CELNL	56.278	56.278
Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	7.277	7.277
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	CELNL	636.300	636.300
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	CELNL	1.332.116	1.332.116
Programme 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales	CELL	268.953	268.953
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	CELL	253	253
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	CELL	11.665	11.665
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51	CELL	288.226	288.226
	CELNL	2.024.694	2.024.694
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CELL	653	653
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	CELNL	2.443.532	2.443.532
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	CELL	376.139	376.139
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	CELNL	63.255	63.255
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	CELL	2.329	2.329
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELNL	20.022	20.022
Programme 9 - Discriminations positives - divers			
	CELL	18.822	19.242
	FBM	4.000	6.375
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	-	2.375
	<i>Disponibles</i>	-	2.375
	<i>Dépenses de l'année</i>	-	2.375
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	4.000	4.000
	<i>Disponibles</i>	4.000	4.000
	<i>Dépenses de l'année</i>	4.000	4.000
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52			
	CELL	397.943	398.363
	CELNL	2.526.809	2.526.809
	FBM	4.000	6.375
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	49	49
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé			
	CELNL	610.639	610.639
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé			
	CELL	60.074	60.074
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			
	CELNL	3.603	3.603
Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	75	75
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses			
	CELL	29	29
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53			
	CELL	60.227	60.227
	CELNL	614.242	614.242
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire			
Programme 0 - Contrôle des universités			
	CELL	1.012	1.012
	CELNL	875	875
Programme 1 - Universités de la Communauté			
	CELL	281.081	281.081
Programme 2 - Universités libres			
	CELL	541.755	541.755
Programme 4 - Enseignement universitaire			
	CELL	35.147	35.147
Programme 5 - Rémunération du personnel			
	CELL	1.718	1.718
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54			
	CELL	860.713	860.713
	CELNL	875	875
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	22	22
Programme 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)			
	CELNL	12.789	12.789
Programme 5 - Fonctionnement des hautes écoles			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	15.281	15.281
	CELNL	486.652	486.652
Programme 6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université			
	CELNL	10.623	10.623
Programme 7 - Enseignement supérieur hors université			
	CELNL	1.286	1.286
Programme 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université			
	CELL	26.412	26.412
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			
	CELNL	2.473	2.473
	FBM	2.237	2.237
<i>Fonds relatifs aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	2.237
		<i>Disponible</i>	2.237
		<i>Dépenses de l'année</i>	2.237
		<i>Solde au 31 décembre</i>	2.237
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55			
	CELL	41.715	41.715
	CELNL	513.823	513.823
	FBM	2.237	2.237
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	130	130
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale			
	CELNL	200.408	200.408
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale			
	CELL	6.669	6.669

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	CELNL	1.523	1.523
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	CELNL	1.476	1.476
Programme 8 - Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale	CELL	2.266	2.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56	CELL	9.065	9.065
	CELNL	203.407	203.407
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CELL	12	12
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	CELL	344	344
Programme 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	CELNL	73.394	73.394
Programme 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	CELL	11.583	11.583
	CELNL	256	256
Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	CELNL	99.702	99.702
Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	CELL	3.303	3.303
Programme 9 - Equipements	CELL	150	150

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57		
CELL	15.392	15.392
CELNL	173.352	173.352
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance		
Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche		
CELL	338	338
CELNL	1.977	1.977
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance		
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58		
CELL	338	338
CELNL	1.977	1.977
FBM	-	-
TOTAUX Chapitre III		
CELL	2.370.740	2.371.123
CELNL	6.220.099	6.220.099
FBM	34.230	36.605

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française		
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe		
Programme 0 - Subsistance administration		
	CELL	493
		493
Programme 1 - Service de la dette directe		
	CELL	211.295
		211.295
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85		
	CELL	211.788
		211.788
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires		
Programme 1 - Service de la dette indirecte		
	CELL	7
		7
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86		
	CELL	7
		7
TOTAUX Chapitre IV		
	CELL	211.795
		211.795

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

	CELL	481.803	481.803
<hr/>			
	CELL	481.803	481.803
<hr/>			
	CELL	481.803	481.803

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CELL	5.297.584	5.245.606
CELNL	6.562.139	6.562.139
FBM	98.698	101.073

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre ordonnateur :**
- 41 Pierre-Yves JEHOLET : Ministre-Président
 - 42 Frédéric DAERDEN : Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement
 - 43 Bénédicte LINARD : Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
 - 44 Valérie GLATIGNY : Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles
 - 45 Caroline DESIR : Ministre de l'Enseignement obligatoire

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

Cé = Codes économiques

- Ge = Code Genre :**
- 1 Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
 - 2 Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
 - 3 Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
 - 4 Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)

Cr = Nature des crédits :

- Cell = Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
- Celnl = Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs
- Fbm = Fonds budgétaires moyens

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 01												
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
PROGRAMME 1 PARLEMENT												
11 - Charges diverses												
41	01	41.10	11	4110	4	CELL	Dotation au Parlement de la Communauté française	31.732	31.732	32.143	32.143	
Totaux activité 11												
								CELL	31.732	31.732	32.143	32.143
Totaux programme 1												
								CELL	31.732	31.732	32.143	32.143
PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
20 - Fonctionnement												
41	01	41.10	20	4110	4	CELL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.096	1.096	1.111	1.111	
Totaux activité 20												
								CELL	1.096	1.096	1.111	1.111
Totaux programme 2												
								CELL	1.096	1.096	1.111	1.111
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01												
								CELL	32.828	32.828	33.254	33.254

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 06											
CABINETS MINISTÉRIELS											
PROGRAMME 4											
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
41 - Cabinet du Ministre-Président											
41	06	11.01	41	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	121	121	124	124
				1112							
				1120							
				1131							
41	06	11.02	41	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.302	3.302	3.027	3.027
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				1221							
41	06	11.04	41	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	178	178	178	178
				1112							
				1120							
				1131							
				1140							
				1211							
41	06	12.06	41	1112	1	CELL	Indemnité de logement	8	8	8	8
				1212							
41	06	12.19	41	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	350	350	450	450
				1140							
				1211							
41	06	74.01	41	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	124	124	124	124
				7410							
				7422							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 41												
								CELL	4.083	4.083	3.911	3.911
42 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement												
42	06	11.01	42	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	121	121	124	124	
				1112								
				1120								
				1131								
42	06	11.02	42	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.100	2.100	2.100	2.100	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				1221								
42	06	11.04	42	1111	1	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	180	180	180	180	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
				1211								
42	06	12.06	42	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8	
				1212								
42	06	12.19	42	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	400	400	400	400	
				1140								
				1211								
42	06	74.01	42	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	344	384	344	344	
				7410								
				7422								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 42											
							CELL	3.153	3.193	3.156	3.156
43 - Cabinet du Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes											
43	06	11.01	43	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	121	124	124
				1112							
				1120							
				1131							
43	06	11.02	43	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.600	2.600	2.747	2.747
				1112							
				1120							
				1131							
43	06	11.04	43	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	139	139	137	137
				1112							
				1120							
				1131							
				1140							
				1211							
43	06	12.06	43	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8
				1212							
43	06	12.19	43	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	185	185	175	175
				1140							
				1211							
43	06	74.01	43	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	274	274	136	136
				7410							
				7422							
Totaux activité 43											
							CELL	3.327	3.327	3.327	3.327

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles												
44	06	11.01	44	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	121	124	124	
44	06	11.02	44	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.099	2.099	2.274	2.274	
44	06	11.04	44	1111 1112 1120 1131 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	85	85	74	74	
44	06	12.06	44	1112 1212	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8	
44	06	12.19	44	1112 1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	165	165	165	165	
44	06	74.01	44	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	35	35	46	46	
Totaux activité 44												
								CELL	2.513	2.513	2.691	2.691
45 - Cabinet du Ministre de l'Education												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	06	11.01	45	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	121	121	124	124	
				1112								
				1120								
				1131								
45	06	11.02	45	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.319	2.319	2.206	2.206	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				1221								
45	06	11.04	45	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	75	75	110	110	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
				1211								
45	06	12.06	45	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8	
				1212								
45	06	12.19	45	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	125	125	203	203	
				1140								
				1211								
45	06	74.01	45	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	40	40	40	
				7410								
				7422								
Totaux activité 45												
								CELL	2.688	2.688	2.691	2.691
Totaux programme 4												
								CELL	15.764	15.804	15.776	15.776

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 9												
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
91 - Loyers - Frais de fonctionnement												
41	06	12.01	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	67	67	67	67	
41	06	12.02	91	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	340	340	347	347	
41	06	12.03	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	17	17	17	
41	06	12.04	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	434	434	434	434	
41	06	12.05	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	629	629	629	629	
41	06	12.06	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	623	623	632	632	
41	06	12.07	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	467	455	467	455	
41	06	12.22	91	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurances	16	16	16	16	
Totaux activité 91												
								CELL	2.593	2.581	2.609	2.597
Totaux programme 9												
								CELL	2.593	2.581	2.609	2.597
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06												
								CELL	18.357	18.385	18.385	18.373

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10

SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5

SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS

51 - Dépenses de personnel

41	10	11.01	51	1112	3	CELL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	30	30	26	26	
				1120								
				1131								
				3431								
41	10	11.02	51	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	550	550	550	550	
				1112								
				1120								
				1131								
41	10	11.03	51	1111	1	CELL	Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	1.289	1.289	344	344	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
41	10	11.04	51	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	31	31	36	36	
				1120								
				1131								
				1140								
41	10	11.05	51	1112	1	CELL	Remboursement pécule de vacances	0	0	0	0	
Totaux activité 51												
								CELL	1.900	1.900	956	956

52 - Frais de fonctionnement

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	10	12.05	52	1211	3	CELL	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	30	30	25	25	
41	10	12.08	52	1211	1	CELL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	25	25	140	140	
41	10	12.09	52	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du SePAC	25	25	25	25	
41	10	74.01	52	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23	23	23	23	
				7410								
				7422								
Totaux activité 52												
							CELL	103	103	213	213	
Totaux programme 5												
							CELL	2.003	2.003	1.169	1.169	
PROGRAMME 6												
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT												
60 - Dépenses de personnel												
41	10	11.02	60	1111	3	CELL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	100	100	140	140	
				1112								
				1120								
				1131								
41	10	11.04	60	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20	10	10	
				1120								
				1131								
				1140								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 60											
							CELL	120	120	150	150
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information											
41	10	12.08	61	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	211	211	48	48
41	10	12.19	61	1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	90	90	73	73
41	10	74.02	61	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	10	10	10	10
Totaux activité 61											
							CELL	311	311	131	131
Totaux programme 6											
							CELL	431	431	281	281
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10											
							CELL	2.434	2.434	1.450	1.450

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 11											
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRETARIAT GÉNÉRAL											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Dépenses de personnel											
42	11	01.01	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	88	88	88	88
42	11	01.02	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	235	235	2.785	2.785
42	11	11.03	01	1111 1112 1120 1131 1133	3	CELNL	Personnel statutaire	164.829	164.829	161.743	161.743
42	11	11.04	01	1111 1112 1120 1131 2110 2160	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	167.437	167.437	174.033	174.033
42	11	11.05	01	1132	3	CELL	Indemnités de préavis	650	650	663	663
42	11	11.09	01	1111 1112 1120 1131 1221 4534	3	CELL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	1.970	1.970	559	559

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	11	11.10	01	1111	3	CELNL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	4.430	4.430	6.264	6.264	
				1112								
				1120								
				1131								
				1133								
				1221								
				4534								
42	11	11.11	01	3132	3	CELL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	4.700	4.700	4.700	4.700	
				3300								
42	11	11.12	01	1112	3	CELL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	6.264	6.264	6.264	6.264	
42	11	11.40	01	1140	3	CELL	Intervention dans les chèques-repas	7.888	7.888	7.888	7.888	
Totaux activité 01												
								CELL	21.795	21.795	22.947	22.947
								CELNL	336.696	336.696	342.040	342.040
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions												
42	11	01.02	02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	988	988	8.000	8.000	
				4511								
42	11	01.03	02	0100	1	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	92.945	92.945	11.589	11.589	
42	11	01.04	02	4120	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus COVID-19	0	0	0	0	
42	11	01.05	02	3300	3	FBM	Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	0	0	0	0	
42	11	01.07	02	0100	3	CELL	Provision pour interruption de carrières	8.200	8.200	9.007	9.007	
42	11	01.08	02	0100	3	CELL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	1.000	1.000	1.000	1.000	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	01.09	02	0100	0	CELL	Provision pour des investissements en infrastructures	0	0	37.000	37.000
42	11	01.19	02	0100	1	CELL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	1.000	1.000	0	0
42	11	01.20	02	0100	1	CELL	Provision pour le secteur non-marchand - Négociations sectorielles 2017-2019	16.791	16.791	17.010	17.010
42	11	01.21	02	0100	0	CELL	Provision fonctionnement	0	0	699	462
42	11	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien	9.102	9.550	9.938	9.938
42	11	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique	200	200	200	200
42	11	12.05	02	1112 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.685	3.685	3.480	3.488
42	11	12.06	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	320	320	320	320
42	11	12.07	02	1211	1	CELL	Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.032	1.032	1.032	1.032
42	11	12.09	02	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	110	110	105	105
42	11	12.11	02	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement durable	0	0	0	0
42	11	12.12	02	1211	1	CELL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	375	125	725	475
42	11	12.13	02	1211	1	CELL	Plate-forme e-Procurement	40	40	40	40
42	11	12.22	02	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurance	0	0	0	0
42	11	33.01	02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	0	0	138	138

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	11	45.01	02	4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	0	0	850	850	
42	11	74.01	02	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	917	1.267	917	1.267	
Totaux activité 02												
								CELL	136.705	137.253	102.050	101.921
								FBM	0	0	0	0
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique												
42	11	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.910	2.910	2.910	2.910	
42	11	12.02	03	1211	1	CELL	Assurances	317	317	317	317	
44	11	12.03	03	1211	3	CELL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	15	15	15	15	
42	11	34.01	03	1211 3441 4540	1	CELL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	430	430	340	340	
Totaux activité 03												
								CELL	3.672	3.672	3.582	3.582
04 - Affaires budgétaires et trésorerie												
42	11	12.01	04	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	60	60	
42	11	12.04	04	4540	4	CELL	Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6	6	4	4	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	74.01	04	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	15	15
							Totaux activité 04				
							CELL	86	86	79	79
							05 - Action sociale				
42	11	12.02	05	1211 4160	1	CELL	Dépenses pour le développement et l'exploitation d'une crèche	30	30	30	30
42	11	41.01	05	4160	3	CELL	Subventions à l'ASBL Service social	1.361	1.361	1.361	1.361
							Totaux activité 05				
							CELL	1.391	1.391	1.391	1.391
							06 - Médecine du travail				
42	11	01.02	06	1211 7422	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	50	50	50	50
42	11	01.03	06	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	0	0	0	0
42	11	12.34	06	1211	1	CELL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	2.137	2.137	651	651
42	11	12.36	06	1211	3	CELL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	34	34
							Totaux activité 06				
							CELL	2.221	2.221	735	735
							07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires				
43	11	01.01	07	4540	4	CELL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	27	27	14	14

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	11	01.02	07	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	2.580	2.580	605	605
44	11	01.04	07	4534	1	CELL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du Fonds d'épargne sectoriel	0	0	100	100
44	11	12.01	07	1211	3	CELL	Jeton de présence et frais de représentation - Conseil communautaire des établissements de soins	3	3	3	3
44	11	12.02	07	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	537	537	461	461
44	11	33.00	07	3300	4	CELL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	10.715	10.715	10.750	10.750
44	11	33.01	07	3300	1	CELL	Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	223	223	223	223
44	11	33.02	07	3300	3	CELL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	200	200	50	50
44	11	74.01	07	1211 7422	1	CELL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	5	5	5	5
Totaux activité 07											
							CELL	14.290	14.290	12.211	12.211
08 - Provisions - Fonds Ecureuil											
42	11	41.43	08	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62	62	62
Totaux activité 08											
							CELL	62	62	62	62

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
09 - Pertes résultant des déficits des comptes des services d'administration générale											
42	11	01.01	09	0100	1	CELL	Remboursement de recettes indûment perçues les années antérieures	20	20	0	0
Totaux activité 09											
							CELL	20	20	0	0
Totaux programme 0											
							CELL	180.242	180.790	143.057	142.928
							CELNL	336.696	336.696	342.040	342.040
PROGRAMME 1 SECRETARIAT GÉNÉRAL											
10 - Promotion de Bruxelles											
44	11	12.01	10	1211	1	CELL	Frais de mission et de représentation du Ministre	0	0	0	0
44	11	12.25	10	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'événements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles	40	40	40	40
44	11	33.01	10	3300	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.295	1.295	1.295	1.295
44	11	41.03	10	4534	3	CELL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	115	115	115	115
44	11	45.01	10	4534 4535	3	CELL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	700	700	700	700
Totaux activité 10											
							CELL	2.150	2.150	2.150	2.150

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
11 - Secrétariat général - fonctionnement											
42	11	12.01	11	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	97	97	97
42	11	12.24	11	1211	1	CELL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23	23	23
41	11	12.25	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	10	10
Totaux activité 11											
							CELL	130	130	130	130
12 - Information et recherches											
43	11	01.01	12	1211 3300 4316	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	270	270	603	603
41	11	12.32	12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	195	195	195	195
Totaux activité 12											
							CELL	195	195	195	195
							FBM	270	270	603	603
13 - Académie Royale de médecine de Belgique											
44	11	33.02	13	4170	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	101	101
Totaux activité 13											
							CELL	101	101	101	101
14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification											
42	11	41.01	14	4160	4	CELL	Contribution au service commun "e-WBS"	2.943	2.943	2.446	2.446

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 14								CELL	2.943	2.943	2.446	2.446
15 - Centre de documentation												
42	11	11.12	15	1112 1211	3	CELL	Indemnités pour chargés de mission	6	6	5	5	
42	11	12.01	15	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	35	35	35	
42	11	74.01	15	1211 7422	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 15								CELL	41	41	40	40
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse												
41	11	12.01	16	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	193	193	
41	11	74.01	16	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 16								CELL	193	193	193	193
17 - Cellule maltraitance												
44	11	12.32	17	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	190	190	
Totaux activité 17								CELL	190	190	190	190

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
18 - Observatoire des politiques culturelles											
43	11	41.01	18	4130	3	CELL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	173	173
Totaux activité 18											
							CELL	173	173	173	173
19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias											
43	11	12.02	19	1211	3	CELL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	144	144	144	144
43	11	33.02	19	3300	0	CELL	Appel à projets : Serious Gaming	0	0	150	150
43	11	33.03	19	3300	0	CELL	Soutiens divers dans l'éducation aux médias	0	0	90	90
Totaux activité 19											
							CELL	144	144	384	384
Totaux programme 1											
							CELL	6.260	6.260	6.002	6.002
							FBM	270	270	603	603
PROGRAMME 2											
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF											
20 - Action en matière de protection de la santé											
44	11	01.01	20	1211	3	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	15	15	41	41
44	11	12.36	20	1211	3	CELL	Contrôle médico-sportif	454	514	454	514
44	11	12.38	20	1211	3	CELL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212	212	212
44	11	33.01	20	3300	1	CELL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	65	65	70	70

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	11	45.01	20	3300 4550	3	CELL	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	120	120	122	122	
Totaux activité 20												
								CELL	851	911	858	918
								FBM	15	15	41	41
21 - Formation - Recrutement - Sélection												
42	11	01.02	21	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	64	64	64	64	
42	11	01.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	100	100	100	100	
42	11	01.05	21	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	434	434	434	434	
42	11	01.07	21	1211	3	CELL	Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	100	100	100	100	
42	11	12.01	21	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	40	40	40	40	
42	11	12.02	21	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	647	647	647	647	
42	11	12.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194	194	194	194	
42	11	41.02	21	4550	3	CELL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.039	2.039	2.020	2.020	
42	11	74.01	21	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	20	20	
Totaux activité 21												
								CELL	3.638	3.638	3.619	3.619

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 2								CELL	4.489	4.549	4.477	4.537
								FBM	15	15	41	41

PROGRAMME 3

DEVOIR DE MÉMOIRE ET INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française

41	11	01.01	31	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	810	810	810	810
				4322							
				4430							
42	11	01.02	31	3300	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	2.044	2.044	0	0
				4312							
				4322							
				4550							
41	11	12.10	31	1211	3	CELL	Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, yc jetons de présence conseil de la lutte contre la pauvreté	207	207	207	207
41	11	12.11	31	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	20	20	150	150
				1221							
41	11	12.25	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	127	127	62	62
41	11	31.01	31	4170	3	CELL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205	205	205	205

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	11	33.02	31	3300	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	0	0	2.939	2.939	
				4312								
				4322								
				4550								
41	11	33.05	31	3300	3	CELL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	935	935	1.338	1.338	
41	11	33.10	31	3300	3	CELL	Subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie	2.004	2.004	2.024	2.024	
42	11	33.51	31	3300	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	0	0	0	0	
42	11	41.01	31	4540	2	CELL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	34	34	59	59	
41	11	41.02	31	4534	3	CELL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	140	140	140	
41	11	41.03	31	4322	3	CELL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	200	200	
41	11	85.01	31	8517	3	CELL	Octroi de crédit de la Communauté française au fonds START	0	5.000	0	0	
Totaux activité 31												
								CELL	6.726	11.726	8.134	8.134
32 - Egalité des chances												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	11	01.01	32	3300	2	CELL	Subventions pour les projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	600	600	0	0
				4140							
				4312							
				4322							
				4430							
42	11	01.02	32	3300	3	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	516	516	0	0
				4312							
				4322							
				4430							
				4550							
42	11	01.03	32	3300	3	CELL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	164	164
43	11	01.04	32	3300	2	CELL	Subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	400	400	0	0
42	11	01.05	32	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la mise en oeuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances	5.000	3.500	10.000	8.500
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
42	11	01.06	32	3300	2	CELL	Subventions pour des projets visant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à destination des jeunes	100	100	0	0
43	11	11.12	32	3300	2	CELL	Indemnités pour chargés de mission du Comité de suivi relatif au suivi du Plan Droits des Femmes	0	0	15	15
42	11	12.30	32	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	152	152
43	11	12.31	32	1211	0	CELL	Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	0	0	50	50
43	11	33.01	32	3300	2	CELL	Subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes	0	0	385	385

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	11	33.02	32	3300	2	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	0	0	516	516	
				4312								
				4322								
				4430								
				4550								
42	11	33.06	32	3300	2	CELL	Subvention pour des projets visant EVRAS	0	0	100	100	
43	11	33.08	32	3300	1	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	0	0	750	750	
42	11	33.09	32	3300	0	CELL	Initiatives visant la lutte contre toutes formes de discrimination	0	0	1.000	1.000	
42	11	41.01	32	4312	2	CELL	Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49	49	49	49	
43	11	41.03	32	4312	2	CELL	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	0	0	0	0	
42	11	45.01	32	4540	4	CELL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	214	214	292	292	
Totaux activité 32												
								CELL	7.195	5.695	13.473	11.973
33 - Communauté germanophone												
41	11	33.04	33	3300	4	CELL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	75	75	
Totaux activité 33												
								CELL	75	75	75	75
34 - Manifestations diverses												
44	11	33.02	34	3300	1	CELL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	0	0	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	11	33.03	34	3300	3	CELL	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	375	375	375	210
							Totaux activité 34				
							CELL	375	375	375	210
							35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation				
42	11	01.01	35	0100	3	CELL	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	14.163	14.163	36.587	36.587
42	11	01.02	35	1211 3300 4140 7422	1	CELL	Initiatives dans le domaine de l'éducation	0	0	0	0
42	11	01.03	35	1111 1112 1120 1131	1	CELL	Provision pour les traitements des conseillers en prévention	0	0	0	0
42	11	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10	10	10	10
41	11	33.03	35	3300	3	CELL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	30	30
42	11	74.01	35	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0
							Totaux activité 35				
							CELL	14.203	14.203	36.627	36.627
							36 - Interventions diverses de la Loterie nationale				
41	11	01.01	36	3300 4120	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	20.419	20.419	20.419	20.419

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 36												
								FBM	20.419	20.419	20.419	20.419
37 - Protection des droits de l'enfant												
43	11	01.01	37	1211 3300 3441	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	105	105	0	0	
43	11	01.02	37	1211 3300	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant	1	1	1	1	
43	11	12.01	37	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	265	265	265	265	
43	11	12.11	37	1211 3300 3441	1	CELL	Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	0	0	105	105	
43	11	33.01	37	3300 4140	3	CELL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	125	125	225	225	
Totaux activité 37												
								CELL	495	495	595	595
								FBM	1	1	1	1
38 - Démocratie ou barbarie												
41	11	12.01	38	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire	479	479	329	329	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	11	12.02	38	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la commémoration de l'abolition de l'esclavage et la commémoration de l'indépendance du Congo	50	50	50	50	
41	11	12.03	38	1211	0	CELL	Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes	0	0	120	120	
41	11	33.01	38	3300	1	CELL	Subventions destinées à mettre en œuvre la commémoration du 75ème anniversaire de la Libération de la Belgique	85	109	0	0	
41	11	33.02	38	3300	3	CELL	Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie (DOB)	100	100	100	100	
Totaux activité 38												
							CELL	714	738	599	599	
Totaux programme 3												
							CELL	29.783	33.307	59.878	58.213	
							FBM	20.420	20.420	20.420	20.420	
PROGRAMME 4												
INITIATIVE ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ÉCOLE												
40 - Subventions												
41	11	33.04	40	4430	3	CELL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	59	59	59	
Totaux activité 40												
							CELL	59	59	59	59	
Totaux programme 4												
							CELL	59	59	59	59	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS												
50 - Charges liées aux cabinets dissous												
41	11	11.03	50	1111	3	CELL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	100	100	0	0	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
				1211								
41	11	11.06	50	1111	3	CELL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	1.333	1.333	815	815	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
41	11	12.02	50	1211	1	CELL	Charges liées aux cabinets dissous	100	100	0	0	
Totaux activité 50												
								CELL	1.533	1.533	815	815
Totaux programme 5												
								CELL	1.533	1.533	815	815
PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT												
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires												
41	11	11.04	70	1111	3	CELL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.258	1.258	1.258	1.258	
				1112								
				1120								
				1131								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	11	12.01	70	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	115	115	125	125	
41	11	12.02	70	1211	0	CELL	Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	0	0	170	170	
41	11	74.01	70	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	0	0	
				7422								
Totaux activité 70												
							CELL	1.383	1.383	1.553	1.553	
Totaux programme 7												
							CELL	1.383	1.383	1.553	1.553	
PROGRAMME 8												
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
80 - Cellule fiscale												
42	11	11.01	80	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	75	75	75	75	
				1112								
				1120								
				1131								
42	11	12.01	80	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement	21	21	21	21	
42	11	74.01	80	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	10	10	10	10	
				7410								
				7422								
Totaux activité 80												
							CELL	106	106	106	106	
81 - Cellule d'informations financières												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	11	11.01	81	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	0	0	0	0	
				1112								
				1120								
				1131								
42	11	12.01	81	1221	3	CELL	Frais de fonctionnement	362	362	362	362	
42	11	74.01	81	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	0	0	0	0	
				7410								
				7422								
Totaux activité 81												
								CELL	362	362	362	362
Totaux programme 8												
								CELL	468	468	468	468
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11												
								CELL	224.217	228.349	216.309	214.575
								CELNL	336.696	336.696	342.040	342.040
								FBM	20.705	20.705	21.064	21.064

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 12												
INFORMATIQUE												
PROGRAMME 1												
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE												
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles												
42	12	41.01	14	4140	4	CELL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	61.344	61.344	61.344	61.344	
Totaux activité 14												
								CELL	61.344	61.344	61.344	61.344
15 - Expertise numérique												
42	12	01.01	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	20.000	20.000	
45	12	01.05	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	305	305	0	0	
42	12	01.06	15	1211 4140 7422	0	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
42	12	01.08	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	1.881	1.881	1.881	1.881	
44	12	01.09	15	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	26	26	302	302	
42	12	01.10	15	0100	0	CELL	Provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement	0	0	15.000	15.000	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux activité 15				
							CELL	2.212	2.212	37.183	37.183
							Totaux programme 1				
							CELL	63.556	63.556	98.527	98.527
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12				
							CELL	63.556	63.556	98.527	98.527

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 13												
GESTION DES IMMEUBLES												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens, services et indemnités												
42	13	12.20	01	1211	3	CELL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	35	35	
Totaux activité 01												
								CELL	35	35	35	35
Totaux programme 0												
								CELL	35	35	35	35
PROGRAMME 1												
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française												
42	13	12.07	11	1211	3	CELL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	2.234	1.848	1.371	1.371	
42	13	72.32	11	1211	3	CELL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	3.475	3.942	18.239	14.339	
				7200								
				7422								
42	13	72.33	11	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 11												
								CELL	5.709	5.790	19.610	15.710
12 - Loyers, charges et énergies												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	13	12.02	12	1211	1	CELL	Charges locatives	2.337	2.337	2.242	2.242
42	13	12.03	12	1211	1	CELL	Eau et énergies	3.184	3.184	3.684	3.684
42	13	12.06	12	1212 1211	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	15.288	15.288	15.512	15.512
							Totaux activité 12				
							CELL	20.809	20.809	21.438	21.438
							13 - Biens, services, assurances				
42	13	12.22	13	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurance	63	63	63	63
							Totaux activité 13				
							CELL	63	63	63	63
							14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française				
42	13	22.21	14	2150	1	CELL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	0	0	0	0
42	13	22.22	14	2150	1	CELL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	4	4	0	0
42	13	22.23	14	2150	1	CELL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	0	0	0	0
42	13	22.24	14	2150	1	CELL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	0	0	0	0
42	13	71.01	14	9170	1	CELL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	3.423	3.423	0	0
42	13	71.02	14	9170	1	CELL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	2.077	2.077	0	0
42	13	71.03	14	9170	1	CELL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	13	71.04	14	9170	1	CELL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	0	0	0	0	
Totaux activité 14												
								CELL	5.504	5.504	0	0
Totaux programme 1												
								CELL	32.085	32.166	41.111	37.211
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13												
								CELL	32.120	32.201	41.146	37.246

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 14											
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN											
PROGRAMME 1											
RELATIONS INTERNATIONALES											
11 - Wallonie Bruxelles International											
41	14	41.01	11	4534	3	CELL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	38.336	38.336	39.833	39.833
							Totaux activité 11				
							CELL	38.336	38.336	39.833	39.833
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales											
41	14	12.71	12	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	50	50	25	25
41	14	33.02	12	3300 4550	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	202	202	202	202
41	14	33.03	12	4170	1	CELL	Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	28	28	75	75
41	14	41.01	12	4534	4	CELL	Dotation complémentaire au Bureau International Jeunesse (BIJ)	211	211	0	0
41	14	52.01	12	5210	1	CELL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	0	0	0	0
							Totaux activité 12				
							CELL	491	491	302	302
13 - Intervention en faveur de la Cocof											
41	14	45.01	13	4511	4	CELL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	294	294

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 13												
							CELL	294	294	294	294	
Totaux programme 1												
							CELL	39.121	39.121	40.429	40.429	
PROGRAMME 2												
ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN												
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit												
41	14	12.01	20	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9	9	9	9	
Totaux activité 20												
							CELL	9	9	9	9	
22 - Actions et études diverses												
41	14	01.03	22	1211	4	CELL	Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	1.000	1.000	1.000	1.000	
41	14	12.11	22	1211	3	CELL	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, plan de communication, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – Cofinancement Agence FSE	59	59	59	59	
41	14	41.01	22	4130	1	CELL	Dotation à l'agence FSE	978	978	978	978	
Totaux activité 22												
							CELL	2.037	2.037	2.037	2.037	
Totaux programme 2												
							CELL	2.046	2.046	2.046	2.046	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3											
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT											
30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens											
41	14	01.03	30	1111 1112 1120 1131 1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	10	10
41	14	12.01	30	1211 4534	3	CELL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	128	128	128	128
44	14	12.02	30	1211	4	CELL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	21	21
41	14	12.03	30	3540	0	CELL	Cotisations internationales et contributions	0	0	154	154
41	14	35.40	30	3540	4	CELL	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	154	154	0	0
41	14	41.03	30	4130	4	CELL	Dotation à l'Agence AEF Europe	14	14	14	14
44	14	41.31	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	90	90	90	90
44	14	41.32	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.673	1.673	1.673	1.673
44	14	41.33	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germanique	45	45	45	45

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux activité 30				
							CELL	2.135	2.135	2.135	2.135
							Totaux programme 3				
							CELL	2.135	2.135	2.135	2.135
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14				
							CELL	43.302	43.302	44.610	44.610

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE I											
							CELL	416.814	421.055	453.681	448.035
							CELNL	336.696	336.696	342.040	342.040
							FBM	20.705	20.705	21.064	21.064

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15

INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE**01 - Subsistance administration**

42	15	12.01	01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	5	5
42	15	74.01	01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4
				7422							

Totaux activité 01

CELL	9	9	9	9
-------------	----------	----------	----------	----------

Totaux programme 0

CELL	9	9	9	9
-------------	----------	----------	----------	----------

PROGRAMME 1

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - Hôpitaux universitaires

44	15	01.01	12	3300	3	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	11.829	11.829	9.042	9.042
44	15	01.04	12	3122	1	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	5.803	5.803	10.813	10.813
44	15	01.06	12	3300	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	15	12.01	12	4534	3	CELL	Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	50	50	50	50	
44	15	41.31	12	3111	1	CELL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	0	0	0	0	
44	15	61.34	12	5111 6111	1	CELL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	0	0	0	0	
Totaux activité 12												
								CELL	17.682	17.682	19.905	19.905
								FBM	0	0	0	0
13 - Aide à la Jeunesse												
44	15	12.01	13	1211 7422	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	246	246	70	142	
44	15	12.02	13	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0	
44	15	12.06	13	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	3.882	3.882	16	16	
44	15	12.22	13	1211	1	CELL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	16	16	8	8	
44	15	72.01	13	1211 7200 7422	3	CELL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	9.824	3.924	10.000	3.728	
44	15	72.02	13	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 13												
								CELL	13.968	8.068	10.094	3.894

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
14 - Maisons de justice												
44	15	12.01	14	1211 7422	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	195	231	499	678	
44	15	12.06	14	1211 1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.988	2.988	6.945	6.945	
44	15	12.22	14	1211	1	CELL	Maisons de justice : paiement de primes d'assurance	31	31	39	39	
44	15	72.01	14	1211 7111 7131 7200 7422	3	CELL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	787	1.146	15.959	11.297	
44	15	72.02	14	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 14												
								CELL	4.001	4.396	23.442	18.959
Totaux programme 1												
								CELL	35.651	30.146	53.441	42.758

PROGRAMME 2

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

22 - Musées

43	15	52.41	22	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	0	0	0	0
43	15	52.42	22	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	15	52.43	22	5210	1	CELL	Subvention pour l'agrandissement du musée juif de Belgique	0	0	0	0	
Totaux activité 22												
								CELL	0	0	0	0
23 - Infrastructures culturelles												
43	15	12.01	23	1212	0	CELL	Redevances liées aux marchés publics de concession photovoltaïque	0	0	33	33	
43	15	12.06	23	1212 1250	1	CELL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	490	490	463	463	
43	15	12.22	23	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurances	95	95	95	95	
43	15	12.41	23	1211 7422	1	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Communauté française	20	20	100	100	
43	15	12.42	23	1211 7422	1	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de langue française	30	30	150	150	
43	15	12.43	23	1211 7422	1	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	60	60	100	100	
43	15	43.01	23	4312 4322	1	CELL	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB	0	450	0	266	
43	15	43.32	23	4323	1	CELL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	530	0	458	
43	15	63.41	23	6311 6321	1	CELL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	280	0	492	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	15	63.42	23	6321	1	CELL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	1.221	125	0	20
43	15	63.43	23	6311 6321	1	CELL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	1.180	0	1.014
43	15	72.41	23	1211 7200 7422	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	3.475	3.196	4.041	3.785
43	15	72.42	23	1211 7200 7422	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	3.573	1.508	854	1.692
43	15	72.43	23	1211 7200 7422	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	985	1.481	1.396	733
43	15	72.59	23	7200	3	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0
43	15	72.65	23	1211 7200 7422	3	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	0	0	0	0
43	15	72.66	23	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0
Totaux activité 23											
							CELL	9.949	9.445	7.232	9.401
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture											
43	15	12.30	24	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	243	225	97	263

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	15	33.21	24	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	190	198	386	210	
43	15	33.22	24	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	430	430	430	430	
Totaux activité 24												
								CELL	863	853	913	903
25 - Cinéma Palace												
43	15	52.10	25	5210	1	CELL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	532	532	532	532	
Totaux activité 25												
								CELL	532	532	532	532
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles												
43	15	52.10	26	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	896	896	896	896	
Totaux activité 26												
								CELL	896	896	896	896
27 - Maison de jeunes												
44	15	52.11	27	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	138	138	138	138	
44	15	52.12	27	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	46	46	46	46	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 27											
							CELL	184	184	184	184
Totaux programme 2											
							CELL	12.424	11.910	9.757	11.916
PROGRAMME 3											
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT											
32 - Centres sportifs											
44	15	12.02	32	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0
44	15	12.06	32	1212	1	CELL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	1.143	1.143	1.151	1.151
44	15	12.22	32	1211	1	CELL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	82	82	96	96
44	15	12.57	32	1211	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.	188	188	164	172
				7422							
44	15	12.58	32	1211	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	97	97	20	20
				7422							
44	15	72.56	32	1211	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	0	0	0	0
				7200							
				7422							
44	15	72.57	32	1211	3	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)	10.163	11.118	8.909	8.917
				7200							
				7422							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	15	72.58	32	1211 7200 7422	3	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	2.175	1.220	1.013	997	
44	15	72.59	32	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 32												
								CELL	13.848	13.848	11.353	11.353
33 - Centres sportifs de haut niveau												
44	15	01.02	33	1211 3200 7200	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	0	0	0	0	
44	15	12.07	33	1212	1	CELL	Location d'une infrastructure sportive	1.000	1.000	1.000	1.000	
Totaux activité 33												
								CELL	1.000	1.000	1.000	1.000
34 - Photovoltaïque												
44	15	12.01	34	1212	3	CELL	Redevances liées aux marchés publics de concession photovoltaïque	0	0	41	41	
Totaux activité 34												
								CELL	0	0	41	41
Totaux programme 3												
								CELL	14.848	14.848	12.394	12.394
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15												
								CELL	62.932	56.913	75.601	67.077
								FBM	0	0	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 17												
AIDE À LA JEUNESSE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Fonctionnement de divers services												
44	17	12.01	01	1211	3	CELL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	343	343	493	493	
44	17	12.02	01	1211 1212 1250	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.105	2.105	1.949	1.949	
Totaux activité 01												
								CELL	2.448	2.448	2.442	2.442
02 - Energie												
44	17	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.264	1.264	1.114	1.114	
Totaux activité 02												
								CELL	1.264	1.264	1.114	1.114
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	17	12.29	03	1211	1	CELL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	2	2	
44	17	12.32	03	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et des jeunes pris en charge par le SAMIO (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ	2.142	2.142	2.142	2.142	
44	17	12.33	03	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretiend es jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement	15	15	15	15	
Totaux activité 03												
								CELL	2.159	2.159	2.159	2.159
04 - Formation												
44	17	12.33	04	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	283	283	283	283	
Totaux activité 04												
								CELL	283	283	283	283
05 - Achat de matériel												
44	17	74.01	05	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	531	531	531	531	
Totaux activité 05												
								CELL	531	531	531	531
Totaux programme 0												
								CELL	6.685	6.685	6.529	6.529

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1											
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS											
11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales											
44	17	12.34	11	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	0	0	0	0
44	17	12.35	11	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	59	59	59	59
44	17	12.37	11	1211	1	CELL	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	79	79	79	79
44	17	12.38	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de concertation intrasectorielle	10	10	10	10
44	17	12.39	11	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	10	10	10	10
44	17	12.40	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Collège de prévention	10	10	10	10
44	17	12.70	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	53	53
44	17	33.08	11	3300	3	CELL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	424	424	424	424
				4150							
				4312							
				4322							
				4352							
				4430							
				4511							
44	17	33.17	11	3300	3	CELL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	224	224
44	17	33.18	11	3300	3	CELL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	154	100	154

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 11												
								CELL	969	1.023	969	1.023
13 - Aides à l'adoption												
44	17	01.01	13	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	60	60	60	60	
44	17	12.74	13	1211	3	CELL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	233	233	
44	17	33.05	13	3300	3	CELL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.020	1.020	1.026	1.026	
Totaux activité 13												
								CELL	1.253	1.253	1.259	1.259
								FBM	60	60	60	60
14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses												
44	17	12.20	14	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100	100	100	100	
44	17	33.04	14	3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	13.460	13.460	13.460	13.460	
				4150								
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								
				4352								
				3200								
				3431								
				4526								
44	17	33.07	14	3300	1	CELL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	152	152	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	33.10	14	3300	3	CELL	Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.300	2.300	2.300	2.300
44	17	33.11	14	3300	3	CELL	Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	1.816	1.816	2.146	2.146
44	17	33.17	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	28.578	28.578	31.841	31.841
44	17	33.18	14	3300	3	CELL	Subventions des centres d'orientation éducative	100	100	50	50
44	17	33.19	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	5.977	5.977	6.178	6.178
44	17	33.20	14	3300	1	CELL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	110	110	110	110
44	17	33.21	14	3300	1	CELL	Subventions à des internats scolaires	3.470	3.470	3.470	3.470
44	17	33.22	14	3300	1	CELL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	412	412	412	412
44	17	33.23	14	3431	1	CELL	Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	4.906	4.906	4.906	4.906
44	17	33.24	14	3431	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	22.696	22.696	22.734	22.734
44	17	33.25	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	960	960	990	990
44	17	33.27	14	3300	1	CELL	Subventions à des services non-agrésés pour l'accueil occasionnel des jeunes	100	100	100	100
44	17	33.28	14	3300	3	CELL	Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	204.639	204.639	209.423	209.423
44	17	33.30	14	3300	3	CELL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	500	500	100	100
44	17	33.32	14	3300	2	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	300	300	300	300

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	17	33.33	14	3300	2	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	50	50	50	50	
44	17	33.35	14	3300	3	CELL	Subventions non marchand	1.979	1.979	1.994	1.994	
44	17	33.36	14	3300	3	CELL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	5.713	5.713	4.290	4.290	
44	17	33.37	14	3300	3	CELL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.227	1.227	1.230	1.230	
44	17	33.40	14	3300	3	CELL	Subventions au fonds Mirabel social	306	306	307	307	
44	17	33.41	14	3300	3	CELL	Subventions aux projets en voie d'agrément	6.214	6.214	2.607	2.607	
44	17	33.42	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement	54.537	54.537	47.229	47.229	
44	17	33.43	14	3300	3	CELL	Subventions aux services Maisons de l'adolescent	1.865	1.865	2.124	2.124	
44	17	33.44	14	3300	0	CELL	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	0	0	648	648	
44	17	81.01	14	8112	1	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	83	83	83	83	
Totaux activité 14												
								CELL	349.007	349.007	345.791	345.791
								FBM	13.543	13.543	13.543	13.543
15 - Etudes et recherches scientifiques												
44	17	12.01	15	1211 4150	3	CELL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	0	0	0	0	
44	17	33.06	15	1211	3	CELL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	83	83	
Totaux activité 15												
								CELL	83	83	83	83

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
16 - Actions communes du Gouvernement												
44	17	33.05	16	3300	3	CELL	Subventions du programme de transition professionnelle	37	37	0	0	
Totaux activité 16												
								CELL	37	37	0	0
18 - Jeunes incasables												
44	17	33.01	18	3300	0	CELL	Prise en charge de jeunes incasables	0	0	500	500	
44	17	33.02	18	3300	0	CELL	Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	0	0	500	500	
Totaux activité 18												
								CELL	0	0	1.000	1.000
Totaux programme 1												
								CELL	351.349	351.403	349.102	349.156
								FBM	13.603	13.603	13.603	13.603
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17												
								CELL	358.034	358.088	355.631	355.685
								FBM	13.603	13.603	13.603	13.603

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 18												
MAISONS DE JUSTICE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Administration centrale												
44	18	12.01	01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	114	114	100	100	
44	18	74.01	01	1211	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	45	45	25	25	
				7422								
Totaux activité 01												
								CELL	159	159	125	125
02 - Maisons de justice												
44	18	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	200	200	240	240	
44	18	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses informatiques (ETNIC)	0	0	0	0	
Totaux activité 02												
								CELL	200	200	240	240
03 - Formation												
44	18	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	563	563	431	431	
Totaux activité 03												
								CELL	563	563	431	431
Totaux programme 0												
								CELL	922	922	796	796

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 1												
CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE												
11 - Dépenses de fonctionnement												
44	18	01.01	11	1211	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	5	5	20	20	
44	18	12.01	11	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	2.760	2.760	3.069	3.069	
44	18	34.01	11	3431	3	CELL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	2.252	2.252	2.415	2.415	
44	18	74.01	11	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	24	24	18	18	
Totaux activité 11												
								CELL	5.036	5.036	5.502	5.502
								FBM	5	5	20	20
Totaux programme 1												
								CELL	5.036	5.036	5.502	5.502
								FBM	5	5	20	20
PROGRAMME 3												
PARTENARIATS												
31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016												
44	18	33.12	31	1211	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	962	960	976	975	
44	18	33.13	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	3.111	3.099	3.155	3.134	
44	18	33.14	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	3.929	3.915	3.969	3.946	
44	18	33.15	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	4.456	4.446	4.534	4.527	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	18	33.16	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.341	1.339	1.361	1.359
44	18	33.17	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	2.745	2.740	2.784	2.780
Totaux activité 31											
							CELL	16.544	16.499	16.779	16.721
32 - Subventions projets particuliers											
44	18	01.01	32	3300	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables	6.794	6.794	6.794	6.794
44	18	33.12	32	3300	3	CELL	Subventions pour des projets particuliers d'associations actives dans les secteurs	755	771	605	605
44	18	52.12	32	3300	1	CELL	Subvention d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice	0	0	0	0
Totaux activité 32											
							CELL	755	771	605	605
							FBM	6.794	6.794	6.794	6.794
Totaux programme 3											
							CELL	17.299	17.270	17.384	17.326
							FBM	6.794	6.794	6.794	6.794
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18											
							CELL	23.257	23.228	23.682	23.624
							FBM	6.799	6.799	6.814	6.814

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 19

ENFANCE

PROGRAMME 1

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11 - Office de la Naissance et de l'Enfance

43	19	01.01	11	1211	0	CELL	Politiques nouvelles	0	0	10.000	10.000	
				3300								
				4322								
42	19	01.02	11	0100	0	CELL	Provision vaccins	0	0	0	0	
43	19	41.01	11	4140	3	CELL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	503.262	503.262	477.661	477.661	
43	19	41.06	11	4140	3	CELL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	0	0	27.977	27.977	
43	19	45.01	11	4513	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom	1.189	1.189	1.189	1.189	
43	19	45.02	11	4526	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone	144	144	144	144	
Totaux activité 11												
								CELL	504.595	504.595	516.971	516.971
Totaux programme 1												
								CELL	504.595	504.595	516.971	516.971

PROGRAMME 2

POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21 - Politique et accueil

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	19	01.01	21	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	614	614	0	1	
				3300								
				4322								
				4352								
				4534								
				7422								
43	19	33.01	21	4540	3	CELL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	32	32	32	32	
43	19	33.02	21	1211	3	CELL	Subventions relatives à la politique de l'enfance	0	0	122	121	
				3300								
				4322								
				4352								
				4534								
				7422								
43	19	52.46	21	5210	3	CELL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	108	108	0	0	
Totaux activité 21												
								CELL	754	754	154	154
Totaux programme 2												
								CELL	754	754	154	154
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19												
								CELL	505.349	505.349	517.125	517.125

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 20												
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Personnel												
43	20	01.01	01	0100	3	3300	CELL Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	56.483	56.483	56.771	56.771	
43	20	11.06	01	3132	3	3300	CELL Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	3.500	3.500	
43	20	33.01	01	3300	1		CELL Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	0	0	154	154	
43	20	33.02	01	3300	1		CELL Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	0	0	233	233	
Totaux activité 01												
								CELL	59.983	59.983	60.658	60.658
02 - Biens et services												
43	20	12.01	02	1211	3		CELL Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	194	194	194	194	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	12.02	02	1211	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	649	649	631	631
43	20	12.06	02	1212	1	CELL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	148	148	151	151
43	20	12.31	02	1211	1	CELL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	199	199	202	202
Totaux activité 02											
							CELL	1.190	1.190	1.178	1.178
03 - Energie											
43	20	12.03	03	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	322	322	322	322
Totaux activité 03											
							CELL	322	322	322	322
04 - Equipement des centres											
43	20	74.01	04	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	30	30
Totaux activité 04											
							CELL	30	30	30	30
05 - Centres extérieurs											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	20	01.01	05	1211 7200 7422	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio-culturelle de "Rossignol" (C)	838	838	850	850	
Totaux activité 05												
								FBM	838	838	850	850
Totaux programme 0												
								CELL	61.525	61.525	62.188	62.188
								FBM	838	838	850	850
PROGRAMME 1												
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES												
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications												
43	20	01.01	11	1211 3300 4130 4160 4322 4430 4550	3	CELL	Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	7.693	8.194	0	0	
43	20	01.03	11	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature au soutien à la culture francophone	0	0	0	0	
43	20	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	262	262	262	262	
43	20	33.01	11	3300	1	CELL	Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	250	250	253	253	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	20	33.02	11	3300 4550	3	CELL	Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux	0	0	611	611	
Totaux activité 11												
								CELL	8.205	8.706	1.126	1.126
								FBM	0	0	0	0
15 - Organismes culturels												
43	20	12.32	15	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	100	100	101	101	
43	20	33.08	15	3300	3	CELL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	409	409	409	409	
43	20	52.21	15	5210	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	80	80	114	114	
43	20	63.51	15	6311 6321	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente	134	134	100	100	
43	20	74.05	15	1211 7422	1	CELL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	291	291	291	291	
Totaux activité 15												
								CELL	914	914	914	914
								FBM	100	100	101	101
17 - Actions communes du Gouvernement												
43	20	30.05	17	4534	4	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	28	28	28	28	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 17											
							CELL	28	28	28	28
18 - Accords de coopération											
43	20	31.01	18	3300	3	CELL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150	150	150	150
43	20	31.02	18	3132	3	CELL	Accords de co-financement de projets culturels européens et internationaux	288	288	288	288
Totaux activité 18											
							CELL	438	438	438	438
19 - Promotion culturelle internationale											
43	20	12.01	19	1211 4534	3	CELL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	66	66	0	0
43	20	12.02	19	1211 4534	3	CELL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	73	73	0	0
43	20	12.03	19	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses relatives au Creative Europe Desk et aux projets internationaux	18	18	18	18
Totaux activité 19											
							CELL	139	139	0	0
							FBM	18	18	18	18
Totaux programme 1											
							CELL	9.724	10.225	2.506	2.506
							FBM	118	118	119	119

PROGRAMME 3
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31 - Commission communautaire française											
43	20	45.01	31	4511	4	CELL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	10.101	10.101
Totaux activité 31											
							CELL	10.101	10.101	10.101	10.101
Totaux programme 3											
							CELL	10.101	10.101	10.101	10.101
PROGRAMME 4											
ACTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE À L'ÉCOLE											
41 - Culture-Ecole											
43	20	01.01	41	1211 3300 4322 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, et à établir des passerelles entre Culture et l'Ecole	0	86	0	0
43	20	01.02	41	1211 3300 4322 4430	3	CELL	Mise en œuvre du PECA	1.406	1.320	1.406	1.406
43	20	12.02	41	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la Commission et au programme Spectacles à l'école	0	0	0	0
43	20	33.01	41	3300 4150 4322 4430	3	CELL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	0	0	0	0
43	20	33.09	41	3300	3	CELL	Formation des publics scolaires à la culture	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	20	33.35	41	3300	3	CELL	Subventions à la diffusion des arts de la scène : programme Spectacles à l'école	0	0	0	0	
Totaux activité 41												
								CELL	1.406	1.406	1.406	1.406
Totaux programme 4												
								CELL	1.406	1.406	1.406	1.406
PROGRAMME 5												
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES												
51 - Pluridisciplinaire												
43	20	33.14	51	3300	3	CELL	Subventions ponctuelles aux projets culturels transversaux	100	100	100	100	
43	20	33.15	51	3300	3	CELL	Subventions structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme)	3.674	3.660	4.362	4.348	
				4550								
43	20	33.16	51	3300	3	CELL	Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique	529	531	529	531	
43	20	33.17	51	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.080	3.080	3.080	3.080	
43	20	33.18	51	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.846	1.843	1.871	1.867	
Totaux activité 51												
								CELL	9.229	9.214	9.942	9.926
Totaux programme 5												
								CELL	9.229	9.214	9.942	9.926
PROGRAMME 6												
FORMATION												
61 - Formation des opérateurs culturels												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	12.50	61	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation ou à la formation des acteurs culturels	40	78	40	78
43	20	33.02	61	3300	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	140	140	140	140
							Totaux activité 61				
							CELL	180	218	180	218
							Totaux programme 6				
							CELL	180	218	180	218
PROGRAMME 7 ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE											
71 - Arts numériques et transition numérique											
43	20	33.14	71	3300 4150 4430 4550	3	CELL	Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	582	582	0	0
							Totaux activité 71				
							CELL	582	582	0	0
							Totaux programme 7				
PROGRAMME 8 GASTRONOMIE ET ARTS CULINAIRES											
81 - Arts culinaires											
43	20	01.01	81	1211 3300	3	CELL	Mise en valeur des arts culinaires	50	50	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux activité 81				
							CELL	50	50	0	0
							Totaux programme 8				
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20				
							CELL	92.797	93.321	86.323	86.345
							FBM	956	956	969	969

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 21												
ARTS DE LA SCÈNE												
PROGRAMME 1												
TRANSVERSAL												
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène												
43	21	01.01	11	0100	1	CELL	Provision destinée à la mise en œuvre du Décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène	200	200	200	200	
43	21	12.20	11	1211	1	CELL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15	0	0	
Totaux activité 11												
								CELL	215	215	200	200
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques												
43	21	12.39	12	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	161	161	196	196	
43	21	33.09	12	3300	3	CELL	Projets et spectacles destinés au public jeune et/ou scolaire	38	38	38	38	
43	21	33.35	12	3300	3	CELL	Subventions à la diffusion des arts de la scène - programmes spectacles à l'école	950	950	765	765	
43	21	33.37	12	3300	3	CELL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	1.317	1.317	1.132	1.132	
Totaux activité 12												
								CELL	2.466	2.466	2.131	2.131
Totaux programme 1												
								CELL	2.681	2.681	2.331	2.331

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2												
THEÂTRE												
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale												
43	21	12.40	21	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	20	20	20	20	
43	21	33.01	21	3300	3	CELL	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	13	13	13	13	
43	21	33.06	21	3300	3	CELL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	653	653	659	659	
Totaux activité 21												
								CELL	686	686	692	692
22 - Théâtre adulte												
43	21	33.38	22	3300	3	CELL	Subvention au Théâtre National	7.255	7.255	7.313	7.313	
43	21	33.39	22	3300	3	CELL	Subvention aux centres scéniques	7.928	7.928	16.987	8.410	
43	21	33.40	22	3300	3	CELL	Subventions aux structures de création/compagnies et théâtres/lieux de création ou diffusion professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes conclus ou en négociation	15.397	15.397	31.166	15.583	
43	21	33.45	22	3300	3	CELL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	2.196	2.196	2.872	2.872	
43	21	33.46	22	3300	3	CELL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.472	1.472	1.484	1.484	
43	21	33.48	22	3300	3	CELL	Subventions au théâtre-action	2.135	2.135	2.152	2.152	
43	21	33.52	22	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	332	352	332	352	
43	21	33.53	22	3300	1	CELL	Subvention en vue du soutien à la promotion, à la formation, à la recherche, à la création et à la diffusions théâtrales	35	15	35	15	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 22												
							CELL	36.750	36.750	62.341	38.181	
25 - Théâtre jeune public												
43	21	33.46	25	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse contrats-programmés	4.708	4.708	9.586	4.746	
43	21	33.47	25	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies et théâtres	418	418	418	418	
43	21	33.50	25	3300	3	CELL	Aide à la création	345	345	496	496	
Totaux activité 25												
							CELL	5.471	5.471	10.500	5.660	
Totaux programme 2												
							CELL	42.907	42.907	73.533	44.533	
PROGRAMME 3												
MUSIQUE												
31 - Initiatives diverses en matière musicale												
43	21	12.50	31	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	18	18	18	18	
43	21	33.17	31	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	933	933	941	941	
Totaux activité 31												
							CELL	951	951	959	959	
32 - Musique classique et contemporaine												
43	21	33.22	32	3300	3	CELL	Aide à la création (interprètes, compositeurs, disques), aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers	571	571	677	677	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	21	33.29	32	3300	3	CELL	Contrats-programmes en musique classique et contemporaine	2.008	2.008	2.024	2.024
43	21	33.31	32	3300	3	CELL	Subvention aux organismes de production discographique, de musique électroacoustique et de promotion	0	0	0	0
43	21	33.34	32	3300	3	CELL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	1.089	1.089	1.097	1.097
43	21	33.35	32	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.708	1.708	1.722	1.722
43	21	33.36	32	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	933	933	941	941
43	21	33.37	32	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	581	581	585	585
43	21	33.38	32	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Ars Musica	363	363	366	366
							Totaux activité 32				
							CELL	7.253	7.253	7.412	7.412
							33 - Musique non-classique				
43	21	33.16	33	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux opérateurs de musique non-classique sous contrat-programmes	3.337	3.337	3.417	3.417
43	21	33.18	33	3300	3	CELL	Aides aux projets ponctuels en Musiques non Classiques	654	654	734	734
43	21	33.20	33	3300	3	CELL	Aides aux projets pluriannuels en Musiques non Classiques	535	535	535	535
							Totaux activité 33				
							CELL	4.526	4.526	4.686	4.686
							38 - Opéras et orchestres				
43	21	33.26	38	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	16.063	16.063	16.192	16.192
43	21	33.28	38	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	9.276	9.276	9.350	9.350

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 38							CELL	25.339	25.339	25.542	25.542
Totaux programme 3							CELL	38.069	38.069	38.599	38.599
PROGRAMME 4 ART DE LA DANSE											
41 - Initiatives diverses en matière de danse											
43	21	12.30	41	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de danse	4	4	4	4
Totaux activité 41							CELL	4	4	4	4
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française											
43	21	33.28	42	3300	3	CELL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.474	3.474	3.503	3.503
Totaux activité 42							CELL	3.474	3.474	3.503	3.503
43 - Compagnies de danse											
43	21	33.36	43	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	3.543	3.543	3.571	3.638
Totaux activité 43							CELL	3.543	3.543	3.571	3.638
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals											
43	21	33.15	44	3300	3	CELL	Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals	735	735	989	989

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 44							CELL	735	735	989	989
Totaux programme 4							CELL	7.756	7.756	8.067	8.134
PROGRAMME 6											
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE											
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue											
43	21	12.61	61	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	8	8
43	21	33.01	61	3300	3	CELL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	20	20	20	20
Totaux activité 61							CELL	28	28	28	28
62 - Compagnies											
43	21	33.62	62	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	500	500	502	502
Totaux activité 62							CELL	500	500	502	502
63 - Festivals											
43	21	33.63	63	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	280	280	283	283

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 63												
								CELL	280	280	283	283
64 - Aides aux projets												
43	21	33.64	64	3300	3	CELL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	630	630	924	924	
Totaux activité 64												
								CELL	630	630	924	924
65 - Promotion												
43	21	33.65	65	3300	3	CELL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	518	518	523	523	
Totaux activité 65												
								CELL	518	518	523	523
Totaux programme 6												
								CELL	1.956	1.956	2.260	2.260
PROGRAMME 7												
CONTE												
71 - Conte												
43	21	33.04	71	3300	3	CELL	Subvention aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte, y compris celles relevant des contrat-programmes	456	456	460	460	
43	21	33.05	71	3300	3	CELL	Aides aux projets et bourses liés à la diffusion et la promotion du conte	162	162	162	162	
43	21	33.06	71	3300	1	CELL	Conte - aides aux projets	0	0	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 71												
							CELL	618	618	622	622	
Totaux programme 7												
							CELL	618	618	622	622	
PROGRAMME 8 INTERDISCIPLINAIRE												
81 - Interdisciplinaire												
43	21	33.06	81	3300	3	CELL	Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	380	380	580	580	
43	21	33.07	81	3300	3	CELL	Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires : contrats-programmes	4.243	4.243	8.631	4.273	
43	21	33.10	81	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	5.591	5.591	5.641	5.641	
43	21	33.11	81	3300	3	CELL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	1.947	1.947	1.965	1.965	
43	21	33.13	81	4550	3	CELL	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	156	156	158	158	
Totaux activité 81												
							CELL	12.317	12.317	16.975	12.617	
Totaux programme 8												
							CELL	12.317	12.317	16.975	12.617	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21												
							CELL	106.304	106.304	142.387	109.096	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 22												
LANGUES, LETTRES ET LIVRE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture												
43	22	12.02	01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	266	266	266	266	
Totaux activité 01												
								CELL	266	266	266	266
Totaux programme 0												
								CELL	266	266	266	266
PROGRAMME 1												
LECTURE PUBLIQUE												
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre												
43	22	01.01	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	34	34	24	24	
				3300								
				3450								
				4312								
				4322								
				4340								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	22	12.30	11	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	243	243	139	139	
43	22	12.34	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animations ou formations	126	126	138	138	
43	22	33.15	11	3300	3	CELL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	200	200	200	200	
Totaux activité 11												
								CELL	360	360	362	362
								FBM	243	243	139	139
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lectures publique de la Communauté française												
43	22	12.31	12	1211	3	CELL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour la Lecture publique et la Bibliothèque Espace 27 septembre	271	271	0	0	
Totaux activité 12												
								CELL	271	271	0	0
15 - Intervention des services publics de la lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009												
43	22	01.01	15	0100	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de la lecture	573	573	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	22	33.10	15	3300	3	CELL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	0	0	0	0
43	22	33.11	15	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	2	5	0	0
43	22	33.12	15	3300	3	CELL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et du décret du 24 octobre 2008 relatif	2.286	2.283	0	0
43	22	33.13	15	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	253	253	0	0
43	22	33.14	15	3300	3	CELL	Subventions allouées à des associations professionnelles au titre d'intervention dans la rémunération du personnel en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	135	135	0	0
43	22	33.15	15	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	80	80	0	0
43	22	43.09	15	4312 4322	3	CELL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	783	1.063	0	0
43	22	43.10	15	4312 4322	3	CELL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 24 octobre 2008	94	94	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	22	43.11	15	4312 4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	98	99	0	0
43	22	43.12	15	4312 4322	3	CELL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	206	228	0	0
43	22	43.13	15	4312 4322	3	CELL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	11.592	11.221	0	0
43	22	43.15	15	4312 4322	3	CELL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	1.649	1.624	0	0
							Totaux activité 15				
							CELL	17.751	17.658	0	0
							16 - Aide au développement informatique				
43	22	12.35	16	1211	3	CELL	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française	102	102	0	0
43	22	52.11	16	5210	3	CELL	Subventions aux pouvoirs privés organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	40	40	0	0
43	22	63.52	16	6311 6321	3	CELL	Subventions aux pouvoirs publics organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	85	85	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 16												
							CELL	227	227	0	0	
Totaux programme 1												
							CELL	18.609	18.516	362	362	
							FBM	243	243	139	139	
PROGRAMME 2												
LETTRES ET LIVRE												
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres												
43	22	01.01	21	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du plan lecture	100	100	0	0	
				3300								
43	22	12.01	21	1211	1	CELL	Achats de biens non durables et de services liés à la mise en œuvre du plan lecture	0	0	75	75	
43	22	12.40	21	1211	1	CELL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	363	363	363	363	
43	22	33.01	21	3300	1	CELL	Subventions liées à la mise en œuvre du plan lecture	0	0	25	25	
43	22	33.16	21	3300	3	CELL	Aide à la création littéraire	528	528	503	503	
				4140								
43	22	33.17	21	3132	1	CELL	Aide à l'édition littéraire	571	571	561	561	
43	22	33.18	21	3132	1	CELL	Aide à la promotion, à la diffusion et à la traduction littéraires	900	900	1.013	1.013	
43	22	33.19	21	3132	1	CELL	Aide à la traduction littéraire	113	113	0	0	
				3300								
				3450								
43	22	41.01	21	4140	1	CELL	Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	0	0	25	25	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 21												
								CELL	2.575	2.575	2.565	2.565
24 - Promotion du livre												
43	22	01.01	24	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Édition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre	362	517	250	250	
43	22	12.42	24	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services suivi (analyses, enquêtes, recherches, évaluations, défraiements) du Décret relatif à la protection culturelle du livre	11	11	11	11	
43	22	33.26	24	3132	3	CELL	Promotion du livre	246	246	291	291	
				3300								
43	22	33.27	24	3132	3	CELL	Soutien au secteur de la librairie	198	198	198	198	
43	22	81.03	24	8112	1	CELL	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	24	24	24	24	
43	22	81.04	24	8112	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires ou aux associations de librairies (B)	10	15	50	50	
Totaux activité 24												
								CELL	479	479	524	524
								FBM	372	532	300	300
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines												
43	22	12.01	25	1211	1	CELL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47	47	47	47	
43	22	33.01	25	3300	3	CELL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	193	193	242	242	
43	22	33.02	25	3300	3	CELL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	231	231	258	258	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	22	33.04	25	3300	1	CELL	Subventions aux livres de sciences humaines	30	30	40	40	
Totaux activité 25												
								CELL	501	501	587	587
26 - Numérisation de la chaîne du livre												
43	22	12.01	26	1211 7422	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	160	160	165	165	
43	22	33.01	26	3300	1	CELL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	194	194	228	223	
Totaux activité 26												
								CELL	354	354	393	388
Totaux programme 2												
								CELL	3.909	3.909	4.069	4.064
								FBM	372	532	300	300
PROGRAMME 3												
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES												
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix												
43	22	12.01	31	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	19	19	34	19	
43	22	33.22	31	3300	1	CELL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	127	127	127	127	
Totaux activité 31												
								CELL	146	146	161	146

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 3												
							CELL	146	146	161	146	
PROGRAMME 4												
LANGUE FRANÇAISE												
41 - Promotion de la langue française												
43	22	12.41	41	1211	1	CELL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	63	63	63	63	
43	22	33.24	41	3300 4322	1	CELL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	134	134	134	134	
Totaux activité 41												
							CELL	197	197	197	197	
42 - Académie royale de Langue et de la Littérature française et Fonds national de la Littérature												
43	22	33.23	42	1211	1	CELL	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de la Littérature française	29	29	29	29	
43	22	33.28	42	3300	1	CELL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	52	52	
Totaux activité 42												
							CELL	81	81	81	81	
Totaux programme 4												
							CELL	278	278	278	278	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22												
							CELL	23.208	23.115	5.136	5.116	
							FBM	615	775	439	439	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 23											
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE											
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION											
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente											
43	23	33.29	11	3300	3	CELL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	96	96	46	46
Totaux activité 11											
							CELL	96	96	46	46
12 - Alphasbétisation											
43	23	33.35	12	3300	3	CELL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	40	40	90	90
				4312							
				4322							
43	23	33.36	12	3300	0	FBM	Projet européen « Mindchangers » - (volet rémunérations)	0	0	0	0
43	23	33.37	12	3300	0	FBM	Projet européen « Mindchangers » - (dépenses hors rémunérations)	0	0	0	0
43	23	33.38	12	3300	0	CELL	Projet européen "Mindchangers" (volet rémunérations)	0	0	0	0
43	23	33.39	12	3300	0	CELL	Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	0	0	0	0
Totaux activité 12											
							CELL	40	40	90	90
							FBM	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1							CELL	136	136	136	136
PROGRAMME 2 JEUNESSE											
21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française											
44	23	12.30	21	1211	3	CELL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	68	68
44	23	33.01	21	3300	3	CELL	Subvention au forum des Jeunes	225	225	228	228
44	23	33.03	21	3300 4312	3	CELL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	980	980	1.002	1.002
44	23	33.04	21	3300 4150 4322 4430	3	CELL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	637	637	512	512
44	23	33.05	21	4322	3	CELL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	150	150	150	150
44	23	33.06	21	3300	3	CELL	Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	20	20	20	20
Totaux activité 21							CELL	2.080	2.080	1.980	1.980
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel											
44	23	33.01	23	3300	3	CELL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	20.159	20.159	20.641	20.641

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	23	33.02	23	3300	3	CELL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	26.020	26.020	27.543	27.543	
44	23	33.20	23	3300	3	CELL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	462	462	479	479	
44	23	52.01	23	5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	726	726	
44	23	52.02	23	3300	1	CELL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	82	82	114	114	
Totaux activité 23												
								CELL	47.449	47.449	49.503	49.503
24 - Bureau International Jeunesse												
44	23	45.01	24	4534	3	CELL	Dotation au Bureau International Jeunesse (nouveau)	45	45	45	45	
44	23	45.02	24	4534	0	CELL	Subvention au bureau International de Jeunesse pour le projet "No Hate"	22	22	0	0	
Totaux activité 24												
								CELL	67	67	45	45
25 - Formation des animateurs												
44	23	33.10	25	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	458	458	458	458	
44	23	33.11	25	3300	3	CELL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.212	1.212	1.212	1.212	
Totaux activité 25												
								CELL	1.670	1.670	1.670	1.670

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 2							CELL	51.266	51.266	53.198	53.198
PROGRAMME 3											
ÉDUCATION PERMANENTE											
31 - Activités du Service											
43	23	12.40	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	39	39
43	23	33.06	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	33.552	33.552	34.676	34.676
43	23	33.08	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	395	395	1.151	1.151
43	23	33.10	31	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	365	365	365	365
43	23	33.27	31	3300	3	CELL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	995	995	555	555
43	23	33.30	31	3300	3	CELL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	716	716	565	565
Totaux activité 31							CELL	36.062	36.062	37.351	37.351
35 - Commission des Séniors											
43	23	33.06	35	3300	3	CELL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	22	22	22	22

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux activité 35				
							CELL	22	22	22	22
							Totaux programme 3				
							CELL	36.084	36.084	37.373	37.373
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23				
							CELL	87.486	87.486	90.707	90.707
							FBM	0	0	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 24											
PATRIMOINE CULTUREL											
PROGRAMME 1											
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL											
11 - Patrimoine culturel et Musées											
43	24	01.01	11	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la protection, la conservation et la restauration de biens mobiliers, publics ou privés, classés	30	30	0	0
43	24	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	133	133	133	133
43	24	33.04	11	3300	3	CELL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25	25	25
43	24	33.07	11	3300 4430 4550	3	CELL	Subventions aux musées privés, aux associations et aux opérateurs d'appui relevant du patrimoine culturel	292	284	657	646
43	24	33.08	11	3300	3	CELL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	75	75	0	3
43	24	33.09	11	3300	3	CELL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	10	10	0	0
43	24	33.10	11	3300 4322	3	CELL	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	0	0	0	9
43	24	33.34	11	3300 4130 4160 4430	3	CELL	Subventions aux musées privés reconnus et aux pôles muséaux reconnus	5.583	5.566	5.643	5.617

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	24	33.35	11	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française lié à la Communauté française	1.700	1.700	1.739	1.739	
43	24	33.45	11	3300	1	CELL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	18	20	18	
43	24	41.30	11	4130	3	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.000	1.000	1.000	1.000	
43	24	43.04	11	3300 4322 4340	1	CELL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	17	14	17	14	
43	24	43.14	11	4150 4340	3	CELL	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions	2.728	2.728	7.113	2.778	
43	24	63.52	11	6342 6352	1	CELL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	3	3	3	3	
43	24	74.80	11	1211 7422 7450	1	CELL	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	60	60	60	60	
Totaux activité 11												
								CELL	11.646	11.616	16.410	12.045
								FBM	30	30	0	0
13 - Ethnologie et Folklore												
43	24	33.01	13	3300	3	CELL	Subventions dans les domaines de l'ethnologie, du patrimoine oral et du patrimoine immatériel	224	224	224	224	
43	24	33.22	13	3300 4430	3	CELL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	0	0	0	0	
Totaux activité 13												
								CELL	224	224	224	224

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
14 - Archives												
43	24	33.37	14	4550	3	CELL	Mundaneum	409	409	409	409	
43	24	33.38	14	3300	3	CELL	Subventions aux centres d'archives	842	842	842	842	
43	24	33.39	14	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.342	1.342	1.342	1.342	
Totaux activité 14												
								CELL	2.593	2.593	2.593	2.593
Totaux programme 1												
								CELL	14.463	14.433	19.227	14.862
PROGRAMME 3												
PATRIMOINE ET CRÉATION												
31 - Dépenses et subventions diverses												
43	24	12.61	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service des collections de la Communauté française et à la valorisation de ces collections	267	267	267	267	
43	24	33.01	31	3300	3	CELL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	730	730	738	738	
43	24	33.02	31	3300	3	CELL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	495	495	526	526	
43	24	33.03	31	3300	3	CELL	Centre de la tapisserie de Tournai lié à la Communauté française	247	247	250	250	
43	24	33.04	31	4550	3	CELL	Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	340	340	344	344	
43	24	43.01	31	4340	3	CELL	Pôle muséal de Mons	990	990	1.092	1.092	
Totaux activité 31												
								CELL	3.069	3.069	3.217	3.217

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 3							CELL	3.069	3.069	3.217	3.217
PROGRAMME 4											
NUMÉRISATION DES PATRIMOINES CULTURELS											
41 - Numérisation des patrimoines culturels											
43	24	12.20	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	200	200	200	200
Totaux activité 41							CELL	200	200	200	200
Totaux programme 4							CELL	200	200	200	200
PROGRAMME 5											
CINÉMATHÈQUE											
51 - Cinémathèque											
43	24	12.01	51	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	164	164	164	164
43	24	74.01	51	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la cinémathèque	40	40	40	40
Totaux activité 51							CELL	204	204	204	204
Totaux programme 5							CELL	204	204	204	204

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24											
							CELL	17.936	17.906	22.848	18.483
							FBM	30	30	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA**

**PROGRAMME 0
SUBSISTANCE**

01 - Biens et services

43	25	12.01	01	1211	3	CELL	Achats de biens non durables et de services dont frais de justice, de consultations, d'études, de publication, d'organisation de réunions et manifestations diverses, de maintenance d'équipement, de mise à jour de bases de données et d'abonnements	19	19	110	110
43	25	12.03	01	1211	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	0	0	19	19
43	25	74.01	01	1211 7422	0	CELL	Achats de biens meubles durables	0	0	4	4

Totaux activité 01

CELL	19	19	133	133
-------------	-----------	-----------	------------	------------

Totaux programme 0

CELL	19	19	133	133
-------------	-----------	-----------	------------	------------

**PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES**

11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	25	01.01	11	1211	3	CELL	Politiques nouvelles	5.044	5.044	240	240	
				3132								
				3200								
				3300								
				4140								
				4150								
				4430								
				5210								
43	25	01.02	11	3132	1	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	2.211	2.211	2.211	2.211	
				3300								
				5112								
				5210								
43	25	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	85	85	0	0	
Totaux activité 11												
								CELL	5.129	5.129	240	240
								FBM	2.211	2.211	2.211	2.211
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel												
43	25	41.03	12	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	0	0	0	0	
43	25	41.04	12	4140	3	CELL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	2.872	2.872	3.127	3.127	
Totaux activité 12												
								CELL	2.872	2.872	3.127	3.127
13 - Organismes d'audiovisuel												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	25	52.24	13	5210	1	CELL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	0	0	136	136	
43	25	74.05	13	1211 7422	1	CELL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	136	136	0	136	
Totaux activité 13												
							CELL	136	136	136	272	
Totaux programme 1												
							CELL	8.137	8.137	3.503	3.639	
							FBM	2.211	2.211	2.211	2.211	
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO												
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle												
43	25	33.06	21	3300	3	CELL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	0	0	0	0	
43	25	33.07	21	3300	3	CELL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	0	0	0	0	
43	25	41.03	21	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	20.655	20.655	20.757	20.757	
43	25	74.01	21	1211 7422	1	CELL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	10	10	0	0	
Totaux activité 21												
							CELL	20.665	20.665	20.757	20.757	
23 - Politique de l'audiovisuel												
43	25	12.35	23	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	10	0	0	
43	25	33.02	23	3300	1	CELL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	79	79	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 23												
							CELL	89	89	0	0	
Totaux programme 2												
							CELL	20.754	20.754	20.757	20.757	
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION												
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF												
43	25	01.01	31	4130 4140	3	CELL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	10.404	10.404	0	0	
43	25	41.01	31	4140	3	CELL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	269.198	269.198	276.210	276.210	
43	25	41.02	31	4140	1	CELL	Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	0	0	2.430	2.268	
43	25	41.03	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	0	0	12.331	12.331	
43	25	41.04	31	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	0	0	700	700	
43	25	41.05	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.022	1.022	1.029	1.029	
43	25	41.07	31	4140	3	CELL	"Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012	8.736	8.736	8.789	8.789	
Totaux activité 31												
							CELL	289.360	289.360	301.489	301.327	
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite												
43	25	81.05	32	4140	3	CELL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.310	8.310	8.310	8.310	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 32											
							CELL	8.310	8.310	8.310	8.310
33 - Soutien aux télévisions locales											
43	25	31.32	33	3132	3	CELL	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	0	0	0	0
43	25	33.10	33	3132	3	CELL	Subventions aux télévisions locales	7.711	7.711	9.188	9.188
43	25	33.11	33	3300	3	CELL	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	206	206	233	233
43	25	33.12	33	3132	3	CELL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0
43	25	33.13	33	3132	3	CELL	Subvention à la fédération des télévisions locales	120	120	120	120
43	25	33.14	33	3132	3	CELL	Subventions diverses pour les télévisions locales	0	0	570	532
				3300							
43	25	52.01	33	5112	1	CELL	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	347	347	347	347
				5210							
43	25	52.02	33	5112	1	CELL	Subventions exceptionnelles aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	0	0	0	0
				5210							
Totaux activité 33											
							CELL	8.384	8.384	10.458	10.420
34 - Aide à la création radiophonique											
43	25	12.01	34	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	12	12	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	25	31.01	34	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.499	1.566	1.340	1.340	
43	25	31.02	34	3132 3300	0	CELL	Développement d'une plateforme de podcasts	0	0	128	128	
Totaux activité 34												
								CELL	12	12	128	128
								FBM	1.499	1.566	1.340	1.340
35 - Fréquence Radio Diffusion												
43	25	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	0	0	
43	25	33.01	35	3300	3	CELL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	39	39	39	39	
43	25	51.01	35	3132 3300 5112 5210	1	CELL	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	1.000	1.000	500	500	
43	25	74.01	35	1211 7422	1	CELL	Achats de biens meubles durables	0	0	0	0	
Totaux activité 35												
								CELL	1.039	1.039	539	539
Totaux programme 3												
								CELL	307.105	307.105	320.924	320.724
								FBM	1.499	1.566	1.340	1.340

PROGRAMME 4
PRESSE

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41 - Aide directe à la presse d'opinion												
43	25	31.01	41	3132	3	CELL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	9.313	9.313	10.991	10.991	
43	25	32.02	41	3200 3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	0	0	290	290	
43	25	32.03	41	3132	3	CELL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	372	372	500	500	
43	25	33.04	41	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	184	184	
43	25	33.05	41	3300	3	CELL	Subvention au Conseil de déontologie	98	98	158	158	
43	25	33.06	41	3300	3	CELL	Aide au journalisme d'investigation	275	275	500	500	
Totaux activité 41												
								CELL	10.242	10.242	12.623	12.623
Totaux programme 4												
								CELL	10.242	10.242	12.623	12.623
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25												
								CELL	346.257	346.257	357.940	357.876
								FBM	3.710	3.777	3.551	3.551

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 26												
SPORT												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens et services												
44	26	12.01	01	1211	3	CELL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	30	30	30	30	
Totaux activité 01												
								CELL	30	30	30	30
02 - Fournitures												
44	26	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	290	290	290	290	
Totaux activité 02												
								CELL	290	290	290	290
03 - Energie												
44	26	12.03	03	1211 4140	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	700	700	650	650	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 03							CELL	700	700	650	650
04 - Matériel durable											
44	26	74.01	04	1211	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	30	30
				7410							
				7422							
Totaux activité 04							CELL	30	30	30	30
05 - Imprimés, publications, relations publiques											
44	26	12.23	05	1211	1	CELL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	30	30	30	30
Totaux activité 05							CELL	30	30	30	30
07 - Assurances											
44	26	12.27	07	1211	1	CELL	Paiement des polices d'assurance	120	120	100	100
Totaux activité 07							CELL	120	120	100	100
Totaux programme 0							CELL	1.200	1.200	1.130	1.130

PROGRAMME 1
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
11 - Imprimés, publications, relations publiques												
44	26	12.33	11	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	18.046	18.046	18.028	18.028	
Totaux activité 11												
								FBM	18.046	18.046	18.028	18.028
13 - Matériel non durable												
44	26	12.35	13	1211	3	CELL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	0	0	0	0	
Totaux activité 13												
								CELL	0	0	0	0
14 - Centres sportifs												
44	26	01.01	14	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.350	1.350	1.828	1.390	
				3300								
				4140								
44	26	01.03	14	4140	4	CELL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	500	500	500	500	
44	26	33.01	14	3300	3	CELL	Interventions financières pour les centres sportifs de haut niveau	0	0	0	0	
Totaux activité 14												
								CELL	1.850	1.850	2.328	1.890
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman												
44	26	12.01	15	1211	3	CELL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	0	0	0	0	
Totaux activité 15												
								CELL	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 1												
								CELL	1.850	1.850	2.328	1.890
								FBM	18.046	18.046	18.028	18.028
PROGRAMME 2												
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT												
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS												
44	26	12.30	21	1112	3	CELL	Promotion du sport	700	700	700	808	
44	26	12.34	21	1211	3	CELL	Été sport	0	0	0	0	
44	26	33.01	21	3300	3	CELL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	1.000	900	800	800	
44	26	33.02	21	3300	3	CELL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	163	163	163	163	
44	26	33.03	21	3300	3	CELL	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	40	36	40	36	
Totaux activité 21												
								CELL	1.903	1.799	1.703	1.807
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport												
44	26	12.32	22	1211	3	CELL	Frais d'études et d'expertise scientifique	150	186	150	150	
Totaux activité 22												
								CELL	150	186	150	150

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 2							CELL	2.053	1.985	1.853	1.957
PROGRAMME 3											
SUBVENTIONS DIVERSES											
31 - Subventions pour le sport de haut niveau											
44	26	33.07	31	3300	3	CELL	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs	900	900	2.424	2.424
Totaux activité 31							CELL	900	900	2.424	2.424
34 - Insertion sociale par le sport											
44	26	12.34	34	1211	3	CELL	Insertion sociale par la pratique du sport	0	0	0	0
Totaux activité 34							CELL	0	0	0	0
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs											
44	26	12.03	35	1211	3	CELL	Promotion du sport à l'école	0	0	0	0
44	26	33.03	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	754	754	764	764
44	26	33.07	35	3300	2	CELL	Subvention projet femmes et sports	0	50	100	100
44	26	33.11	35	3300	3	CELL	Sport pour tous	0	3	0	0
				4322							
				4340							
				4550							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	26	33.16	35	3300	3	CELL	Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport ou l'association sportive handisport de loisir	0	0	150	150
44	26	33.18	35	3300 4322 4340 4550	3	CELL	Subventions aux centres sportifs locaux	5.084	5.084	5.084	5.084
44	26	33.19	35	3300	3	CELL	Subvention à une association de centres sportifs : Association des établissements sportifs ASBL	85	85	85	85
44	26	33.20	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	6.580	6.580	6.580	6.580
44	26	33.21	35	3300	3	CELL	Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	10.338	10.338	10.338	10.338
44	26	33.22	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	123	123	123	123
44	26	33.23	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	202	202	202	202
44	26	33.24	35	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	470	470	470	470
44	26	33.25	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires d'une association sportive, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophone reconnue	156	156	156	156
44	26	33.26	35	3300	3	CELL	Subventionnement des formations de cadre	1.000	1.000	1.000	1.000
44	26	33.27	35	3300	3	CELL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	165	165
44	26	33.28	35	3300	3	CELL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	491	541	491	541
44	26	33.30	35	3300	3	CELL	Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	515	515	1.165	1.165

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	26	33.32	35	3300	3	CELL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive	634	634	643	643	
44	26	33.33	35	3300	3	CELL	Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	1.941	1.938	1.941	1.938	
44	26	52.01	35	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.470	1.370	1.470	1.370	
44	26	52.10	35	5210 6151 6321 6410	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250	250	250	250	
44	26	63.01	35	6311 6321	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	113	150	113	
Totaux activité 35												
								CELL	30.408	30.371	31.327	31.237
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage												
44	26	12.36	36	1211	3	CELL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	40	40	
44	26	33.02	36	3510	4	CELL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	15	15	15	15	
Totaux activité 36												
								CELL	55	55	55	55
Totaux programme 3												
								CELL	31.363	31.326	33.806	33.716

PROGRAMME 4
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS

41 - Dépenses de toute nature pour les installations

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	26	12.40	41	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	200	200	250	250	
Totaux activité 41												
								CELL	200	200	250	250
42 - Achat de matériel non durable												
44	26	12.41	42	1211	3	CELL	Achat de matériel non durable	300	300	171	171	
Totaux activité 42												
								CELL	300	300	171	171
43 - Equipement durable												
44	26	74.01	43	1211 7410 7422	3	CELL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	905	1.128	864	894	
Totaux activité 43												
								CELL	905	1.128	864	894
Totaux programme 4												
								CELL	1.405	1.628	1.285	1.315
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26												
								CELL	37.871	37.989	40.402	40.008
								FBM	18.046	18.046	18.028	18.028

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 27
ARTS PLASTIQUES ET NUMÉRIQUES**

**PROGRAMME 1
ARTS PLASTIQUES**

11 - Initiatives diverses et aides aux institutions et associations

43	27	12.30	11	1211	3	CELL	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige : événements nationaux et internationaux	460	460	105	102
43	27	12.60	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	116	116	116	116

Totaux activité 11

CELL 576 576 221 218

12 - Soutien aux organismes de création et de diffusion, aux éditeurs, aux centres d'arts, au design et à la mode

43	27	33.01	12	4534	3	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatives au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	73	73	0	0
43	27	33.30	12	3300	3	CELL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	259	262	309	312
43	27	33.31	12	3300	3	CELL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	215	215	206	206

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	27	33.32	12	3300	3	CELL	Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	328	328	328	328
43	27	33.36	12	3300	3	CELL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	1.941	1.941	2.014	2.014
43	27	33.41	12	3300	3	CELL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.363	2.360	2.708	2.708
43	27	74.22	12	7450	3	CELL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	151	151	153	153
							Totaux activité 12				
							CELL	5.330	5.330	5.718	5.721
							13 - Acquisition d'œuvres d'art				
43	27	74.21	13	7450	3	CELL	Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	39	39	37	37
							Totaux activité 13				
							CELL	39	39	37	37
							14 - Aides aux artistes				
43	27	33.06	14	3300	3	CELL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	16	16	11	11
43	27	33.33	14	3450	3	CELL	Bourses et subventions de création et de production d'artistes	206	206	395	395
							Totaux activité 14				
							CELL	222	222	406	406

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1											
							CELL	6.167	6.167	6.382	6.382
PROGRAMME 2 ARTS NUMÉRIQUES											
21 - Arts numériques											
43	27	33.14	21	3300	0	CELL		0	0	577	577
Totaux activité 21											
							CELL	0	0	577	577
Totaux programme 2											
							CELL	0	0	577	577
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27											
							CELL	6.167	6.167	6.959	6.959

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 28												
DÉCENTRALISATION CULTURELLE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Actions transversales												
43	28	12.02	01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39	39	39	
Totaux activité 01												
								CELL	39	39	39	39
Totaux programme 0												
								CELL	39	39	39	39
PROGRAMME 1												
CENTRES CULTURELS												
11 - Centres culturels												
43	28	33.38	11	3300	3	CELL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	186	186	187	187	
43	28	33.41	11	3300 4340	3	CELL	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités	9.960	9.960	0	0	
43	28	33.42	11	3300 4340	3	CELL	Subventions aux centres culturels en application du décret du 21 novembre 2013	11.155	11.155	24.940	24.940	
Totaux activité 11												
								CELL	21.301	21.301	25.127	25.127

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
12 - Subventions extraordinaires												
43	28	33.43	12	3300 4340	3	CELL	Subventions extraordinaires aux centres culturels	642	642	23	41	
Totaux activité 12												
								CELL	642	642	23	41
Totaux programme 1												
								CELL	21.943	21.943	25.150	25.168
PROGRAMME 2 POINTCULTURE												
21 - PointCulture												
43	28	33.01	21	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL PointCulture	6.060	6.060	6.060	6.060	
43	28	33.02	21	4160	3	CELL	Soutien à l'ASBL PointCulture relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	0	0	0	0	
43	28	33.03	21	3300 4322 4340	3	CELL	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL PointCulture	100	96	100	96	
43	28	43.01	21	4314 4324 4511	0	CELL	Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL pointCulture	80	84	80	84	
Totaux activité 21												
								CELL	6.240	6.240	6.240	6.240
Totaux programme 2												
								CELL	6.240	6.240	6.240	6.240

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3												
CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR												
31 - Centres d'expression et de créativité et Fédérations de pratiques artistiques en amateur												
43	28	33.33	31	3300	3	CELL	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	3.299	3.299	3.838	3.838	
43	28	33.34	31	3300	3	CELL	Subventions conventionnées ou ponctuelles pour des projets de développement et de promotion dans le champ socio-artistique, de la créativité et des pratiques artistiques en amateur	13	13	48	48	
Totaux activité 31												
								CELL	3.312	3.312	3.886	3.886
Totaux programme 3												
								CELL	3.312	3.312	3.886	3.886
PROGRAMME 4												
LECTURE PUBLIQUE												
45 - Intervention des Services publics de la Lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009												
43	28	01.01	45	0100	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de Lecture	0	0	173	173	
43	28	33.11	45	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement et subventions à titre d'intervention dans la rémunération du personnel pour les bibliothèques et fédérations reconnues sous le décret du 30 avril 2009	0	0	18.555	18.462	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	28	33.15	45	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement et subventions à titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009	0	0	183	183	
43	28	43.11	45	4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	0	0	100	100	
Totaux activité 45												
							CELL	0	0	19.011	18.918	
46 - Aide au développement informatique												
43	28	12.35	46	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement et l'utilisation des technologies de la Communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française.	0	0	102	102	
43	28	52.11	46	5210	3	CELL	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique.	0	0	125	125	
Totaux activité 46												
							CELL	0	0	227	227	
47 - Bibliothèque Espace 27 septembre												
43	28	12.31	47	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de bien non durable ou de services de la bibliothèque "Espace 27 septembre"	0	0	271	271	
Totaux activité 47												
							CELL	0	0	271	271	
Totaux programme 4												
							CELL	0	0	19.509	19.416	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28											
							CELL	31.534	31.534	54.824	54.749

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE II											
							CELL	1.699.132	1.693.657	1.779.565	1.732.850
							FBM	43.759	43.986	43.404	43.404

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

45	40	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	139	132	132
45	40	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	86	86	86	86
45	40	12.03	02	1211	0	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	0	0	250	250
45	40	12.04	02	1211 3300	0	CELL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	0	0	93	93
45	40	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	56	56	36	36

Totaux activité 02

CELL	281	281	597	597
-------------	------------	------------	------------	------------

Totaux programme 0

CELL	281	281	597	597
-------------	------------	------------	------------	------------

PROGRAMME 1

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Frais de fonctionnement

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	01.02	12	1211 3300 4322	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	33.603	33.603	33.755	33.755
45	40	01.04	12	1211 3300 4322	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	375	375	375	375
45	40	11.01	12	1112	3	CELNL	Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	9.160	9.160	9.308	9.308
45	40	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	134	134	134	134
Totaux activité 12											
							CELL	34.112	34.112	34.264	34.264
							CELNL	9.160	9.160	9.308	9.308
13 - Enseignants - Action sociale											
45	40	43.20	13	4316 4326	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10
45	40	44.20	13	4430	3	CELL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10
45	40	45.20	13	1211 3431	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	10	10
Totaux activité 13											
							CELL	30	30	30	30
14 - Chargés de mission - Transports scolaires											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	40	12.01	14	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	0	0	669	669	
Totaux activité 14												
								CELL	0	0	669	669
16 - Formation en cours de carrière du personnel enseignant												
45	40	11.01	16	1112	3	CELL	Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	3.125	3.125	2.383	2.383	
Totaux activité 16												
								CELL	3.125	3.125	2.383	2.383
Totaux programme 1												
								CELL	37.267	37.267	37.346	37.346
								CELNL	9.160	9.160	9.308	9.308
PROGRAMME 2												
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES												
21 - Provisions diverses												
45	40	01.04	21	1211 3300	1	CELL	Provision en vue d'accueil des primo-arrivants dans les DASPA	120	120	0	0	
42	40	01.06	21	0100	1	CELL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	1.000	1.000	0	0	
Totaux activité 21												
								CELL	1.120	1.120	0	0
24 - Contrôle absences maladies												
45	40	12.01	24	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	640	640	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021			
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
Totaux activité 24													
							CELL	640	640	0	0		
Totaux programme 2													

PROGRAMME 3

INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

44	40	01.04	30	4150	3	CELL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.094	1.094	1.100	1.100
				4316							
				4326							
				4430							
				4511							
44	40	01.05	30	3300	3	CELL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	480	480	483	483
				4140							
				4430							
44	40	01.06	30	4150	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur	5.000	5.000	12.000	12.000
				4316							
				4326							
				4410							
				4430							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	40	01.07	30	3132	3	CELL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur dont l'extension du test d'orientation	3.169	3.169	980	980
				3300							
				4140							
				4150							
				4160							
				4170							
				4316							
				4326							
				4430							
				4511							
44	40	01.08	30	4150	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur universitaire	0	0	0	0
				4316							
				4326							
				4410							
				4430							
44	40	01.09	30	4150	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur non-universitaire	0	0	0	0
				4316							
				4326							
				4410							
				4430							
44	40	01.10	30	4150	3	CELL	Soutien à l'application du Décret Paysage	6.029	6.029	6.133	6.133
				4316							
				4326							
				4410							
				4430							
44	40	01.11	30	4140	3	CELL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	1.600	1.600	0	0
				4150							
				4430							
44	40	01.12	30	4140	0	CELL	Soutien aux politiques de genre	0	0	214	214
				4150							
				4170							
				4430							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	40	01.13	30	0100	0	CELL	Provision pour la mise en œuvre de la FIE	0	0	10.051	10.051	
44	40	33.01	30	4150 4430	0	CELL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	0	0	218	218	
44	40	33.07	30	3300 3540 4170	0	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	0	0	72	72	
44	40	33.11	30	3300	0	CELL	Subventions aux associations d'étudiants	0	0	115	115	
44	40	40.01	30	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Financement certificat EPC	594	594	0	0	
44	40	40.02	30	4150 4430	1	CELL	Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	3.600	3.600	2.000	2.000	
44	40	40.03	30	4150 4430	1	CELL	Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200	200	200	200	
44	40	40.04	30	4150 4430	1	CELL	Soutien des universités dans le cadre de l'Université européenne	500	500	500	500	
44	40	41.01	30	4150 4430	1	CELL	Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques	250	250	0	0	
44	40	41.02	30	4150 4430	1	CELL	Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200	200	200	200	
Totaux activité 30												
								CELL	22.716	22.716	34.266	34.266
Totaux programme 3												
								CELL	22.716	22.716	34.266	34.266

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 4

RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS

40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux

45	40	01.02	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	613	613	0	0
				3300							
				4140							
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							
				4550							
45	40	01.03	40	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.	1.435	1.435	0	0
				3300							
				4150							
				4322							
				4430							
45	40	01.04	40	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"	300	300	0	0
				3300							
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							
45	40	01.05	40	0100	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	7.690	7.690	0	0
				1211							
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	01.07	40	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	93	93	0	0
45	40	01.08	40	3300	3	CELL	Maison des maths et du numérique	220	220	0	0
45	40	01.09	40	1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école	650	650	0	0
45	40	01.11	40	1211 3300 3132	3	CELL	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	300	300	0	0
45	40	01.12	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	250	250	0	0
45	40	01.13	40	1211 4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	3.711	3.711	0	0
45	40	01.14	40	1211 3300	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets menés dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement en alternance	150	150	0	0
45	40	12.01	40	1211 1112	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	871	871	0	0
45	40	33.04	40	3300	3	CELL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	172	172	0	0
45	40	41.01	40	4140	3	CELL	Institut de la formation en cours de carrière	7.730	7.730	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	74.01	40	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	16	16	0	0
							Totaux activité 40				
							CELL	24.201	24.201	0	0
							41 - Recherches en Education				
45	40	01.10	41	1211 3300 4150 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	576	576	0	0
45	40	01.11	41	1211 3300 4150 4160 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	6.898	6.898	0	0
45	40	12.30	41	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	0	0
45	40	41.01	41	4550	3	CELL	Office Francophone de Formation en Alternance	158	158	0	0
							Totaux activité 41				
							CELL	7.642	7.642	0	0
							42 - Prix - Donations - Fondations - Legs				
44	40	01.01	42	3441 3450	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	78	78	78	78

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 42												
								FBM	78	78	78	78
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur												
44	40	41.30	44	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	1.027	1.027	1.042	1.042	
Totaux activité 44												
								CELL	1.027	1.027	1.042	1.042
Totaux programme 4												
								CELL	32.870	32.870	1.042	1.042
								FBM	78	78	78	78
PROGRAMME 5												
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS												
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes												
45	40	33.01	50	3300	3	CELL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	5	0	0	
45	40	33.11	50	3300	3	CELL	Subventions aux associations de parents	241	241	0	0	
45	40	35.02	50	3300	4	CELL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	0	0	
Totaux activité 50												
								CELL	260	260	0	0
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	40	01.01	55	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	159	159	109	109	
				3300								
				4150								
				4170								
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	40	01.02	55	4130	1	CELL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	1.000	1.000	0	0	
				4150								
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	40	01.03	55	3300	3	CELL	Structures collectives d'enseignement supérieur	2.237	2.237	2.237	2.237	
Totaux activité 55												
								CELL	3.396	3.396	2.346	2.346
Totaux programme 5												
								CELL	3.656	3.656	2.346	2.346
PROGRAMME 6												
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION												
60 - Frais de fonctionnement												
44	40	12.01	60	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	10	10	
44	40	12.21	60	1211	1	CELL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	0	77	0	0	
44	40	41.40	60	4140	3	CELL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.304	4.304	4.328	4.328	
44	40	41.70	60	4160	3	CELL	Pôles académiques	1.939	1.939	1.950	1.950	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 60												
								CELL	6.253	6.330	6.288	6.288
Totaux programme 6												
								CELL	6.253	6.330	6.288	6.288
PROGRAMME 7												
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE												
71 - Conseil consultatif												
45	40	11.12	71	1112	3	CELL	Indemnités pour chargés de missions	4	4	0	0	
45	40	12.41	71	1211	3	CELL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	33	33	0	0	
Totaux activité 71												
								CELL	37	37	0	0
Totaux programme 7												
PROGRAMME 8												
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI												
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	40	30.01	80	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	7.100	7.100	5.500	5.500	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				1221								
				3300								
				4314								
				4410								
45	40	30.02	80	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	10.000	10.000	22.080	22.080	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				1221								
				3300								
				4130								
				4150								
				4312								
				4314								
				4322								
				4324								
				4410								
				4430								
				4511								
45	40	33.03	80	3300	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG	0	0	0	0	
Totaux activité 80												
								CELL	0	0	0	0
								FBM	17.100	17.100	27.580	27.580
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	01.07	81	1111 1112 1120 1131 1211	3	CELNL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	24.516	24.516	3.955	3.955
							Totaux activité 81				
							CELNL	24.516	24.516	3.955	3.955
							Totaux programme 8				
							CELNL	24.516	24.516	3.955	3.955
							FBM	17.100	17.100	27.580	27.580
PROGRAMME 9											
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE											
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel											
45	40	01.08	91	1111 1112 1120 1131 1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	38	38	32	32
							Totaux activité 91				
							CELL	38	38	32	32
							Totaux programme 9				
							CELL	38	38	32	32

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40											
							CELL	104.878	104.955	81.917	81.917
							CELNL	33.676	33.676	13.263	13.263
							FBM	17.178	17.178	27.658	27.658

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 41
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT**

**PROGRAMME 1
SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL**

11 - Personnel de l'Inspection des centresPMS

45	41	11.03	11	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	158	158	96	96
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 11

CELNL 158 158 96 96

12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

45	41	11.03	12	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	5.011	5.011	5.323	5.323
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 12

CELNL 5.011 5.011 5.323 5.323

13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

45	41	11.03	13	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	3.713	3.713	4.040	4.040
				1112							
				1120							
				1131							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 13												
								CELNL	3.713	3.713	4.040	4.040
14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial												
45	41	11.03	14	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	527	527	603	603	
Totaux activité 14												
								CELNL	527	527	603	603
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion												
45	41	11.03	15	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	1.204	1.204	1.123	1.123	
Totaux activité 15												
								CELNL	1.204	1.204	1.123	1.123
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale												
45	41	11.03	16	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	753	753	660	660	
Totaux activité 16												
								CELNL	753	753	660	660

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
17 - Personnel de l'Inspection e l'enseignement artistique												
45	41	11.03	17	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	520	520	374	374	
Totaux activité 17												
								CELNL	520	520	374	374
Totaux programme 1												
								CELNL	11.886	11.886	12.219	12.219
PROGRAMME 2												
SUBSTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT												
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection												
45	41	12.01	25	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.993	1.993	1.993	1.993	
45	41	74.01	25	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	18	18	18	
Totaux activité 25												
								CELL	2.011	2.011	2.011	2.011
Totaux programme 2												
								CELL	2.011	2.011	2.011	2.011
PROGRAMME 3												
SERVICE ET CELLULES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT												
30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	41	11.03	30	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	12.625	12.625	13.868	13.868	
45	41	12.01	30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	1.318	1.318	1.062	1.062	
Totaux activité 30												
								CELL	1.318	1.318	1.062	1.062
								CELNL	12.625	12.625	13.868	13.868
31 - Soutien et accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française												
45	41	01.01	31	1211 3300	0	CELL	Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	10.119	10.119	10.756	10.756	
Totaux activité 31												
								CELL	10.119	10.119	10.756	10.756
Totaux programme 3												
								CELL	11.437	11.437	11.818	11.818
								CELNL	12.625	12.625	13.868	13.868

PROGRAMME 4

RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX – ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX – ORIENTATION

40 - Inspection - Pilotage interréseaux

45	41	01.02	40	1211	0	CELL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	0	0	808	808
----	----	-------	----	------	---	------	---	---	---	-----	-----

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	01.03	40	1211	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.	0	0	1.245	1.245
45	41	01.04	40	1211	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"	0	0	290	290
45	41	01.05	40	4150 4316 4326 4430	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	0	0	9.983	9.983
45	41	01.08	40	3300	0	CELL	Maison des maths et du numérique	0	0	220	220
45	41	01.09	40	1211 3300 4150 4316 4326 4430 4511	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école	0	0	850	850
45	41	01.10	40	1112	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre d'un projet pilote relatif à l'étude dirigée gratuite	0	0	2.000	2.000
45	41	01.11	40	1211 3132 3300	0	CELL	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	0	0	270	270
45	41	01.13	40	4150 4316 4326 4430 4511	0	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	0	0	3.740	3.740
45	41	01.14	40	1211	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets menés dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement en alternance	0	0	150	150

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	41	12.01	40	1211	0	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	889	889	
45	41	33.04	40	3300	0	CELL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	0	0	173	173	
45	41	41.01	40	4140	0	CELL	Institut de la formation en cours de carrière	0	0	7.730	7.730	
45	41	74.01	40	1211 7422	0	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	16	16	
Totaux activité 40												
							CELL	0	0	28.364	28.364	
41 - Recherche en éducation												
45	41	01.10	41	1211 3300 4150 4430	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	0	0	576	576	
45	41	01.11	41	1211 3300 4150 4160 4316 4326 4430 4511	0	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	0	0	6.898	6.898	
45	41	12.30	41	1211	0	CELL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	0	0	10	10	
45	41	41.01	41	4550	0	CELL	Office Francophone de Formation en Alternance	0	0	225	225	
Totaux activité 41												
							CELL	0	0	7.709	7.709	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 4											
							CELL	0	0	36.073	36.073
PROGRAMME 5											
DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES											
50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones											
45	41	11.03	50	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	7.451	7.451	7.861	7.861
45	41	12.01	50	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.093	1.093	1.074	1.074
Totaux activité 50											
							CELL	1.093	1.093	1.074	1.074
							CELNL	7.451	7.451	7.861	7.861
Totaux programme 5											
							CELL	1.093	1.093	1.074	1.074
							CELNL	7.451	7.451	7.861	7.861
PROGRAMME 6											
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT – DIVERS											
60 - Subventions, cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes											
45	41	33.01	60	3530	3	CELL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	0	0	3	3
45	41	33.11	60	3530	3	CELL	Subventions aux associations de parents	0	0	243	243

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	41	35.02	60	3530	3	CELL	Cotisations au consortium European Schoolnet	0	0	14	14	
Totaux activité 60												
								CELL	0	0	260	260
Totaux programme 6												
								CELL	0	0	260	260
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41												
								CELL	14.541	14.541	51.236	51.236
								CELNL	31.962	31.962	33.948	33.948

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 42												
DOTATION À WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT WBE												
PROGRAMME 1												
FRAIS GÉNÉRAUX												
11 - Dotation à WBE												
42	42	41.01	11	4140	1	CELL	Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	25.887	25.887	32.072	32.072	
Totaux activité 11												
								CELL	25.887	25.887	32.072	32.072
Totaux programme 1												
								CELL	25.887	25.887	32.072	32.072
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42												
								CELL	25.887	25.887	32.072	32.072

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 44

BÂTIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0

FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires

42	44	01.06	01	1211	1	CELL	Programme prioritaire de travaux PPT	49.907	38.000	140.138	140.138
				6151							
				6311							
				6321							
				6410							
				6511							
				7200							
42	44	01.07	01	4170	1	CELL	Intervention dans le cadre d'un plan particulier d'investissement en vue de l'augmentation de la capacité d'établissements scolaires	0	0	0	0
42	44	01.08	01	1211	1	CELL	Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	4.000	2.000	4.000	4.000
				6131							
				6151							
				6311							
				6321							
				6410							
				6511							
				7200							
42	44	12.03	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	18	18	18	18
42	44	12.04	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	0	0	133	133
42	44	12.05	01	1211	1	CELL	Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	703	703	570	570

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	44	41.03	01	4130	1	CELL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	16.635	16.635	2.275	2.275
42	44	61.01	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	40.152	40.152	38.143	38.143
42	44	61.02	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	31.968	31.968	22.394	22.394
42	44	61.04	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire	21.068	21.068	21.180	21.180
Totaux activité 01											
							CELL	164.451	150.544	228.851	228.851
02 - Subventions - Loyers - Divers											
42	44	12.06	02	4170 4511	4	CELL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	21.932	21.932	21.932	21.932
42	44	33.01	02	4170 4511	1	CELL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	138	138
42	44	85.01	02	8515	1	CELL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	0	0	0	0
Totaux activité 02											
							CELL	22.070	22.070	22.070	22.070
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française											
42	44	12.01	03	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	4.050	4.050	4.050	4.050
Totaux activité 03											
							CELL	4.050	4.050	4.050	4.050

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux programme 0				
							CELL	190.571	176.664	254.971	254.971
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44				
							CELL	190.571	176.664	254.971	254.971

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 45												
RECHERCHE SCIENTIFIQUE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION												
02 - Frais de fonctionnement												
44	45	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	31	31	31	31	
44	45	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	3	3	3	3	
				7422								
Totaux activité 02												
								CELL	34	34	34	34
Totaux programme 0												
								CELL	34	34	34	34
PROGRAMME 1												
ATTRACTIVITÉ DES STEM												
11 - Financement de sprints, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques												
44	45	33.03	11	3540	3	CELL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'École française d'Athènes	12	12	0	0	
Totaux activité 11												
								CELL	12	12	0	0
12 - Associations scientifiques et universitaires												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	45	01.01	12	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	0	0	261	261
44	45	33.06	12	3300	3	CELL	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	67	67	34	34
44	45	33.07	12	3300 3540 4170	3	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	0	0
44	45	33.08	12	3300 4150 4430	1	CELL	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEM	200	200	233	233
44	45	33.09	12	3300	1	CELL	Subventions à l'université des aînés	0	0	0	0
44	45	33.10	12	4430	3	CELL	Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	52	52	52	52
44	45	33.11	12	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	442	442	0	0
44	45	33.13	12	3122	3	CELL	Subvention au PASS	250	250	250	250
							Totaux activité 12				
							CELL	1.083	1.083	830	830
							Totaux programme 1				
							CELL	1.095	1.095	830	830

PROGRAMME 2

AIDES DIRECTES AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE DE LA FWB

20 - Recherche scientifique fondamentale collective

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	45	01.05	20	4150 4316 4326 4430 4511	0	CELL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	0	0	1.015	1.015
44	45	31.01	20	3300 4140 4150 4170 4430	3	CELL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	109	109	5.109	5.109
44	45	33.02	20	3300 4130 4150 4430	3	CELL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	66	66	66	66
44	45	33.03	20	3300	0	CELL	Subvention à l'Academia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	0	0	12	12
44	45	33.09	20	3441 3450	0	CELL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	0	0	162	162
44	45	33.11	20	3300	0	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	0	0	442	442
44	45	41.01	20	4140 4150 4170 4430	1	CELL	Soutien aux politiques de genre	213	213	0	0
44	45	41.10	20	4150 4316 4326 4430 4511	0	CELL	Soutien aux infrastructures de recherche	0	0	582	582

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	45	41.13	20	4150	0	CELL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	0	0	16.923	16.923	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	45	41.14	20	4150	0	CELL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	0	0	19.828	19.828	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	45	41.15	20	4150	0	CELL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	0	0	150	150	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
Totaux activité 20												
								CELL	388	388	44.289	44.289
Totaux programme 2												
								CELL	388	388	44.289	44.289
PROGRAMME 3												
SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE												
31 - Subventions ASBL ou assimilés												
44	45	01.01	31	4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	261	261	0	0	
				4430								
44	45	01.02	31	0100	3	CELL	Provision pour revalorisation des bourses de recherche dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020	2.000	2.000	2.020	2.020	
				4150								
				4170								
				4430								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	45	33.09	31	3441 3450	3	CELL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	0	0	
44	45	33.11	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations d'étudiants	114	114	0	0	
Totaux activité 31												
								CELL	2.537	2.537	2.020	2.020
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés												
44	45	40.01	33	4150 4316 4326 4430 4511	0	CELL	Recherche en Art	0	0	269	269	
44	45	41.01	33	4150 4430	0	CELL	Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques	0	0	250	250	
44	45	41.04	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	92.346	92.315	93.001	92.979	
44	45	41.05	33	4170	3	CELL	Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	14.649	14.641	14.743	14.736	
44	45	41.07	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	13.568	13.564	13.664	13.661	
44	45	41.09	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	5.773	5.772	5.814	5.813	
44	45	41.10	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	17.410	17.405	17.534	17.530	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 33								CELL	143.746	143.697	145.275	145.238
34 - Subventions diverses												
44	45	41.10	34	4150 4430 4540	3	CELL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	0	0	
Totaux activité 34								CELL	582	582	0	0
35 - Fonds et programmes de recherche												
44	45	41.13	35	4150 4430	3	CELL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	16.803	16.803	0	0	
44	45	41.14	35	1111 4150 4430	3	CELL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	16.710	16.710	0	0	
44	45	41.15	35	3300 4150 4430	3	CELL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	150	0	0	
Totaux activité 35								CELL	33.663	33.663	0	0
36 - Activités internationales												
44	45	33.01	36	4150 4430	3	CELL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	218	0	0	
Totaux activité 36								CELL	218	218	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux programme 3				
							CELL	180.746	180.697	147.295	147.258
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45				
							CELL	182.263	182.214	192.448	192.411

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

44	46	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	404	404	288	288
44	46	12.07	02	1211	1	CELL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	2	2
44	46	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	30	30	146	146

Totaux activité 02

CELL	436	436	436	436
------	-----	-----	-----	-----

Totaux programme 0

CELL	436	436	436	436
------	-----	-----	-----	-----

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

44	46	11.03	12	1111 1112 1120 1131 1221	3	CELL	Personnel statutaire	323	323	323	323
----	----	-------	----	--------------------------------------	---	------	----------------------	-----	-----	-----	-----

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	46	11.04	12	1111 1112 1120 1131	3	CELL	Personnel autre que statutaire	741	741	741	741	
Totaux activité 12												
								CELL	1.064	1.064	1.064	1.064
Totaux programme 1												
								CELL	1.064	1.064	1.064	1.064
PROGRAMME 2												
SUBVENTIONS DIVERSES												
20 - Financement des prix décernés et autres activités												
44	46	33.01	20	4170	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	37	37	
Totaux activité 20												
								CELL	37	37	37	37
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique												
44	46	33.01	21	4170	1	CELL	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	67	67	67	67	
44	46	41.01	21	4170 7422	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	239	239	
44	46	41.02	21	4170 7422	3	CELL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	29	29	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	46	61.01	21	1211 7422 7450	3	CELL	Subventions	5	5	5	5	
Totaux activité 21								<hr/>				
								CELL	340	340	340	340
Totaux programme 2								<hr/>				
								CELL	377	377	377	377
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46								<hr/>				
								CELL	1.877	1.877	1.877	1.877

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 47												
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
02 - Frais de fonctionnement												
44	47	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	463	463	263	263	
44	47	12.66	02	1211	1	CELL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	0	0	0	0	
44	47	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	5	5	
				7422								
Totaux activité 02												
								CELL	468	468	268	268
Totaux programme 0												
								CELL	468	468	268	268
PROGRAMME 1												
ALLOCATIONS ET PRÊTS												
10 - Allocations et prêts												
44	47	33.01	10	3431	3	CELL	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	68.134	68.134	68.134	68.134	
44	47	33.02	10	3431	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	333	333	305	305	
44	47	82.03	10	8300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	35	35	30	30	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 10												
								CELL	68.134	68.134	68.134	68.134
								FBM	368	368	335	335
Totaux programme 1												
								CELL	68.134	68.134	68.134	68.134
								FBM	368	368	335	335
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47												
								CELL	68.602	68.602	68.402	68.402
								FBM	368	368	335	335

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 48												
CENTRES PMS												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE												
02 - Frais de fonctionnement												
45	48	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	137	137	137	137	
Totaux activité 02												
								CELL	137	137	137	137
Totaux programme 0												
								CELL	137	137	137	137
PROGRAMME 4												
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS												
40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	48	11.03	40	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	24.677	24.677	25.886	25.886	
Totaux activité 40												
								CELNL	24.677	24.677	25.886	25.886
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	48	43.01	42	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	30.827	30.827	30.388	30.388	
Totaux activité 42												
								CELNL	30.827	30.827	30.388	30.388
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements												
45	48	44.01	43	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	44.840	44.840	45.080	45.080	
Totaux activité 43												
								CELNL	44.840	44.840	45.080	45.080
Totaux programme 4												
								CELNL	100.344	100.344	101.354	101.354
PROGRAMME 5												
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS												
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement												
45	48	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	3.442	3.442	3.369	3.369	
Totaux activité 50												
								CELL	3.442	3.442	3.369	3.369
51 - Formation												
45	48	01.01	51	1211	3	CELL	Formation réseau CPMS	22	22	21	21	
45	48	01.02	51	1211 4150	3	CELL	Formation établissements CPMS	5	5	5	5	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 51												
								CELL	27	27	26	26
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement												
45	48	43.23	52	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	3.035	3.035	3.059	3.059	
Totaux activité 52												
								CELL	3.035	3.035	3.059	3.059
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe												
45	48	43.09	53	4340	3	CELL	Formation réseau CPMS	25	25	26	26	
45	48	43.10	53	4340	3	CELL	Formation établissements CPMS	5	5	5	5	
Totaux activité 53												
								CELL	30	30	31	31
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement												
45	48	44.23	54	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	4.418	4.418	4.467	4.467	
Totaux activité 54												
								CELL	4.418	4.418	4.467	4.467
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe												
45	48	44.09	55	3300	3	CELL	Formation réseau CPMS	37	37	37	37	
45	48	44.10	55	3300	3	CELL	Formation établissements CPMS	8	8	8	8	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux activité 55				
							CELL	45	45	45	45
							Totaux programme 5				
							CELL	10.997	10.997	10.997	10.997
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48				
							CELL	11.134	11.134	11.134	11.134
							CELNL	100.344	100.344	101.354	101.354

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 50												
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR ET CENTRES TECHNIQUES												
PROGRAMME 1												
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT												
12 - Frais de fonctionnement												
45	50	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	82	70	70	
45	50	74.01	12	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	7	7	
				7422								
Totaux activité 12												
								CELL	102	102	77	77
Totaux programme 1												
								CELL	102	102	77	77
PROGRAMME 2												
PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses												
45	50	33.03	23	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	0	39	0	0	
45	50	33.07	23	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	0	32	0	0	
Totaux activité 23												
								CELL	0	71	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 2

PROGRAMME 3

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - Frais de fonctionnement

45	50	41.23	31	4150	3	CELL	Dotation globale	534	534	541	541
----	----	-------	----	------	---	------	------------------	-----	-----	-----	-----

Totaux activité 31

CELL	534	534	541	541
------	-----	-----	-----	-----

Totaux programme 3

CELL	534	534	541	541
------	-----	-----	-----	-----

PROGRAMME 4

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

45	50	11.03	40	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission	1.771	1.771	1.630	1.630
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 40

CELNL	1.771	1.771	1.630	1.630
-------	-------	-------	-------	-------

41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier.
Rémunérations et allocations généralement quelconques

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	50	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	2.263	2.263	2.327	2.327	
Totaux activité 41												
								CELNL	2.263	2.263	2.327	2.327
Totaux programme 4												
								CELNL	4.034	4.034	3.957	3.957
PROGRAMME 5												
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
51 - Frais de fonctionnement												
45	50	41.23	51	4130	3	CELL	Dotation globale	1.263	1.263	1.413	1.413	
Totaux activité 51												
								CELL	1.263	1.263	1.413	1.413
Totaux programme 5												
								CELL	1.263	1.263	1.413	1.413
PROGRAMME 6												
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	50	11.03	60	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	4.819	4.819	5.190	5.190	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 60												
								CELNL	4.819	4.819	5.190	5.190
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	50	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	3.189	3.189	3.208	3.208	
Totaux activité 61												
								CELNL	3.189	3.189	3.208	3.208
Totaux programme 6												
								CELNL	8.008	8.008	8.398	8.398
PROGRAMME 7												
CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE												
70 - Frais de fonctionnement												
44	50	12.01	70	1221 4150	3	CELL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	110	110	112	112	
44	50	41.31	70	4150	3	CELL	Dotation Centre de Strée	281	281	281	281	
Totaux activité 70												
								CELL	391	391	393	393
Totaux programme 7												
								CELL	391	391	393	393

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8												
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER												
80 - Frais de fonctionnement												
45	50	41.23	80	4150	3	CELL	Dotation globale	636	636	640	640	
Totaux activité 80												
								CELL	636	636	640	640
Totaux programme 8												
								CELL	636	636	640	640
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50												
								CELL	2.926	2.997	3.064	3.064
								CELNL	12.042	12.042	12.355	12.355

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 51

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

45	51	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	93	93	78	78
45	51	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	0	0
				7422							

Totaux activité 02

CELL	97	97	78	78
-------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Totaux programme 0

CELL	97	97	78	78
-------------	-----------	-----------	-----------	-----------

PROGRAMME 2

DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

20 - Dépenses liées aux paiement des agents contractuels subventionnés

45	51	11.05	20	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	35.347	35.347	56.278	56.278
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 20

CELNL	35.347	35.347	56.278	56.278
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 2												
								CELNL	35.347	35.347	56.278	56.278
PROGRAMME 3												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL												
30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi												
45	51	41.01	30	4150	3	CELL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	540	540	536	536	
45	51	43.01	30	4314 4324	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.718	3.718	3.732	3.732	
45	51	44.01	30	4410	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	2.991	2.991	3.009	3.009	
Totaux activité 30												
								CELL	7.249	7.249	7.277	7.277
Totaux programme 3												
								CELL	7.249	7.249	7.277	7.277
PROGRAMME 4												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES												
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	51	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du maternel	44.713	44.713	45.238	45.238	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 41												
								CELNL	44.713	44.713	45.238	45.238
44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements												
45	51	43.01	44	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	336.334	336.334	343.779	343.779	
Totaux activité 44												
								CELNL	336.334	336.334	343.779	343.779
45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements												
45	51	44.01	45	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	242.545	242.545	247.283	247.283	
Totaux activité 45												
								CELNL	242.545	242.545	247.283	247.283
Totaux programme 4												
								CELNL	623.592	623.592	636.300	636.300
PROGRAMME 6												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES												
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	51	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	112.521	112.521	117.224	117.224	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 61												
								CELNL	112.521	112.521	117.224	117.224
62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque												
45	51	11.03	62	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	8.018	8.018	8.273	8.273	
Totaux activité 62												
								CELNL	8.018	8.018	8.273	8.273
63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements												
45	51	43.01	63	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	657.235	657.235	671.106	671.106	
Totaux activité 63												
								CELNL	657.235	657.235	671.106	671.106
64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements												
45	51	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	522.298	522.298	535.513	535.513	
Totaux activité 64												
								CELNL	522.298	522.298	535.513	535.513
Totaux programme 6												
								CELNL	1.300.072	1.300.072	1.332.116	1.332.116

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES FONDAMENTALES												
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
45	51	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale pour le fondamental	23.274	23.274	23.749	23.749	
Totaux activité 70												
								CELL	23.274	23.274	23.749	23.749
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"												
45	51	12.21	71	1211	1	CELL	Assurances scolaires	0	112	0	0	
Totaux activité 71												
								CELL	0	112	0	0
72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement												
45	51	43.05	72	4316 4326	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	14	14	12	12	
45	51	43.23	72	4316 4326	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	132.088	132.088	134.925	134.925	
Totaux activité 72												
								CELL	132.102	132.102	134.937	134.937
74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement												
45	51	44.21	74	4430	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	177	177	185	185	
45	51	44.23	74	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	107.251	107.251	109.361	109.361	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 74												
								CELL	107.428	107.428	109.546	109.546
75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné												
45	51	44.04	75	4430	3	CELL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	6	6	6	6	
Totaux activité 75												
								CELL	6	6	6	6
76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses												
45	51	33.05	76	3300	3	CELL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	715	715	
Totaux activité 76												
								CELL	715	715	715	715
Totaux programme 7												
								CELL	263.525	263.637	268.953	268.953
PROGRAMME 8												
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES												
80 - Initiatives diverses												
45	51	01.05	80	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	223	223	
				3300								
				4150								
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 80												
							CELL	223	223	223	223	
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental												
45	51	01.01	81	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	30	30	
Totaux activité 81												
							CELL	30	30	30	30	
Totaux programme 8												
							CELL	253	253	253	253	
PROGRAMME 9												
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE												
90 - Discrimination positive												
45	51	01.02	90	1211 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	8.916	8.916	9.046	9.046	
Totaux activité 90												
							CELL	8.916	8.916	9.046	9.046	
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	51	01.03	92	1111 1112 1120 1131 1211 4150	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	93	93	93	93
45	51	01.04	92	4150 4322 4340 4430 4511	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	184	184
45	51	01.05	92	1211 4312 4322	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	593	593	593	593
45	51	01.06	92	1211 3300 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737	737	737
45	51	01.07	92	1211 3300 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221	221	221
45	51	01.08	92	1211 3300 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332	332	332

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	51	01.09	92	1211 3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	442	442	442	442	
45	51	01.10	92	1211 3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	8	8	8	8	
45	51	01.11	92	1211 3300 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	9	9	9	9	
Totaux activité 92								<hr/>				
								CELL	2.619	2.619	2.619	2.619
93 - Projets dans l'enseignement maternel												
45	51	01.03	93	1211 4430	1	CELL	Dépenses de toute nature relative au projet Décolâge	188	188	0	0	
Totaux activité 93								<hr/>				
								CELL	188	188	0	0
Totaux programme 9								<hr/>				
								CELL	11.723	11.723	11.665	11.665
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51								<hr/>				
								CELL	282.847	282.959	288.226	288.226
								CELNL	1.959.011	1.959.011	2.024.694	2.024.694

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**

01 - Dépenses de personnel

45	52	11.01	01	1111	3	CELL	Rémunération examinateurs non permanents des jurys de l'enseignement secondaire	0	0	150	150
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 01

CELL 0 0 150 150

02 - Frais de fonctionnement

45	52	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	617	617	474	474
				1112							
45	52	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses liées au comptage des élèves	61	61	25	25
45	52	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	4	4
				7422							

Totaux activité 02

CELL 692 692 503 503

Totaux programme 0

CELL 692 692 653 653

**PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE**

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	52	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	556.574	556.574	570.570	570.570	
Totaux activité 41												
								CELNL	556.574	556.574	570.570	570.570
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	52	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	69.665	69.665	69.807	69.807	
Totaux activité 42												
								CELNL	69.665	69.665	69.807	69.807
44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements												
45	52	43.01	44	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	397.165	397.165	402.864	402.864	
Totaux activité 44												
								CELNL	397.165	397.165	402.864	402.864

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements												
45	52	44.01	45	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.369.497	1.369.497	1.395.532	1.395.532	
Totaux activité 45												
								CELNL	1.369.497	1.369.497	1.395.532	1.395.532
46 - Service de médiation scolaire - rémunération												
45	52	11.01	46	1111 1112 1120 1131 1221	3	CELNL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.665	4.665	4.759	4.759	
Totaux activité 46												
								CELNL	4.665	4.665	4.759	4.759
Totaux programme 4												
								CELNL	2.397.566	2.397.566	2.443.532	2.443.532
PROGRAMME 5												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE												
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
45	52	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	100.221	100.221	106.271	106.271	
Totaux activité 50												
								CELL	100.221	100.221	106.271	106.271
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	52	01.05	51	1211 3300	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire	438	438	439	439	
45	52	01.06	51	1111 1112 1120 1131 1211 4150	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire	219	219	219	219	
45	52	12.21	51	1211	1	CELL	Assurances scolaires	0	230	0	0	
Totaux activité 51												
								CELL	657	887	658	658
53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement												
45	52	43.05	53	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	972	972	979	979	
45	52	43.23	53	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	55.128	55.128	56.119	56.119	
Totaux activité 53												
								CELL	56.100	56.100	57.098	57.098
54 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice												
45	52	43.10	54	3300	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	324	324	324	324	
45	52	43.11	54	4340	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	162	162	162	162	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 54												
								CELL	486	486	486	486
55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement												
45	52	44.21	55	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.313	2.313	2.307	2.307	
45	52	44.23	55	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	202.309	202.309	207.597	207.597	
Totaux activité 55												
								CELL	204.622	204.622	209.904	209.904
56 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice												
45	52	44.10	56	3300	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.149	1.149	1.148	1.148	
45	52	44.11	56	3300 4430	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	574	574	574	574	
Totaux activité 56												
								CELL	1.723	1.723	1.722	1.722
Totaux programme 5												
								CELL	363.809	364.039	376.139	376.139

PROGRAMME 6

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	52	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	12.321	12.321	10.809	10.809	
Totaux activité 61												
								CELNL	12.321	12.321	10.809	10.809
63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements												
45	52	43.01	63	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	18.836	18.836	18.024	18.024	
Totaux activité 63												
								CELNL	18.836	18.836	18.024	18.024
64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements												
45	52	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	36.175	36.175	34.422	34.422	
Totaux activité 64												
								CELNL	36.175	36.175	34.422	34.422
Totaux programme 6												
								CELNL	67.332	67.332	63.255	63.255
PROGRAMME 7												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE												
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
45	52	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	2.235	2.235	2.329	2.329	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 70												
								CELL	2.235	2.235	2.329	2.329
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"												
45	52	12.21	71	1211	1	CELL	Assurances scolaires	0	6	0	0	
Totaux activité 71												
								CELL	0	6	0	0
Totaux programme 7												
								CELL	2.235	2.241	2.329	2.329
PROGRAMME 8												
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI												
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi												
45	52	11.05	80	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	16.884	16.884	20.022	20.022	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 80												
								CELNL	16.884	16.884	20.022	20.022
Totaux programme 8												
								CELNL	16.884	16.884	20.022	20.022
PROGRAMME 9												
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS												
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	01.06	90	1211 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	6.435	6.435	6.525	6.525
45	52	12.01	90	1112 1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	260	260	255	255
45	52	33.02	90	1111 1112 1120 1131 1211 3300	3	CELL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	1.594	1.594	1.594	1.594
Totaux activité 90							CELL	8.289	8.289	8.374	8.374
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement											
45	52	01.05	91	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	25	25
45	52	01.09	91	1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511	1	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	842	842
45	52	01.10	91	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	29	29

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 91							CELL	896	896	896	896
92 - Activités interréseaux											
45	52	01.02	92	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	4	4
45	52	33.01	92	3300	3	CELL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	364	364
Totaux activité 92							CELL	368	368	368	368
93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles											
45	52	01.01	93	1211 3300 4140 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	66	66	63	63
Totaux activité 93							CELL	66	66	63	63
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	01.01	94	1211 6151 6311 6321 6410 6511 7422	3	CELL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.390	6.918	6.360	6.780
45	52	01.03	94	1211 6151 6311 6321 6410 6511 7422	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	0	2.239	0	2.375
45	52	01.04	94	1112 1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511 4534 4550	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.322	2.322	2.322	2.322
45	52	01.05	94	1211 4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	200	200	400	400
45	52	01.06	94	0100	0	FBM	Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.000	4.000	4.000	4.000

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	52	33.06	94	4550	3	CELL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	39	39	39	39	
Totaux activité 94												
								CELL	8.951	9.479	9.121	9.541
								FBM	4.000	6.239	4.000	6.375
Totaux programme 9												
								CELL	18.570	19.098	18.822	19.242
								FBM	4.000	6.239	4.000	6.375
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52												
								CELL	385.306	386.070	397.943	398.363
								CELNL	2.481.782	2.481.782	2.526.809	2.526.809
								FBM	4.000	6.239	4.000	6.375

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 53												
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE												
02 - Frais de fonctionnement												
45	53	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	49	49	
Totaux activité 02												
								CELL	49	49	49	49
Totaux programme 0												
								CELL	49	49	49	49
PROGRAMME 4												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ												
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	53	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire pédagogique	133.862	133.862	139.971	139.971	
Totaux activité 41												
								CELNL	133.862	133.862	139.971	139.971

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	53	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	12.802	12.802	12.940	12.940	
Totaux activité 42												
								CELNL	12.802	12.802	12.940	12.940
44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	53	11.03	44	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire paramédical	28.031	28.031	30.342	30.342	
Totaux activité 44												
								CELNL	28.031	28.031	30.342	30.342
46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements												
45	53	43.01	46	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	120.487	120.487	123.301	123.301	
Totaux activité 46												
								CELNL	120.487	120.487	123.301	123.301

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical											
45	53	43.01	47	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	19.398	19.398	20.787	20.787
Totaux activité 47											
							CELNL	19.398	19.398	20.787	20.787
48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements											
45	53	44.01	48	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	238.247	238.247	243.776	243.776
Totaux activité 48											
							CELNL	238.247	238.247	243.776	243.776
49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical											
45	53	44.01	49	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	35.920	35.920	39.522	39.522
Totaux activité 49											
							CELNL	35.920	35.920	39.522	39.522
Totaux programme 4											
							CELNL	588.747	588.747	610.639	610.639
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ											
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
45	53	41.06	50	4150	3	CELL	Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	65	65	65	65

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	53	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	21.020	21.020	21.804	21.804	
Totaux activité 50												
								CELL	21.085	21.085	21.869	21.869
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"												
45	53	01.03	51	1111 1112 1120 1131 1211 4150	3	CELL	Formation réseau - Enseignement spécialisé	69	69	63	63	
45	53	01.04	51	1211 4150	3	CELL	Formation établissements - Enseignement spécialisé	36	36	33	33	
45	53	12.21	51	1211	1	CELL	Assurances scolaires	0	28	0	0	
Totaux activité 51												
								CELL	105	133	96	96
53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement												
45	53	43.23	53	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	12.409	12.409	12.451	12.451	
Totaux activité 53												
								CELL	12.409	12.409	12.451	12.451
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	53	43.06	54	4314 4324	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	99	99	99	99	
45	53	43.09	54	4340	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	69	69	66	66	
45	53	43.10	54	4340	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	35	35	34	34	
Totaux activité 54												
								CELL	203	203	199	199
56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement												
45	53	44.23	56	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	24.675	24.675	25.122	25.122	
Totaux activité 56												
								CELL	24.675	24.675	25.122	25.122
57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné												
45	53	44.06	57	4410	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	130	130	130	130	
45	53	44.09	57	3300	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	128	128	137	137	
45	53	44.10	57	3300	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	66	66	70	70	
Totaux activité 57												
								CELL	324	324	337	337
Totaux programme 5												
								CELL	58.801	58.829	60.074	60.074

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi

45	53	11.05	60	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	2.958	2.958	3.603	3.603
----	----	-------	----	------------------------------	---	-------	--	-------	-------	-------	-------

Totaux activité 60

CELNL	2.958	2.958	3.603	3.603
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Totaux programme 6

CELNL	2.958	2.958	3.603	3.603
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

PROGRAMME 7

INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

70 - Activités diverses

45	53	01.01	70	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	75	75
----	----	-------	----	--------------	---	------	--	----	----	----	----

Totaux activité 70

CELL	75	75	75	75
-------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Totaux programme 7

CELL	75	75	75	75
-------------	-----------	-----------	-----------	-----------

PROGRAMME 8

LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES

80 - Initiatives diverses

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	53	35.01	80	3530	4	CELL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	26	26	29	29	
Totaux activité 80												
								CELL	26	26	29	29
Totaux programme 8												
								CELL	26	26	29	29
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53												
								CELL	58.951	58.979	60.227	60.227
								CELNL	591.705	591.705	614.242	614.242

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 54												
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE												
PROGRAMME 0												
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS												
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes												
44	54	11.01	01	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	874	874	875	875	
				1112								
				1120								
				1131								
44	54	11.02	01	1111	3	CELL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	73	73	46	46	
				1112								
				1120								
				1131								
44	54	12.01	01	1221	3	CELL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	713	713	716	716	
44	54	12.02	01	1221	3	CELL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250	250	250	250	
				1222								
Totaux activité 01												
								CELL	1.036	1.036	1.012	1.012
								CELNL	874	874	875	875
Totaux programme 0												
								CELL	1.036	1.036	1.012	1.012
								CELNL	874	874	875	875

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1											
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ											
10 - Frais de fonctionnement											
44	54	41.12	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	191.827	191.827	194.282	194.282
44	54	41.13	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	65.314	65.314	65.528	65.528
44	54	41.17	10	4150	1	CELL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	800	800
				6151							
Totaux activité 10											
						CELL		257.941	257.941	260.610	260.610
11 - Subventions											
44	54	41.16	11	3122	1	CELL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	8.924	8.924
				5121							
44	54	61.01	11	5121	1	CELL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.283	2.283	2.298	2.298
Totaux activité 11											
						CELL		11.207	11.207	11.222	11.222
13 - Subventions sociales											
44	54	41.15	13	4150	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	8.891	8.891	9.249	9.249
Totaux activité 13											
						CELL		8.891	8.891	9.249	9.249
Totaux programme 1											
						CELL		278.039	278.039	281.081	281.081

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2												
UNIVERSITÉS LIBRES												
20 - Intervention												
44	54	44.02	20	4150 4410 4430	3	CELL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	9.167	9.167	9.236	9.236	
Totaux activité 20												
								CELL	9.167	9.167	9.236	9.236
21 - Subventions												
44	54	44.05	21	4430	3	CELL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	152	152	
Totaux activité 21												
								CELL	152	152	152	152
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées												
44	54	44.03	22	4430	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	20.194	20.194	20.795	20.795	
Totaux activité 22												
								CELL	20.194	20.194	20.795	20.795
23 - Allocations de fonctionnement												
44	54	44.12	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	238.751	238.751	241.665	241.665	
44	54	44.13	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	189.621	189.621	194.776	194.776	
44	54	44.14	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	55.067	55.067	54.842	54.842	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	54	44.17	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	20.319	20.319	20.289	20.289
							Totaux activité 23				
							CELL	503.758	503.758	511.572	511.572
							Totaux programme 2				
							CELL	533.271	533.271	541.755	541.755
PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE											
41 - Frais de fonctionnement											
44	54	12.01	41	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	20	20	20
44	54	33.01	41	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	43	43
							Totaux activité 41				
							CELL	63	63	63	63
43 - Subventions											
44	54	33.15	43	4150	3	CELL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	336	336	336	336
44	54	44.14	43	4550	3	CELL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	188	188	194	194
							Totaux activité 43				
							CELL	524	524	530	530
44 - Subventions sociales - Institutions diverses											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	54	44.15	44	4550	3	CELL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	6	0	0
							Totaux activité 44				
							CELL	6	6	0	0
							45 - Coopération interuniversitaire - banque de données				
44	54	40.02	45	3300	3	CELL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	223	223
44	54	40.03	45	4150 4430	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	275	275
44	54	40.05	45	4140 4150 4430	3	CELL	Allocations pour aides à la réussite	4.901	4.901	4.938	4.938
44	54	40.06	45	4140	3	CELL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires et du test d'orientation pour les études de sciences vétérinaires	1.214	1.214	1.223	1.223
44	54	40.07	45	4150 4430	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	26.214	26.214	27.374	27.374
44	54	40.08	45	4150 4430	2	CELL	Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	518	518	521	521
							Totaux activité 45				
							CELL	33.345	33.345	34.554	34.554
							Totaux programme 4				
							CELL	33.938	33.938	35.147	35.147

PROGRAMME 5
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
50 - Agents contractuels subventionnés												
44	54	11.05	50	4150 4410	3	CELL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	1.727	1.727	1.718	1.718	
Totaux activité 50												
								CELL	1.727	1.727	1.718	1.718
Totaux programme 5												
								CELL	1.727	1.727	1.718	1.718
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54												
								CELL	848.011	848.011	860.713	860.713
								CELNL	874	874	875	875

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 55												
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE												
02 - Frais de fonctionnement												
44	55	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	19	19	18	18	
44	55	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4	
				7422								
Totaux activité 02												
								CELL	23	23	22	22
Totaux programme 0												
								CELL	23	23	22	22
PROGRAMME 4												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)												
40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
44	55	11.03	40	1111	3	CELNL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	4.443	4.443	4.511	4.511	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 40												
								CELNL	4.443	4.443	4.511	4.511

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles											
44	55	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	573	573	1.007	1.007
Totaux activité 41											
							CELNL	573	573	1.007	1.007
42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel											
44	55	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (chargés de mission)	807	807	807	807
Totaux activité 42											
							CELNL	807	807	807	807
43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)											
44	55	43.14	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.686	1.686	1.634	1.634
44	55	43.15	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	290	290	290	290

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 43												
								CELNL	1.976	1.976	1.924	1.924
44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)												
44	55	44.10	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.962	3.962	3.948	3.948	
44	55	44.11	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	592	592	592	592	
Totaux activité 44												
								CELNL	4.554	4.554	4.540	4.540
Totaux programme 4												
								CELNL	12.353	12.353	12.789	12.789
PROGRAMME 5												
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES												
51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française												
44	55	41.21	51	1111 1120 4150	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	92.101	92.101	93.133	93.133	
Totaux activité 51												
								CELNL	92.101	92.101	93.133	93.133
52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	55	11.03	52	1111	3	CELNL	Personnel statutaire des internats autonomes	9.363	9.363	9.761	9.761	
				1112								
				1120								
				1131								
44	55	12.01	52	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	23	23	
44	55	41.23	52	4150	3	CELL	Dotation aux internats autonomes	2.133	2.133	2.176	2.176	
Totaux activité 52												
								CELL	2.156	2.156	2.199	2.199
								CELNL	9.363	9.363	9.761	9.761
54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury												
44	55	12.01	54	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	52	52	51	51	
44	55	12.02	54	1211	3	CELL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	19	19	
44	55	12.03	54	1211	3	CELL	Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, secondaire, artistique et de promotion sociale	52	52	52	52	
Totaux activité 54												
								CELL	123	123	122	122
56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	55	43.14	56	4314 4316 4324 4326 4511	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	140.147	140.147	140.858	140.858	
Totaux activité 56												
								CELNL	140.147	140.147	140.858	140.858
57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées												
44	55	44.13	57	4410 4430	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	237.809	237.809	242.900	242.900	
Totaux activité 57												
								CELNL	237.809	237.809	242.900	242.900
58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement												
44	55	01.01	58	1211	3	CELL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	14	14	
44	55	01.03	58	1111 4150 4312 4314 4322 4410 4430 4511	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	11.966	11.966	12.946	12.946	
44	55	01.05	58	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	1.015	1.015	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux activité 58				
							CELL	12.995	12.995	12.960	12.960
							Totaux programme 5				
							CELL	15.274	15.274	15.281	15.281
							CELNL	479.420	479.420	486.652	486.652
PROGRAMME 6											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES EX-INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE ET DES EX-CATÉGORIES DE HAUTES ÉCOLES TRANSFÉRÉS À L'UNIVERSITÉ											
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement											
44	55	11.03	60	4410	3	CELNL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.131	3.131	3.131	3.131
							Totaux activité 60				
							CELNL	3.131	3.131	3.131	3.131
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement											
44	55	43.24	61	4410	3	CELNL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.055	2.055	2.055	2.055
							Totaux activité 61				
							CELNL	2.055	2.055	2.055	2.055
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement											
44	55	44.31	62	4410	3	CELL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	0	0	0	0
							Totaux activité 62				
							CELL	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Francisco Ferrer - Dépenses du personnel transféré à l'Université libre de Bruxelles											
44	55	44.10	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	4.942	4.942	4.942	4.942
44	55	44.11	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	495	495	495	495
Totaux activité 64											
							CELNL	5.437	5.437	5.437	5.437
Totaux programme 6											
							CELNL	10.623	10.623	10.623	10.623
PROGRAMME 7											
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ											
70 - Dépenses de personnel - rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes											
44	55	01.01	70	1111	3	CELNL	Commissaires et délégués du Gouvernement	660	660	660	660
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				1222							
				7422							
Totaux activité 70											
							CELNL	660	660	660	660

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
72 - Congés de maternité											
44	55	01.01	72	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	601	601	626	626
Totaux activité 72											
							CELNL	601	601	626	626
Totaux programme 7											
							CELNL	1.261	1.261	1.286	1.286
PROGRAMME 8											
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ											
81 - Divers											
44	55	12.02	81	1211	3	CELL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61	61	61	61
44	55	33.01	81	3300 4150 4316 4326 4430 4511 4550	3	CELL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	59	59	59	59
44	55	33.02	81	3300	3	CELL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28	28	28	28

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	55	40.01	81	4150	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280	280	280	
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								
44	55	40.02	81	4150	3	CELL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	567	567	572	572	
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								
44	55	43.02	81	4150	3	CELL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9	9	9	9	
Totaux activité 81												
								CELL	1.004	1.004	1.009	1.009
82 - Subventions sociales												
44	55	33.01	82	4150	3	CELL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	18.861	18.861	25.403	25.403	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
Totaux activité 82												
								CELL	18.861	18.861	25.403	25.403
Totaux programme 8												
								CELL	19.865	19.865	26.412	26.412

PROGRAMME 9

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi												
44	55	11.05	90	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	2.332	2.332	2.473	2.473	
Totaux activité 90												
								CELNL	2.332	2.332	2.473	2.473
91 - Interventions diverses - Fonds Européen												
44	55	01.01	91	4130 4140 4150 4312 4322 4430 4511	3	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.353	2.353	2.237	2.237	
Totaux activité 91												
								FBM	2.353	2.353	2.237	2.237
Totaux programme 9												
								CELNL	2.332	2.332	2.473	2.473
								FBM	2.353	2.353	2.237	2.237
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55												
								CELL	35.162	35.162	41.715	41.715
								CELNL	505.989	505.989	513.823	513.823
								FBM	2.353	2.353	2.237	2.237

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

44	56	01.01	02	1211	3	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	17	17	17	17
44	56	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	103	103	103	103
44	56	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	10	10

Totaux activité 02

CELL	130	130	130	130
-------------	------------	------------	------------	------------

Totaux programme 0

CELL	130	130	130	130
-------------	------------	------------	------------	------------

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

40 - Ecoles de la Communauté - dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

44	56	11.03	40	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	49.458	49.458	50.501	50.501
----	----	-------	----	------------------------------	---	-------	----------------------	--------	--------	--------	--------

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 40												
								CELNL	49.458	49.458	50.501	50.501
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
44	56	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	2.934	2.934	3.226	3.226	
Totaux activité 41												
								CELNL	2.934	2.934	3.226	3.226
43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements												
44	56	43.01	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	92.122	92.122	93.099	93.099	
Totaux activité 43												
								CELNL	92.122	92.122	93.099	93.099
44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements												
44	56	44.01	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	53.692	53.692	53.582	53.582	
Totaux activité 44												
								CELNL	53.692	53.692	53.582	53.582
Totaux programme 4												
								CELNL	198.206	198.206	200.408	200.408

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 5												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE												
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
44	56	01.07	50	1211	3	CELL	Formation Enseignement de promotion sociale	62	62	62	62	
44	56	41.23	50	4150	1	CELL	Dotation globale	1.675	1.675	1.906	1.906	
Totaux activité 50												
								CELL	1.737	1.737	1.968	1.968
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"												
44	56	12.21	51	1211	1	CELL	Assurances scolaires	0	105	0	0	
Totaux activité 51												
								CELL	0	105	0	0
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement												
44	56	43.08	54	4312 4322 4340	3	CELL	Frais pour la formation continuée	106	106	106	106	
44	56	43.23	54	4316 4326 4511	1	CELL	Subventions forfaitaires	3.688	3.688	3.234	3.234	
Totaux activité 54												
								CELL	3.794	3.794	3.340	3.340
55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	56	44.08	55	3300	3	CELL	Frais pour la formation continuée	60	60	60	60	
44	56	44.23	55	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires	1.708	1.708	1.301	1.301	
Totaux activité 55												
								CELL	1.768	1.768	1.361	1.361
Totaux programme 5												
								CELL	7.299	7.404	6.669	6.669
PROGRAMME 6												
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI												
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi												
44	56	11.05	60	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.061	1.061	1.523	1.523	
Totaux activité 60												
								CELNL	1.061	1.061	1.523	1.523
Totaux programme 6												
								CELNL	1.061	1.061	1.523	1.523
PROGRAMME 7												
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS												
70 - Initiatives diverses												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	56	01.01	70	1111	3	CELNL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.466	1.466	1.476	1.476	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				3300								
				4150								
				4312								
				4314								
				4322								
				4324								
				4326								
				4410								
				4430								
				4511								
Totaux activité 70												
							CELNL	1.466	1.466	1.476	1.476	
Totaux programme 7												
							CELNL	1.466	1.466	1.476	1.476	
PROGRAMME 8												
INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE												
81 - Actions diverses												
44	56	01.01	81	4550	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	566	566	566	566	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	56	01.02	81	1111 1211 4314 4316 4410 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	291	291	291	291	
44	56	01.03	81	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	109	109	59	59	
Totaux activité 81												
								CELL	966	966	916	916
82 - Provisions												
44	56	01.02	82	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550	550	550	550	
44	56	01.03	82	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenantsn prison	800	800	800	800	
Totaux activité 82												
								CELL	1.350	1.350	1.350	1.350
Totaux programme 8												
								CELL	2.316	2.316	2.266	2.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56												
								CELL	9.745	9.850	9.065	9.065
								CELNL	200.733	200.733	203.407	203.407

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 57												
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE												
02 - Frais de fonctionnement												
45	57	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47	47	7	7	
45	57	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	5	5	
				7422								
Totaux activité 02												
								CELL	52	52	12	12
Totaux programme 0												
								CELL	52	52	12	12
PROGRAMME 2												
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES												
20 - Académie internationale d'été de Wallonie												
45	57	33.02	20	3300	3	CELL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	189	189	
Totaux activité 20												
								CELL	189	189	189	189
21 - Subventions à des associations diverses												
45	57	33.04	21	3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	155	155	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 21												
							CELL	155	155	155	155	
Totaux programme 2												
							CELL	344	344	344	344	
PROGRAMME 3												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR												
30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
44	57	11.03	30	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	27.317	27.317	26.424	26.424	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 30												
							CELNL	27.317	27.317	26.424	26.424	
31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
44	57	11.03	31	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	5.160	5.160	5.597	5.597	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 31												
							CELNL	5.160	5.160	5.597	5.597	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements												
44	57	43.01	32	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	12.986	12.986	13.132	13.132	
Totaux activité 32												
								CELNL	12.986	12.986	13.132	13.132
33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements												
44	57	44.01	33	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	27.671	27.671	28.241	28.241	
Totaux activité 33												
								CELNL	27.671	27.671	28.241	28.241
Totaux programme 3												
								CELNL	73.134	73.134	73.394	73.394
PROGRAMME 4												
FUNCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR												
40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement												
44	57	41.01	40	4150	3	CELL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.071	3.071	3.086	3.086	
Totaux activité 40												
								CELL	3.071	3.071	3.086	3.086
42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	57	43.03	42	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	828	828	906	906	
Totaux activité 42												
								CELL	828	828	906	906
43 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers												
44	57	01.01	43	1211 3300 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	40	40	0	0	
Totaux activité 43												
								CELL	40	40	0	0
44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement												
44	57	44.30	44	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	2.246	2.246	2.391	2.391	
Totaux activité 44												
								CELL	2.246	2.246	2.391	2.391
45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers												
44	57	33.01	45	3300	3	CELL	Subventions à des associations diverses	56	56	96	96	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 45												
								CELL	56	56	96	96
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts												
44	57	33.02	46	4150	3	CELL	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	1.931	1.931	2.646	2.646	
Totaux activité 46												
								CELL	1.931	1.931	2.646	2.646
47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art												
44	57	40.01	47	4170	3	CELL	Recherche en Art	269	269	0	0	
44	57	40.02	47	4150	3	CELL	Formations continuées en Art	50	50	50	50	
Totaux activité 47												
								CELL	319	319	50	50
48 - Délégués du gouvernement												
44	57	01.01	48	1111	3	CELNL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	256	256	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 48												
								CELNL	256	256	256	256
49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts												
44	57	01.01	49	3300	3	CELL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	2.362	2.362	2.408	2.408	
				4150								
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								
Totaux activité 49												
								CELL	2.362	2.362	2.408	2.408
Totaux programme 4												
								CELL	10.853	10.853	11.583	11.583
								CELNL	256	256	256	256
PROGRAMME 7												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT												
70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés												
45	57	43.01	70	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	89.448	89.448	87.993	87.993	
				4324								
Totaux activité 70												
								CELNL	89.448	89.448	87.993	87.993
71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés												
45	57	44.01	71	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	10.214	10.214	10.032	10.032	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 71												
								CELNL	10.214	10.214	10.032	10.032
72 - Humanités artistiques												
45	57	01.01	72	4314 4324 4410	3	CELNL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.483	2.483	1.677	1.677	
Totaux activité 72												
								CELNL	2.483	2.483	1.677	1.677
Totaux programme 7												
								CELNL	102.145	102.145	99.702	99.702
PROGRAMME 8												
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT												
80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement												
45	57	43.02	80	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.283	3.283	3.041	3.041	
Totaux activité 80												
								CELL	3.283	3.283	3.041	3.041
82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement												
45	57	44.30	82	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	284	284	262	262	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 82												
							CELL	284	284	262	262	
Totaux programme 8												
							CELL	3.567	3.567	3.303	3.303	
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS												
90 - Dépenses en matière d'équipement												
44	57	60.01	90	6151	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	50	50	50	50	
44	57	63.01	90	6311 6321 6511	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	28	28	28	28	
44	57	64.01	90	6410	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	71	71	72	72	
Totaux activité 90												
							CELL	149	149	150	150	
Totaux programme 9												
							CELL	149	149	150	150	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57												
							CELL	14.965	14.965	15.392	15.392	
							CELNL	175.535	175.535	173.352	173.352	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

**PROGRAMME 0
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**

02 - Frais de fonctionnement

44	58	01.01	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	50	50
				4150							
44	58	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'e-learning et du centre de ressources pédagogiques	285	285	276	276
				1112							
44	58	12.02	02	1211	3	CELNL	Paiement des professeurs correcteurs	1.977	1.977	1.977	1.977
				1112							
44	58	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	12	12	12
				7422							

Totaux activité 02

CELL	347	347	338	338
CELNL	1.977	1.977	1.977	1.977

Totaux programme 0

CELL	347	347	338	338
CELNL	1.977	1.977	1.977	1.977

**PROGRAMME 3
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE
L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

30 - Actions diverses

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	58	01.01	30	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	164	164	0	0	
Totaux activité 30												
								FBM	164	164	0	0
Totaux programme 3												
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58												
								CELL	347	347	338	338
								CELNL	1.977	1.977	1.977	1.977
								FBM	164	164	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE III											
							CELL	2.238.013	2.225.214	2.370.740	2.371.123
							CELNL	6.095.630	6.095.630	6.220.099	6.220.099
							FBM	24.063	26.302	34.230	36.605

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 85												
DETTE DIRECTE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION												
01 - Frais de fonctionnement												
42	85	12.08	01	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	486	486	486	486	
42	85	74.01	01	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	7	7	
Totaux activité 01												
								CELL	500	500	493	493
Totaux programme 0												
								CELL	500	500	493	493
PROGRAMME 1												
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE												
10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial												
42	85	21.01	10	2130	1	CELL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	4.616	4.616	4.616	4.616	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	85	21.03	10	2110	1	CELL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	5.313	5.313	5.625	5.625	
42	85	21.04	10	2110	1	CELL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	195.841	195.841	201.054	201.054	
Totaux activité 10												
								CELL	205.770	205.770	211.295	211.295
Totaux programme 1												
								CELL	205.770	205.770	211.295	211.295
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85												
								CELL	206.270	206.270	211.788	211.788

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 86											
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES											
PROGRAMME 1											
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE											
10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française											
42	86	44.08	10	2110 4150	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	1	1	1	1
Totaux activité 10											
							CELL	1	1	1	1
11 - Subventions et charges financières des universités libres											
42	86	44.08	11	4440	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	10	10	5	5
42	86	44.40	11	4150	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	2	2	1	1
Totaux activité 11											
							CELL	12	12	6	6
Totaux programme 1											
							CELL	13	13	7	7
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86											
							CELL	13	13	7	7

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX CHAPITRE IV												
							CELL	206.283	206.283	211.795	211.795	

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 90

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11 - Région Wallonne - Cocof

42	90	45.01	11	4534	4	CELL	Dotation à la Région wallonne	369.305	369.305	373.935	373.935	
42	90	45.02	11	4511	4	CELL	Dotation à la Commission communautaire française	106.519	106.519	107.868	107.868	
42	90	45.03	11	4511 4534	4	CELL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	0	0	0	0	
Totaux activité 11												
								CELL	475.824	475.824	481.803	481.803
Totaux programme 1												
								CELL	475.824	475.824	481.803	481.803
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90												
								CELL	475.824	475.824	481.803	481.803

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX CHAPITRE V												
							CELL	475.824	475.824	481.803	481.803	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2020		Crédits initiaux 2021	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAL GÉNÉRAL											
							CELL	5.036.066	5.022.033	5.297.584	5.245.606
							CELNL	6.432.326	6.432.326	6.562.139	6.562.139
							FBM	88.527	90.993	98.698	101.073

Section particulière

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2021

Article 40 du dispositif

(en milliers d'euro)

Article	Litt.	Libellé	Solde au 1er janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
66	01	Transfert de compétences	0	3.725.839	3.725.839	0
		code Sec	08.20	49	45	03.20

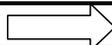
Annexes

Annexe 1

Table de transcodification

Article 34 du dispositif du budget des dépenses

TABLE DE TRANSCODIFICATION

<i>Structure 2020</i>			 devient	<i>Structure 2021</i>		
<i>DO</i>	<i>A.B</i>	<i>P.A</i>		<i>DO</i>	<i>A.B</i>	<i>P.A</i>
40	41.01	30		45	41.01	33
45	33.03	11		45	33.03	20
45	33.07	12		40	33.07	30
45	33.11	12		45	33.11	20
45	41.01	20		40	01.12	30
45	01.01	31		45	01.01	12
45	33.09	31		45	33.09	20
45	33.11	31		40	33.11	30
45	41.10	34		45	41.10	20
45	41.13	35		45	41.13	20
45	41.14	35		45	41.14	20
45	41.15	35		45	41.15	20
45	33.01	36		40	33.01	30
55	01.05	58		45	01.05	20
57	01.01	43		57	33.01	45
57	40.01	47		45	40.01	33
40	0112	40		40	1203	02
40	0107	40		40	1204	02
40	1201	24		40	1201	14
40	0102	40		41	0102	40
40	0103	40		41	0103	40
40	0104	40		41	0104	40
40	0105	40		41	0105	40
40	0108	40		41	0108	40
40	0109	40		41	0109	40
40	0110	40		41	0110	40
40	0111	40		41	0111	40
40	0113	40		41	0113	40
40	0114	40		41	0114	40
40	1201	40		41	1201	40
40	3304	40		41	3304	40
40	4101	40		41	4101	40
40	7401	40		41	7401	40
40	0110	41		41	0110	41
40	0111	41		41	0111	41
40	1230	41		41	1230	41
40	4101	41		41	4101	41
40	0101	42		41	0101	42
40	3301	50		41	3301	60
40	3311	50		41	3311	60
40	3502	50		41	3502	60
40	1241	71		41	1201	40
11	01.02	31		11	33.02	31
11	01.02	32		11	33.02	32
11	01.06	32		11	33.06	32

Annexe 2

Section Particulière

(en milliers
d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	code SEC	Recette de l'année 2021	Dépense de l'année 2021
---	-------------	-------------------------------	-------------------------------

Transfert de compétences à la RW et à la COCOF

Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-109.376	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.344.278	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.258.737	
Part de la dotation 47/8 de la LSF	49.40	233.370	
Part de la dotation 47/9 de la LSF	49.40	-1.170	
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation RW	45.34		3.699.893
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation Cocof	45.11		25.946
Totaux de la section particulière		3.725.839	3.725.839

Organismes administratifs à comptabilité autonome

Services Administratifs à Comptabilité Autonome

- CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
- SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
- FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ
- FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES
- OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES
- AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN
- MUSEE ROYAL DE MARIEMONT
- AEF – EUROPE
- AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS
- FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES
- PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

Organismes d'intérêt public

- ETNIC
- WBI

Services administratifs à comptabilité autonome

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL - BUDGET INITIAL 2021

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC		LIQUIDATIONS				
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
				A	B	C
0810	0.0. Solde reporté non affecté au 31/12/2020	36.302.000				
0810	0.1. Solde reporté Fonds Séries au 31/12/2020	0				
0810	0.2. Solde reporté Fonds Spécial au 31/12/2020	0				
4610	1.2. Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	20.757.000				
3810	1.3. Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	30.000				
1611	1.4. Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)	247.000				
1611	1.5. Recettes Fonds spécial RTBF	15.000				
1611	1.6. Recettes Fonds séries	228.000				
3810	1.8. Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	15.000				
4610	1.9. Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700.000				
Total des recettes		58.294.000	0	0	0	0

Code SEC		Engagements				
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
				A	B	C
0810	0.0. Solde reporté non affecté au 31/12/2020	3.482.000				
0810	0.1. Solde reporté Fonds Séries au 31/12/2020	0				
0810	0.2. Solde reporté Fonds Spécial au 31/12/2020	0				
4610	1.2. Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	20.757.000				
3810	1.3. Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	30.000				
1611	1.4. Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)	247.000				
1611	1.5. Recettes Fonds spécial RTBF	15.000				
1611	1.6. Recettes Fonds séries	228.000				
3810	1.8. Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	15.000				
4610	1.9. Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700.000				
Total des recettes		25.474.000	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC		LIQUIDATIONS				
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
				A	B	C
1211	2.2. Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	409.000				
3200	2.3. Primes à l'industrie cinématographique CM et LM	1.143.000				
3200	2.4. Stratégie promotion cinéma belge	644.000				
3200	2.6. Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.369.000				
3200	2.8. Commission cinéma - aide aux projets	11.400.000				
1211	2.9. Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service	207.000				
1211	2.10. Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	1.005.000				
1211	2.11. Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	730.000				
1211	2.13. Master Class et Formation des professionnels	73.000				
3200	2.14. Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	700.000				
1211	2.19. Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	492.000				
1211	2.20. Aides à la formation	35.000				
3200	2.21. Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	459.000				
3200	2.22. Fonds Fictions TV	2.794.000				
3200	2.23. Commission cinéma - aide aux opérateurs	3.403.000				
Total des dépenses		24.863.000	0	0	0	0

Code SEC		ENGAGEMENTS		
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
				A
1211	2.2. Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	409.000		
3200	2.3. Primes à l'industrie cinématographique CM et LM	1.143.000		
3200	2.4. Stratégie promotion cinéma belge	644.000		
3200	2.6. Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.369.000		
3200	2.8. Commission cinéma - aide aux projets	11.400.000		
1211	2.9. Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service	207.000		
1211	2.10. Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	1.005.000		
1211	2.11. Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	730.000		
1211	2.13. Master Class et Formation des professionnels	73.000		
3200	2.14. Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	700.000		
1211	2.19. Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	492.000		
1211	2.20. Aides à la formation	35.000		
3200	2.21. Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	459.000		
3200	2.22. Fonds Fictions TV	2.794.000		
3200	2.23. Commission cinéma - aide aux opérateurs	3.403.000		
Total des dépenses		24.863.000	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	LIQUIDATIONS		
		Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Rece (exécution du budget)	58.294.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépe (exécution du budget)	24.863.000,00	0,00	0,00	0,00
Résu solde de l'année	33.431.000,00	0,00	0,00	

	Prévisions initiales	ENGAGEMENTS		
		Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Rece (exécution du budget)	25.474.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépe (exécution du budget)	24.863.000,00	0,00	0,00	0,00
Résu solde de l'année	611.000,00	0,00	0,00	

	Prévisions initiales	ENGAGEMENTS		
		Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes Hors report (exécution du budget)	21.992.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépe (exécution du budget)	24.863.000,00	0,00	0,00	0,00

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Liquidations (Art. 70.05 C)

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
	08.20	SOLDE reporté au 01/01	255.051.780	280.172.831	282.227.136	295.333.969	282.276.193
	66.11	DOTATION	33.350.000	33.350.000	38.143.000	38.143.000	38.143.000
	08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006	4.445.000	4.445.000			
	76.32	ALIÉNATIONS	500.000	1.425.000	8.855.000	3.840.000	2.500.000
	16.10	AUTRES RECETTES	250.000	880.000	350.000	350.000	350.000
	69.34	VERSEMENTS UREBA	1.315.000	560.345			
	76.32	Recettes Revente Dubrucq-Takeda					
	66.11	Transfert AB 12.01.03		4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	8.834.430	1.085.632	2.672.050	1.087.570	2.241.650
	66.11	PHASE 3					
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8*	13.333.000	13.333.000	2.009.000	2.009.000	
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6*					
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12*					
	66.31	subvention Fonds création de places 2019	4.378.000	4.549.399	4.611.785		2.305.000
	66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM					
	66.11	Ecole du SHAPE					
	66.31	Transfert SACA FG - Cité des Métiers			656.450	656.450	
	66.11	Dotation spéciale HE et nouvelles places					
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA	1.471.139	1.191.139			
	66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef		4.500.000	6.000.000	6.000.000	2.500.000
	66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19*				5.000.000	
	66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE					
		Mouvement trésorerie					
		Total des recettes	322.928.349	349.542.346	349.574.421	356.469.989	334.365.843

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Recettes

ARTICLE 70.05

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Dépenses

Code sec	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.350.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000
12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	15.000.000	12.750.000	13.500.000	17.500.000	13.500.000
12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	1.750.000	1.550.000	1.600.000	1.600.000	1.750.000
71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES					
72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements 1700 - PPT 1840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde 1720)	24.269.687	20.750.000	22.000.000	20.250.000	24.500.000
	Total dotation	42.369.687	36.300.000	38.350.000	40.600.000	41.000.000
12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03		3.450.000	3.900.000	3.500.000	3.900.000
12.11	TX EE Cellule Energie		272.000	70.000	25.000	
72.00	UREBA	223.773	50.000			
72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	3.310.501	1.750.000	2.500.000	2.125.000	2.600.000
72.00	PHASE 3	341.425	341.425	210.000	100.000	
72.00	LA CITE DES METIERS	978.450	644.785		568.796	732.439
72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°					
72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°					
72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°	55.980				365.000
72.00	Transfert du Fonds Création de places					60.000
72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	6.220.768	750.000	1.500.000	2.500.000	7.200.000
72.00	Ecole du SHAPE					
72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité)	19.938.310	13.377.000	5.000.000	5.000.000	28.000.000
71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat Bâtiments		10.026.000	9.564.830	19.700.000	
72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA	373.500	354.000	355.000	75.000	
72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE					
	Opération de trésorerie					
	TOTAL DES LIQUIDATIONS	73.812.394	67.315.210	61.449.830	74.193.796	83.857.439

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12

249.115.955

282.227.136

288.124.591

282.276.193

250.508.404

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Engagements

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
		SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	183.252.295	204.383.471	192.887.345	225.933.391	191.194.020
	66.11	DOTATION	33.350.000	33.350.000	38.143.000	38.143.000	38.143.000
	76.32	ALIÉNATIONS	500.000	1.425.000	8.855.000	3.840.000	2.500.000
	16.10	AUTRES RECETTES	250.000	880.000	350.000	350.000	350.000
	69.34	VERSEMENTS UREBA	1.315.000	560.345			
		RECUPEATION VISA	350.000	400.000	350.000	350.000	350.000
	76.32	Recettes Revente Dubrucq-Takeda					
	66.11	Transfert AB 12.01.03		4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	8.834.430	1.085.632	2.672.050	1.087.570	2.241.650
	66.11	PHASE 3					
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°	13.333.000	13.333.000	2.009.000	2.009.000	
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6° - CP 2016					
	66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12° - CP 2017					
	66.31	Subventions Fonds de création de Places 2019	4.378.000	4.549.399	4.611.785		2.305.000
	66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM					
	66.11	Ecole du SHAPE					
	46.30	Transfert SACA FG - Cité des métiers			656.450	656.450	
	66.11	Dotation Exceptionnelle					
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA	1.471.139	1.191.139			
	66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef		4.500.000	6.000.000	6.000.000	2.500.000
	66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°				5.000.000	
	66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE					
		DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	247.033.864	269.707.986	260.584.630	287.419.411	243.633.670

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Recettes

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	Initial 2019		Initial 2020		Initial 2021	
				Ajustement 2019		Ajustement 2020		
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.350.000	1.350.000	1.350.000	1.100.000	1.250.000	
	12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	15.000.000	14.250.000	15.000.000	14.000.000	14.500.000	
	12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	1.750.000	1.850.000	1.850.000	1.875.000	1.750.000	
	71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES						
	72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements I700 - PPT I840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde I720)	25.140.023	22.151.000	29.491.437	24.038.097	28.440.226	
		Total dotation	43.240.023	39.601.000	47.691.437	41.013.097	45.940.226	
	12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03		4.005.000	4.050.000	3.900.000	3.900.000	
	1211	TX EE Cellule Energie		362.650				
	72.00	UREBA						
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	8.834.430	1.761.672	4.672.050	1.087.570	4.241.650	
	72.00	PHASE 3						
	72.00	LA CITE DES METIERS			656.450		656.450	
	72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°						
	72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6° - CP 2016						
	72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12° - CP 2017	3.026.214	vers Grands Projets et attractivité	vers Grands Projets et attractivité	vers Grands Projets et attractivité	1.845.000	
	72.00	Transfert du Fonds de création de Places 2018	56.200	56.200			60.000	
		Transfert du Fonds de création de Places 2019			463.000	463.000		
	72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	32.981.536	9.649.822	58.881.758	26.121.106	33.953.770	
	72.00	Ecole du SHAPE						
	72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, nouvelles décisions)	42.895.350	11.003.297	45.384.236	13.268.618	63.993.647	
	71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat de bâtiments		10.026.000		10.372.000		
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA	280.000	355.000	887.000	0		
	72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE						
		Opérations de trésorerie						
		TOTAL DES ENGAGEMENTS	131.313.753	76.820.641	162.685.931	96.225.391	154.590.743	

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Dépenses

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	115.720.111	192.887.345	97.898.699	191.194.020	89.042.927
-----------------------------------	-------------	-------------	------------	-------------	------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des liquidations

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
			08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	124.768.395,34	138.956.593,42	129.173.512,42
66.11	DOTATION	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	
08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006	6.342.000,00	6.342.000,00				
46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS			3.537.800,00	3.537.800,00		
66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			9.574.000,00	9.574.000,00		
66.11	DOTATION -PHASE 3						
66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS						
66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016						
66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017						
69.34	Transfert CRAC				14.962.040,00		
16.10	AUTRES RECETTES		195.000,00				
SOUS-TOTAL DES RECETTES			153.504.395,34	167.887.593,42	164.679.312,42	186.917.733,70	187.423.733,70

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
			12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	300.000,00	150.000,00	200.000,00
63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES	500.000,00	350.000,00		500.000,00		
63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	13.000.000,00	16.653.000,00	17.000.000,00	10.000.000,00	17.500.000,00	
63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	3.547.000,00	3.547.000,00	3.300.000,00	2.800.000,00	4.050.000,00	
63.21	PHASE 3	2.211.000,00	1.500.000,00	1.800.000,00	900.000,00	411.425,85	
63.21	LE FINANCEMENT CRAC	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	5.438.000,00	5.438.000,00	
63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3	9.500.000,00	4.500.000,00	6.500.000,00	1.900.000,00	8.350.000,00	
6311	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES - Cité des Métiers						
63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016						
63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	2.380.000,00	1.500.000,00	3.000.000,00	300.000,00	2.024.241,00	
63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES via transfert CRAC					1.784.901,74	
	Transfert vers SACA CP		1.687.395,00				
SOUS-TOTAL DEPENSES			40.264.686,00	38.714.081,00	40.626.686,00	21.888.000,00	39.633.568,59

Disponible en trésorerie au 31/12	113.239.709,34	129.173.512,42	124.052.626,42	165.029.733,70	147.790.165,11
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des Engagements

		Code sec	Libellé	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
ARTICLE 70.06 Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	MOYENS EN ENGAGEMENTS		SOLDE en engagements au 31/12	42.378.588,23	48.705.300,65	44.287.837,65	60.075.299,75	69.068.339,75
		66.11	DOTATION	22.394.000,00	28.736.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00
		46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS			3.537.800,00	3.537.800,00	
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			9.574.000,00	9.574.000,00	
		66.11	DOTATION -PHASE 3	42.378.588,23				
		66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS					
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		69.34	Transfert CRAC					14.962.040,00
			RECUPERATION VISA		285.000,00			
		16.10	AUTRES RECETTES		195.000,00			
		SOUS-TOTAL DES RECETTES				107.151.176,46	77.921.300,65	79.793.637,65

		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
ARTICLE 70.06 Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	ENGAGEMENTS	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	300.000,00	300.000,00	300.000,00	135.000,00	125.000,00
		63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES					
		63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	18.490.000,00	18.169.382,00	18.000.000,00	18.000.000,00	18.000.000,00
		63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	4.150.000,00	4.150.000,00	4.490.000,00	4.790.000,00	4.512.000,00
		63.21	Redevance CRAC	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	5.438.000,00	5.438.000,00
		63.21	DOSSIERS EX CRAC T3	500.000,00	500.000,00			
		63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES Cité des métiers			13.111.800,00	13.111.800,00	
		63.21	PHASE 3					
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES via transfert CRAC					14.962.040,00
			Transfert vers SACA CP		1.687.395,00			
		SOUS-TOTAL DEPENSES				32.266.686,00	33.633.463,00	44.728.486,00

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	74.884.490,46	44.287.837,65	35.065.151,65	69.068.339,75	48.425.299,75
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des Liquidations

	CODE SEC	LIBELLE	initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021	
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES	08.20	38.366.836,95	42.709.551,67	34.921.015,67	38.339.349,90	46.281.099,90	
		46.10	3.810.000,00	3.810.000,00	2.275.000,00	2.275.000,00	2.275.000,00	
		16.10		3.500,00				
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			14.360.000,00	14.360.000,00	
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE		3.000,00			
TOTAL DES RECETTES			42.176.836,95	46.526.051,67	51.556.015,67	54.974.349,90	48.556.099,90	

	CODE SEC	LIBELLE	initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021	
ARTICLE 70.07 Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	44.40	3.400.000,00	2.500.000,00	1.975.000,00	1.250.000,00	1.800.000,00	
		43.13- 43.23	185.000,00	13.000,00	25.000,00	3.000,00	15.000,00	
		64.10	150.000,00	200.000,00	200.000,00	84.000,00	125.000,00	
		12.11	75.000,00	30.000,00	75.000,00	12.000,00	25.000,00	
		64.10	3.651.000,00	3.200.000,00	2.123.000,00	700.000,00	838.276,97	
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	2.306.000,00	2.000.000,00	3.000.000,00	750.000,00	1.150.600,00
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	2.306.000,00	2.500.000,00	4.000.000,00	1.700.000,00	1.052.609,00
		41.30	Transfert produits en trésorerie désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP		1.162.036,00			
		43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut					1.747.980,00
		64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique					2.185.170,00
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB			656.450,00	656.450,00	
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS			3.537.800,00	3.537.800,00	
	TOTAL DES DEPENSES			12.073.000,00	11.605.036,00	15.592.250,00	8.693.250,00	8.939.635,97

Disponible en trésorerie au 31/12	30.103.836,95	34.921.015,67	35.963.765,67	46.281.099,90	39.616.463,93
-----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des engagements

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)		SOLDE EN ENGAGEMENTSAU 01/01	22.211.739,77	23.134.027,43	20.798.527,43	22.921.889,17	11.546.889,17
	46.10	DOTATION	3.810.000,00	3.810.000,00	2.275.000,00	2.275.000,00	2.275.000,00
	16.10	RECETTES AUTRES		3.500,00			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	22.211.739,77				
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			14.360.000,00	14.360.000,00	
	64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE		3.000,00			
		Désengagements CP 2016 et 2017		1.162.036,00			
	TOTAL DES RECETTES			48.233.479,54	28.112.563,43	37.433.527,43	39.556.889,17

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	3.400.000,00	3.400.000,00	1.975.000,00	1.975.000,00	1.975.000,00
	43.13 - 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	185.000,00	13.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	150.000,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	75.000,00	30.000,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00
	64.10	PHASE 3	2.621.000,00	2.509.000,00	1.200.000,00	1.875.000,00	
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
	41.30	Transfert désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP		1.162.036,00			
	43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut			8.739.900,00	8.739.900,00	
	64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique			10.925.850,00	10.925.850,00	
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB			656.450,00	656.450,00	
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS			3.537.800,00	3.537.800,00	
	TOTAL DES DEPENSES			6.431.000,00	7.314.036,00	27.335.000,00	28.010.000,00
Disponible en engagement au 31/12			41.802.479,54	20.798.527,43	10.098.527,43	11.546.889,17	11.546.889,17

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES (SERVICE A GESTION SEPARÉE) - budget initial 2021 AB 4101 PA 18 DO11

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE ENGAGEMENTS

1. Recettes

Code SEC		
	1.1. Report du solde de liquidité	265.314,96
46.10	1.2. Dotation 2021 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	173.000,00
16.11	1.3. Recettes exceptionnelles estimées :	
	1.3.1. Subvention Coopération OPC/CERAV Burkina Faso	12.000,00
	1.3.2 Subvention WBI/ULB/Université Ouagadougou/OPC	12.000,00
	Total	462.314,96

Code SEC		
	1.1. Report du disponible	48.287,96
46.10	1.2. Dotation 2021 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	173.000,00
16.11	1.3. Recettes exceptionnelles estimées :	
	1.3.1. Subvention Coopération OPC/CERAV Burkina Faso	12.000,00
	1.3.2 Subvention WBI/ULB/Université Ouagadougou/OPC	12.000,00
	Total	245.287,96

2. Dépenses estimées

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2021	198.000,00
	Estimation des paiements des engagements 2021	24.000,00
	Total	222.000,00
12.11	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	
	Estimation des paiements des engagements 2021	20.000,00
	Total	20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	Estimation des paiements des engagements 2021	5.000,00
	Total	5.000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement	
	Estimation des paiements des engagements 2021	15.000,00
	Total	15.000,00
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	Estimation des paiements des engagements 2021	17.500,00
	Total	17.500,00
12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations	
	Estimation des paiements des engagements 2021	5.000,00
	Total	5.000,00
12.11	2.8. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale	
	Estimation des paiements des engagements 2021	7.500,00
	Estimation des engagements 2021 Subvention Coopération OPC/CERAV Burkina Faso	12.000,00
	Estimation des engagements 2021 Subvention WBI/ULB/Université Ouagadougou/OPC	12.000,00
	Total	31.500,00
	Total	316.000,00
3. Résultat estimé		
	1. Recettes	462.314,96
	2. Dépenses	316.000,00
	Solde de liquidité estimé au 31 décembre 2021	146.314,96

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	Estimation des engagements 2021	120.000,00
	Total	120.000,00
12.11	2.2. Dépenses relatives aux publications et à la diffusion d'études et recherches	
	Estimation des engagements 2021	20.000,00
	Total	20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	Estimation des engagements 2021	5.000,00
	Total	5.000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement	
	Estimation des engagements 2021	15.000,00
	Total	15.000,00
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	Estimation des engagements 2021	17.500,00
	Total	17.500,00
12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations	
	Estimation des engagements 2021	5.000,00
	Total	5.000,00
12.11	2.8. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale	
	Estimation des engagements 2021	7.500,00
	Estimation des engagements 2021 Subvention Coopération OPC/CERAV Burkina Faso	12.000,00
	Estimation des engagements 2021 Subvention WBI/ULB/Université Ouagadougou/OPC	12.000,00
	Total	31.500,00
	Total	214.000,00 €
3. Résultat estimé		
	1. Recettes	245.287,96 €
	2. Dépenses	214.000,00
	Disponible estimé au 31 décembre 2021	31.287,96

UAP

AFSE

Service Administratif à Comptabilité Autonome (SACA) - Agence Fonds social européen

Contacts : Pierre Taburiaux (pierre.taburiaux@fse.be - 02/234.39.66) et Véronique Lesne (veronique.lesne@fse.be - 02/434.39.76)

N°BCE

316380940

Exercices c 2020 et 2021

TABEAU DU BUDGET

Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	Libellé	2020 CE initial	2020 CL initial	2020 CE ajusté	2020 CL ajusté	2021 CE initial	2021 CL initial
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES													
TITRE I - RECETTES COURANTES								4.554.213,24	4.554.213,24	4.336.696,45	4.336.696,45	5.150.523,57	5.150.523,57
41	01	08	20	01	R	09800	Report	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	39	10	01	R	09800	Evaluation 2007-2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	46	10	01	R	09800	Dotation de fonctionnement FWB DO 14 41.01.22	978.000,00	978.000,00	978.000,00	978.000,00	978.000,00	978.000,00
41	01	49	34	01	R	09800	Dotations RW AB 45.01 Prog 10.04	729.000,00	729.000,00	729.000,00	729.000,00	729.000,00	729.000,00
41	01	49	11	01	R	09800	Dotations COCOF AB 26.001.00.16.45.23 Division 26	110.000,00	110.000,00	110.000,00	110.000,00	110.000,00	110.000,00
41	01	49	34	02	R	09800	Plan d'évaluation et plan de communication (PPB spécifique RW) AB 12.03 Prog 10.04	463.950,06	463.950,06	245.433,27	245.433,27	296.470,72	296.470,72
41	01	46	10	04	R	09800	Plan de communication (PPB spécifique FWB) - Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'Agence FSE FWB DO 14 41.12.11.22	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00	59.000,00	59.000,00
41	01	49	11	02	R	09800	Plan de communication (PPB spécifique Cocof) AB 26.001.00.03.1211	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00	59.000,00	59.000,00
41	01	49	34	03	R	09800	Convention IWEPS (PPB spécifique RW) AB 12.03 Prog 10.04	42.000,00	42.000,00	42.000,00	42.000,00	42.000,00	42.000,00
41	01	16	20	01	R	09800	Ventes Agence FSE	0,00	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
41	01	59	12	01	R	09800	Assistance technique européenne FSE	2.171.263,18	2.171.263,18	2.054.763,18	2.054.763,18	2.618.355,69	2.618.355,69
41	01	59	12	01	R	09800	Assistance technique européenne AMIF	0,00	0,00	116.500,00	116.500,00	257.697,16	257.697,16
41	01	26	10	01	R	09800	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES													
TITRE I - DEPENSES COURANTES								4.534.213,24	4.534.213,24	4.276.696,45	4.276.696,45	5.130.523,56	5.130.523,56
41	01	21	10	01	D	09800	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	11	11	01	D	09800	Frais de personnel contractuels AFSE	1.797.116,49	1.797.116,49	2.000.149,52	2.000.149,52	2.739.232,93	2.739.232,93
41	01	11	11	02	D	09800	Frais de personnel contractuels et statutaires FWB	550.276,55	550.276,55	587.905,32	587.905,32	407.182,65	407.182,65
41	01	11	20	01	D	09800	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	11	12	01	D	09800	Autres éléments de la rémunération contractuels AFSE	319.349,09	319.349,09	283.377,61	283.377,61	328.548,25	328.548,25
41	01	11	12	02	D	09800	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires FWB	68.823,61	68.823,61	90.922,14	90.922,14	67.895,10	67.895,10
41	01	11	40	01	D	09800	Autres rémunérations	11.194,35	11.194,35	12.508,70	12.508,70	12.758,88	12.758,88
41	01	12	11	01	D	09800	Frais de fonctionnement	281.093,92	281.093,92	263.311,32	263.311,32	329.705,45	329.705,45
41	01	12	11	02	D	09800	Frais d'évaluation	1.033.139,63	1.033.139,63	342.749,92	342.749,92	337.955,80	337.955,80
41	01	12	11	02	D	09800	Frais de communication	0,00	0,00	197.926,82	197.926,82	388.754,13	388.754,13
41	01	12	11	03	D	09800	Frais divers	156.719,60	156.719,60	98.215,06	98.215,06	102.770,47	102.770,47
41	01	12	12	01	D	09800	Frais de location et charges bâtiments AFSE	285.000,00	285.000,00	338.500,00	338.500,00	348.470,00	348.470,00
41	01	12	50	01	D	09800	Taxes	31.500,00	31.500,00	61.130,04	61.130,04	67.249,90	67.249,90
41	01	74	22	01	D	09800	TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL Achats d'autres matériels	20.000,00 20.000,00	20.000,00 20.000,00	60.000,00 60.000,00	60.000,00 60.000,00	20.000,00 20.000,00	20.000,00 20.000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES								4.554.213,24	4.554.213,24	4.336.696,45	4.336.696,45	5.150.523,57	5.150.523,57
TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 08, 8, 9								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 08								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 8X								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 9X								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODE 4610								1.008.000,00	1.008.000,00	1.008.000,00	1.008.000,00	1.037.000,00	1.037.000,00
TOTAL CODE 6611								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CESSIONS								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT SEC DES RECETTES								4.554.213,24	4.554.213,24	4.336.696,45	4.336.696,45	5.150.523,57	5.150.523,57
TOTAL GENERAL DES DEPENSES								4.554.213,24	4.554.213,24	4.336.696,45	4.336.696,45	5.150.523,56	5.150.523,56
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 03, 8, 9								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 03								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 8X								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CODES 9X								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENTS								20.000,00	20.000,00	60.000,00	60.000,00	20.000,00	20.000,00
RESULTAT SEC DES DEPENSES								4.554.213,24	4.554.213,24	4.336.696,45	4.336.696,45	5.150.523,56	5.150.523,56
SOLDE SEC								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SACA
Article 70.11 C

MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

PARTIE LIQUIDATION	PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS
---------------------------	-------------------------------------

A. RECETTES

		TRESORERIE					DROITS CONSTATES							
Code SEC		Prévisions	Ajustement	réalisations			Prévisions	Ajustement	réalisations					
				A	B	C			A	B	C	D		
0820	1.1. Report du disponible	1.085.000,00				0,00	1.085.000,00							0,00
4610	1.2. Dotation de la Communauté française	1.000.000,00				0,00	1.000.000,00							0,00
1612	1.3. Droits d'entrée	24.500,00				0,00	24.500,00							0,00
1612	1.4. Ventes comptoir	38.250,00				0,00	38.250,00							0,00
1612 - 4610	1.5. Médiation sur demandes	65.500,00				0,00	65.500,00							0,00
1612	1.6. Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	13.000,00				0,00	13.000,00							0,00
1612-0810-3830-3850	1.7. Divers : redevance cafétéria, cotisations,...)	35.000,00				0,00	35.000,00							0,00
3810-5820	1.8. Partenariats et mécénats	60.000,00				0,00	60.000,00							0,00
1612	1.9. Subventions spécifiques	52.000,00				0,00	52.000,00							0,00
3910	1.10 Programmes européens	15.000,00				0,00	15.000,00							0,00
Total des recettes		2.388.250,00				0,00	2.388.250,00				0,00		0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12 A 1.2 droits constatés sur dotation de l'année
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

		TRESORERIE					ENGAGEMENTS		
Code SEC		Prévisions	Ajustement	réalisations			Prévisions	Ajustement	réalisations
				A	B	C			
1211	2.1. Dépenses de gestion et d'administration	403.700,00				0,00	403.700,00		
1211-11...0810	2.2. Activités du musée	985.500,00				0,00	985.500,00		
7422	2.3. Achat de biens durables	58.000,00				0,00	58.000,00		
7450	2.4. Achat d'objets de collection	0,00				0,00	0,00		
Total des dépenses		1.447.200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.447.200,00	0,00	

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire
 B = réduction de visas des années antérieures

C. SYTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE				ENGAGEMENTS			
		Prévisions	Ajustement	Réalisation	différence	Prévisions	Réalisations		différence
Recd (exécution du budget)		2.388.250,00	0,00			2.388.250,00	0,00		
Dépl (exécution du budget)		1.447.200,00	0,00			1.447.200,00	0,00		
Rés solde de l'année		941.050,00	0,00			941.050,00	0,00		

AEF - EUROPE : BUDGET PREV. 2021

PARTIE LIQUIDATIONS

Non approuvé pour le Comité de direction

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
			A	B	C
49.34	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	55.366,35		
46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF-CFC	30.000,00		
49.11	1.1	Dotation COCOF à l'Agence AEF	16.000,00		0,00
49.11	1.1	Dotation COCOF à l'instance CFC	2.000,00		
49.34	1.1	Dotation RW à l'Agence AEF	203.000,00		
49.34	1.1	Dotation RW à l'instance CFC	161.000,00		
Total des recettes			467.366,35	0,00	0,00

Code SEC			DROITS CONSTATES				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	
			C	D			
49.34	1.1.	Report du disponible	55.366,35				
46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF-CFC	30.000,00				
49.11	1.1	Dotation COCOF à l'Agence AEF	16.000,00				
49.11	1.1	Dotation COCOF à l'instance CFC	2.000,00				
49.34	1.1	Dotation RW à l'Agence AEF	203.000,00				
49.34	1.1	Dotation RW à l'instance CFC	161.000,00				
Total des recettes			467.366,35	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
			A	B	C
12.11	2.1	Frais de fonctionnement AEF-CFC	407.416,65		0,00
Total des dépenses			407.416,65	0,00	0,00

Code SEC			ENGAGEMENTS	
			Prévisions initiales	réalisations
			A	
12.11	2.1	Frais de fonctionnement AEF-CFC	407.416,65	
Total des dépenses			407.416,65	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	LIQUIDATIONS	
			Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	467.366,35	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	407.416,65	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	59.949,70	0,00	0,00	0,00

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	DROITS ET ENGAGEMENTS	
			Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	467.366,35	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	407.416,65	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	59.949,70	0,00	0,00	0,00

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

	Prévisions ajustées	TRESORERIE		
		A	B	C
recettes versées par l'Union Européenne	1.967.325,86			0,00

	Prévisions ajustées	DROITS CONSTATES			
		A	B	C	D
Fonds attribués par l'Union Européenne	1.967.325,86				0,00

B. DEPENSES

	Prévisions ajustées	TRESORERIE		
		A	B	C
paiements sur fonds européens	1.185.980,39			0,00

	Prévisions ajustées	ENGAGEMENTS
		A
Engagements sur fonds européen	1.185.980,39	

C. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions ajustées	Réalizations	TRESORERIE	
				différence
Recettes (exécution du budget)	1.967.325,86	0,00		-1.967.325,86
Dépenses (exécution du budget)	1.185.980,39	0,00		-1.185.980,39
Résultat solde de l'année	781.345,47	0,00		0,00

	Prévisions ajustées	Réalizations	DROITS ET ENGAGEMENTS	
				différence
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00		0,00
Dépenses (exécution du budget)	1.185.980,39	0,00		-1.185.980,39
Résultat solde de l'année	-1.185.980,39	0,00		0,00

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04 01 - 87 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	08.20	SOLDE en engagements REPORTE AU 01/01	0	0	0	6.750.197
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	4.605.218
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35				522.600
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	8.245.655	8.245.655	8.358.731	8.346.827
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		864.862		1.587.000
	46.30	Transfert SACA FBSEOS		1.687.395		
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.987.946	7.987.946	8.097.485	8.085.955
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		1.453.400		1.537.400
	46.30	Transfert SACA FG		1.162.036		
	08.20	Produit désengagements années antérieures		34.676		348.739
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art			500.000	695.000
	TOTAL DES RECETTES			20.783.000	25.985.369	21.568.001

	LIBELLE	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	4.502.829
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	8.245.655	10.797.912	8.358.731	10.378.821
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.987.946	10.638.058	8.097.485	10.314.570
	TOTAL DEPENSES			20.783.000	25.985.369	21.068.001

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	0	0	500.000	7.282.716
---	----------	----------	----------------	------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04.01 - 87 Situation du flux des liquidations

	code SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	08.20	SOLDE en trésorerie REPORTE AU 01/01	14.122.000	16.343.647	30.833.301	36.852.927
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	4.605.218
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35				522.600
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	8.245.655	8.245.855	8.358.731	8.346.827
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		864.862		1.587.000
	46.30	Transfert SACA FBSEOS		1.687.395		
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.987.946	7.987.946	8.097.485	8.085.955
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		1.453.400		1.537.400
	46.30	Transfert SACA FG		1.162.036		
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art			500.000	695.000
	TOTAL DES RECETTES			34.905.000	42.294.540	52.401.302

	code SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	0
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	0	0	1.488.162	500.000
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	1.810.632	1.500.000	5.361.293	2.500.000
	TOTAL DEPENSES			6.360.031	6.049.399	11.461.239

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	28.855.601	30.833.301	40.940.062	59.232.927
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

BUDGET INITIAL 2021								
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR								
Service administratif à comptabilité autonome								
PARTIE LIQUIDATION (Ordonnancements)								
1. RECETTES				TRESORERIE				
				réalisations				
	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C		
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2020		2.061.991,15	0,00	0,00	0,00		
1.2	Dotation 2021 (A,B, 41,30,44) DO 40	46	1.024.390,00	0,00	0,00	0,00		
1.3	Autres recettes	16	0,00	0,00	0,00	0,00		
1.4	Dotation 2020 (A,B,41,30,44) DO 40		0,00	0,00	0,00	0,00		
A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire								
B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire								
C. total des recettes de l'année								
TOTAL			3.086.381,15	0,00	0,00	0,00		
2. DEPENSES				TRESORERIE				
				réalisations				
	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C		
2.1	Fonctionnement Agence							
	2.1.1. Réunions plénières	12	3.045,00					
	2.1.2. Réunions Bureau	12	280,00					
	2.1.3. Réunions GT	12	4.250,00					
	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)	12	8.000,00					
	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	12	25.000,00					
	2.1.6. Frais de fonctionnement	12	2.500,00					
	2.1.7. Frais exceptionnels	12	45.000,00					
	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation	12	20.000,00					
	2.1.9. Contribution au réseau FRAQ-SUP	12	2.000,00					
	2.1.10. Commission de reconnaissance	12	1.500,00					
	2.1.11. Comité d'appui Méthodologique (CAM)	12	13.400,00					
	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)	12	2.000,00					
	SOUS TOTAL		126.975,00	0,00	0,00	0,00		
2.2	Fonctionnement Audit							
	2.2.1. Promotion, Communication (brochures, site,...)	12	40.000,00					
	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive	12	1.000,00					
	2.2.3.1. Evaluation complète de programmes 2019-2020-2021	12	169.083,00					
	2.2.3.2. Evaluation complète de programmes 2021 -2022	12	70.850,00					
	2.2.4.1. Evaluation continue de programmes 2019-2020-2021	12	112.000,00					
	2.2.4.2. Evaluation continue de programmes 2021-2022	12	24.000,00					
	2.2.5.1 Evaluation institutionnelle 2019-2020-2021	12	133.556,00					
	2.2.5.2 Evaluation institutionnelle 2021-2022	12	0,00					
	Sous Total (hors frais de personnel)		550.489,00	0,00	0,00	0,00		
	2.2.10 Personnel: rémunération et autres frais de personnel	11	505.000,00					
	SOUS TOTAL		1.055.489,00	0,00	0,00	0,00		
A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire								
B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures								
C. total des paiements								
TOTAL			1.182.464,00	0,00	0,00	0,00		
3. SYNTHESE ET SOLDE								
				TRESORERIE				
				Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations	différences	
					A	B	A>B	A<B
	RECETTES (exécution du budget)		3.086.381,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES (exécution du budget)		1.182.464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESULTAT	SOLDE DE L'ANNEE	1.903.917,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(recettes - dépenses)							

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS - BUDGET 2021 INITIAL

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC	LIQUIDATIONS						
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations				
			A	B	C		
08.20	1.1.	Solde à reporter	0,00	0,00			
49.30	1.2.1.	Solde créance R.W. 2020	0,00				
49.30	1.2.2.	Dotation de la R.W. 2021	143.000,00	0,00			
49.30	1.2.2.	Subvention FOREM	129.000,00	0,00			
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	0,00			
	1.4.	Subvention F.S.E.					
16.20	1.5	Recettes autres					
Total des recettes			345.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Code SEC	Engagements						
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations				
			A	B	C	D	
08.20	1.1.	Report du disponible	0,00	0,00			
49.30	1.2.1.	Solde créance R.W. 2020	0,00				
49.30	1.2.2.	Dotation de la Région wallonne 2021	143.000,00	0,00			
49.30	1.2.2.	Subvention FOREM	129.000,00	0,00			
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	0,00			
	1.4	Dotation F.S.E.					
16.20	1.5	créances autres					
Total des recettes			345.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC	LIQUIDATIONS					
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations			
			A	B	C	
11.11	2.1.	frais de personnel	235.000,00			
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	95.000,00			
74.22	2.3.	frais d'acquisition	15.000,00			
49.30	1.2.2	Remb.excédat Subv.FOREM				
Total des dépenses			345.000,00	0,00	0,00	0,00

Code SEC	ENGAGEMENTS		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
			A
11.11	2.1.	frais de personnel	235.000,00
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	95.000,00
74.22	2.3.	frais d'acquisition	15.000,00
	2.4	frais divers	
Total des dépenses			345.000,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Previsions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	345.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	345.000,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	0,00	0,00

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Previsions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	345.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	345.000,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	0,00	0,00

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04 01 - 87 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis		SOLDE en engagements REPORTE AU 01/01	0	0	0	6.750.197	2.135.729
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	4.605.218	4.636.302
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	8.245.655	8.245.655	8.358.731	8.346.827	8.403.165
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		864.862			
	4.630,00 €	Transfert SACA FBSEOS		1.687.395			
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.987.946	7.987.946	8.097.485	8.085.955	8.140.533
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		1.453.400		1.587.000	
	46.30	Transfert SACA FG		1.162.036			
		Produit désengagements années antérieures		34.676		10.107	
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art			500.000	695.000	
	TOTAL DES RECETTES			20.783.000	25.985.369	21.568.001	30.080.304

	LIBELLE	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	4.605.218	4.636.302
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	8.245.655	10.797.912	8.358.731	13.024.787	8.403.165
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.987.946	10.638.058	8.097.485	10.314.570	8.140.533
	TOTAL DEPENSES			20.783.000	25.985.369	21.068.001	27.944.575

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	0	0	500.000	2.135.729	2.135.729
---	----------	----------	----------------	------------------	------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04.01 - 87 Situation du flux des liquidations

Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
		08.20	SOLDE en trésorerie REPORTE AU 01/01	14.122.000	16.343.647	30.833.301	36.852.927	53.323.472
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	4.605.218	4.636.302
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	8.245.655	8.245.855	8.358.731	8.346.827	8.403.165
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		864.862			
		46.30	Transfert SACA FBSEOS		1.687.395			
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	7.987.946	7.987.946	8.097.485	8.085.955	8.140.533
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44		1.453.400		1.587.000	
		46.30	Transfert SACA FG		1.162.036			
		16.10	Transfert solde trésorerie St'art			500.000	695.000	
TOTAL DES RECETTES				34.905.000	42.294.540	52.401.302	60.172.927	74.503.472

Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2019	Ajustement 2019	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021
		61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.549.399	4.549.399	4.611.785	0	2.305.000
		63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	0	0	1.488.162	1.488.162	177.656
		64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	1.810.632	1.500.000	5.361.293	5.361.293	3.046.713
TOTAL DEPENSES				6.360.031	6.049.399	11.461.239	6.849.455	5.529.369

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	28.855.601	30.833.301	40.940.062	53.323.472	68.974.103
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Budget 2021 - SACA enseignement en euros							
Année	Code budget	Intitulé	Dotation initial 2021	Recettes	Total recettes	Depenses CE	Dépenses CL
			(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)
2020	70.270	CENT.DEPAYSEMT.PLEIN AIR	1.413.000,00	1.770.353,64	3.183.353,64	2.637.242,51	2.637.242,51
2020	70.040	CENTRE PSYCH.MEDIC.SOC.CF	3.369.000,00	96.860,88	3.465.860,88	2.513.358,21	2.513.358,21
2020	70.210	CENTRE TECHN.COMMUN.FRANC.	541.000,00	190.823,73	731.823,73	344.597,01	344.597,01
2020	70.220	ORG.CENTRE AUTOFORMATION	2.329.000,00	821.494,41	3.150.494,41	1.483.486,93	1.483.486,93
2020	70.280	CENTRE TECHN.HORTICOLE	640.000,00	225.743,42	865.743,42	407.656,35	407.656,35
2020	70.290	MCF-CENTRE TECH.AGRON.C.F	281.000,00	99.115,47	380.115,47	178.986,62	178.986,62
2020	70.240	INST.ENSEIGNT.PROMOT.SOC.	1.906.000,00	4.319.206,01	6.225.206,01	5.388.169,90	5.388.169,90
2020	70.250	INTERNAT AUTON.C.F.	2.176.000,00	1.084.562,71	3.260.562,71	1.917.280,73	1.917.280,73
2020	70.021	Ens Primaire	17.749.000,00	3.700.246,53	21.449.246,53	13.602.293,95	13.602.293,95
2020	70.022	Ens Secondaire	112.271.000,00	36.660.128,52	148.931.128,52	141.495.744,79	141.495.744,79
2020	70.023	Ens Spéc Prim	21.804.000,00	7.508.102,13	29.312.102,13	20.225.204,48	20.225.204,48
Total			164.479.000,00	56.476.637,45	220.955.637,45	190.194.021,47	190.194.021,47

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des engagements

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021
		08.20	Disponible en engagements au 01/01	0
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	6.436.804,84
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	15.255.227,10
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	23.441.099,88
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	499.474,47
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	269.393,71
		66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.236.000,00
		TOTAL DES RECETTES		

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021
		61.31	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	6.436.804,84
		63.21	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	15.255.227,10
		64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	23.441.099,88
		64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	499.474,47
		64.10	Sbventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	269.393,71
		7200- 6410-6321- 6511-6311	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.236.000,00
		TOTAL DEPENSES		

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	0
---	----------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des Liquidations

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021
		08.20	Report en trésorerie au 31/12/2020	90.000.000
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	6.436.804,84
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	15.255.227,10
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	23.441.099,88
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	499.474,47
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	269.393,71
		66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.236.000,00
		TOTAL DES RECETTES		

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021
		7200- 6410-6321- 6511-6311	Subventions destinées aux bâtiments scolaires tous réseaux	42.000.000,00
TOTAL DEPENSES			42.000.000	

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	98.138.000
--	-------------------

Organisme d'Intérêt Public

ANNEXE AU BUDGET INITIAL 2021	Initial 2020 après conclave	Ajustement 2020	Ajusté 2020	Initial 2021	Initial 2021 après conclave
Dotation 2021	61.344.000 €	500.000 €	61.844.000 €	93.259.371 €	74.620.000 €
Recettes fonctionnelles	7.146.104 €		7.146.104 €	5.194.210 €	5.194.210 €
TOTAUX GENERAUX POUR LES RECETTES	68.490.104 €	500.000 €	68.990.104 €	98.453.581 €	79.814.210 €
TOTAUX GENERAUX POUR LES DEPENSES	68.490.104 €	500.000 €	76.490.104 €	98.453.581 €	79.814.210 €
SOLDE BUDGETAIRE SEC 2021	0 €	0 €	-7.500.000 €	0 €	0 €

SEC 2010	RECETTES		Prévisions de recettes Initial 2020 après conclave	Ajustement Recettes 2020	Recettes ajustées 2020	Ajustement Recettes 2020	Recettes ajustées 2020	Recettes initial 2021 après conclave
	CHAPITRE 41	Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire						
	411	Recettes fonctionnelles						
1620		411.01 Produits de ventes	1.858.942 €		1.858.942 €	27.272 €	1.886.214 €	1.400.687 €
1620		411.02 Produits des prestations	662.530 €		662.530 €	-1.001 €	661.529 €	645.925 €
1611		411.03 Produits exceptionnel						
1620		411.04 Produits des conventions	4.624.632 €		4.624.632 €	-26.271 €	4.598.361 €	3.147.598 €
		Total rubrique 411 - Recettes fonctionnelles	7.146.104 €	0 €	7.146.104 €	0 €	7.146.104 €	5.194.210 €
		TOTAL POUR LE CHAPITRE 41						
	CHAPITRE 42	Recettes avec affectation spéciale						
	CHAPITRE 43	Produits de la vente d'objets patrimoniaux						
	CHAPITRE 44	Recettes financières patrimoniales						
	CHAPITRE 45	Intervention du secteur public						
4610	450	Intervention du secteur public						
		450.01 Dotation 2020	61.344.000 €		61.344.000 €	0 €	61.344.000 €	74.620.000 €
		450.10 Fond d'urgence COVID19				500.000 €	500.000 €	
		Total rubrique 450 - Intervention du secteur public	61.344.000 €	0 €	61.344.000 €	500.000 €	61.844.000 €	74.620.000 €
		TOTAL POUR LE CHAPITRE 45						
		TOTAUX GENERAUX POUR LES RECETTES	68.490.104 €	0 €	68.490.104 €	500.000 €	68.990.104 €	79.814.210 €

DEPENSES		Crédits d'engagement Initial 2020 après conclave	Crédits de liquidation Initial 2020 après conclave	Ajustement d'engagement Initial 2020	Crédits Ajustement de liquidation Initial 2020	Crédits d'engagement ajusté 2020 décision du Gvrt du 11/06	Crédits de liquidation ajusté 2020 décision du Gvrt du 11/06	Ajustement d'engagement Initial 2020	Crédits Ajustement de liquidation Initial 2020	Crédits d'engagement ajusté 2020	Crédits de liquidation ajusté 2020	Crédits d'engagement Initial 2021 après conclave	Crédits de liquidation Initial 2021 après conclave
CHAPITRE 51 Sommes dues aux personnes attachées à L'ETNIC													
	511 Personnels												
1111	511.01 Rémunération personnel- crédits de liquidation non limitatifs	33.976.164 €	33.950.995 €			33.976.164 €	33.950.995 €	-3.925.643 €	-3.900.474 €	30.050.521 €	30.050.521 €	32.960.659 €	32.960.659 €
1211	511.07 Formations	403.000 €	307.986 €			403.000 €	307.986 €	-148.648 €	-2.129 €	254.352 €	305.857 €	385.083 €	348.583 €
1211	511.09 Assurances personnel	500 €	184.500 €			500 €	184.500 €		-12.162 €	500 €	172.338 €	500 €	197.264 €
1211	511.10 Honoraires									0 €	0 €		
1211	511.11 Frais divers de personnel : engag,...	681.650 €	631.550 €			681.650 €	631.550 €	39.137 €	24.576 €	720.787 €	656.126 €	729.568 €	666.840 €
	Total rubrique 511 - Personnels	35.061.314 €	35.075.031 €	0 €	0 €	35.061.314 €	35.075.031 €	-4.035.154 €	-3.890.189 €	31.026.160 €	31.184.842 €	34.075.810 €	34.173.346 €
	512 Rétributions autres que celles du personnel												
1112	512.01 Administrateurs-Commissaires du gvt	750 €	750 €			750 €	750 €			750 €	750 €	750 €	750 €
1211	512.03 Audit interne - commissaires aux comptes	32.000 €	19.360 €			32.000 €	19.360 €	28.000 €		60.000 €	19.360 €	0 €	20.000 €
	Total rubrique 512 - Rétribution autres que celles du personnel	32.750 €	20.110 €	0 €	0 €	32.750 €	20.110 €	28.000 €	0 €	60.750 €	20.110 €	750 €	20.750 €
	513 Frais de représentation et de déplacement												
1211	513.01 Représentation	124.362 €	89.362 €			124.362 €	89.362 €	-38.352 €	-3.352 €	86.010 €	86.010 €	145.380 €	126.380 €
1211	513.02 Déplacements	50.000 €	25.000 €			50.000 €	25.000 €	-5.000 €	20.000 €	45.000 €	45.000 €	44.055 €	44.055 €
	Total rubrique 513 - Frais de représentation et de déplacement	174.362 €	114.362 €	0 €	0 €	174.362 €	114.362 €	-43.352 €	16.648 €	131.010 €	131.010 €	189.435 €	170.435 €
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 51	35.268.426 €	35.209.503 €	0 €	0 €	35.268.426 €	35.209.503 €	-4.050.506 €	-3.873.541 €	31.217.920 €	31.335.962 €	34.265.995 €	34.364.531 €
CHAPITRE 52 Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, services...													
	521 Locaux et matériel												
1212	521.01 Loyer et charges - crédits	1.534.000 €	1.534.000 €			1.534.000 €	1,534,000 €	0 €	0 €	1,534,000 €	1,534,000 €	1,581,000 €	1,581,000 €
1211	521.03 Entretien, réparation et aménagement des locaux	15.000 €	85.000 €			15.000 €	85.000 €	0 €	10.000 €	15.000 €	95.000 €	215.000 €	105.000 €
1211	521.05 Assurances	32.000 €	16.000 €			32.000 €	16.000 €			32.000 €	16.000 €	36.000 €	18.000 €
1250	521.06 Impôts et taxes	450.000 €	450.000 €			450.000 €	450.000 €			450.000 €	450.000 €	515.000 €	515.000 €
1211	521.09 Divers	25.000 €	15.000 €			25.000 €	15.000 €	0 €	14.806 €	25.000 €	29.806 €	36.000 €	30.800 €
	Total rubrique 521 - Locaux et matériel	2.056.000 €	2.100.000 €	0 €	0 €	2,056,000 €	2,100,000 €	0 €	24.806 €	2,056,000 €	2,124,806 €	2,383,000 €	2,249,800 €
	522 Frais de bureau												
1211	522.01 Fournitures	240.000 €	88.400 €			240.000 €	88.400 €	-96.700 €	-34.250 €	143.300 €	54.150 €	242.000 €	108.181 €
1211	522.02 Affranchissements	12.000 €	12.000 €			12.000 €	12.000 €			12.000 €	12.000 €	12.000 €	12.000 €
1211	522.03 Téléphone	10.000 €	40.000 €			10.000 €	40.000 €	-10.000 €		0 €	40.000 €	0 €	55.000 €
1211	522.08 Photocopies									0 €	0 €	0 €	0 €
1211	522.09 Divers	141.500 €	50.850 €			141.500 €	50.850 €	25.300 €	-950 €	166.800 €	49.900 €	0 €	68.596 €
1211	522.11 Informatique interne	0 €	2.000 €			0 €	2.000 €			0 €	2.000 €	28.000 €	2.000 €
	Total rubrique 522 - Frais de bureau	403.500 €	193.250 €	0 €	0 €	403,500 €	193,250 €	-81.400 €	-35.200 €	322,100 €	158,050 €	282,000 €	245,777 €
	523 Publication et publicité												
1211	523.01 Publicité et rapports	199.900 €	161.000 €			199.900 €	161.000 €	-101.600 €	6.000 €	98.300 €	167.000 €	174.900 €	344.900 €
	Total rubrique 523 - Publication et publicité	199.900 €	161.000 €	0 €	0 €	199,900 €	161,000 €	-101,600 €	6,000 €	98,300 €	167,000 €	174,900 €	344,900 €
	526 Autres prestations et travaux par tiers												
1211	526.01 Déménagement	0 €	0 €			0 €	0 €	36.300 €	18.150 €	36.300 €	18.150 €	36.300 €	10.000 €
	Total rubrique 526 - Autres prestations et travaux par tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36.300 €	18.150 €	36.300 €	18.150 €	36.300 €	10.000 €
	527 Indemnités												
1211	527.01 Indemnités pour litiges - crédits non limitatifs	50.000 €	0 €			50.000 €	0 €	-25.000 €	25.000 €	25.000 €	25.000 €	50.000 €	50.000 €
	Total rubrique 527 - Indemnités	50.000 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	0 €	-25,000 €	25,000 €	25,000 €	25,000 €	50,000 €	50,000 €
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 52	2.709.400 €	2.454.250 €	0 €	0 €	2,709,400 €	2,454,250 €	-171,700 €	38,756 €	2,537,700 €	2,493,006 €	2,926,200 €	2,900,477 €

		Crédits d'engagement Initial 2020 après conclave	Crédits de liquidation Initial 2020 après conclave	Ajustement Crédits d'engagement Initial 2020	Ajustement Crédits de liquidation Initial 2020	Crédits d'engagement ajusté 2020 décision du Gvrt du 11/06	Crédits de liquidation ajusté 2020 décision du Gvrt du 11/06	Ajustement Crédits d'engagement Initial 2020	Ajustement Crédits de liquidation Initial 2020	Crédits d'engagement ajusté 2020	Crédits de liquidation ajusté 2020	Crédits d'engagement Initial 2021 après conclave	Crédits de liquidation Initial 2021 après conclave
CHAPITRE 53	Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice de sa mission statutaire												
	531 Stock et approvisionnement												
	532 Intervention à fonds perdus en faveur de tiers												
	533 Dépenses particulières												
	534 Ristournes et non-valeurs												
	535 Charges financières statutaires												
	536 Services rendus à la Communauté française												
1221	536.01 Développements des logiciels	30.700.206 €	8.503.278 €			30.700.206 €	8.503.278 €	-4.503.474 €	732.618 €	26.196.732 €	9.235.896 €	14.677.391 €	10.158.143 €
	536.02 Exploitations des ordinateurs et serveurs												
1221		39.093.652 €	8.514.058 €			39.093.652 €	8.514.058 €	-3.808.480 €	252.204 €	35.285.172 €	8.766.262 €	22.104.325 €	13.038.228 €
1221	536.03 Exploitations des réseaux	5.603.095 €	1.707.392 €			5.603.095 €	1.707.392 €	201.275 €	484.581 €	5.804.370 €	2.191.973 €	8.070.488 €	2.329.472 €
1221	536.04 Statistiques	847 €	11.074 €			847 €	11.074 €	8 €	-342 €	855 €	10.732 €	860 €	11.826 €
1221	536.05 Téléphonie	2.637.000 €	1.213.800 €			2.637.000 €	1.213.800 €	-404.054 €	501.221 €	2.232.946 €	1.715.021 €	3.325.900 €	2.174.070 €
1221	536.08 Location de matériel informatique									0 €	0 €		
1221	536.09 Autres services	19.584.058 €	4.562.702 €			19.584.058 €	4.562.702 €	526.751 €	975.396 €	20.110.809 €	5.538.098 €	25.740.381 €	7.207.278 €
	Total rubrique 536 - Services rendus à la Communauté française	97.618.858 €	24.512.304 €	0 €	0 €	97.618.858 €	24.512.304 €	-7.987.974 €	2.945.678 €	89.630.884 €	27.457.982 €	73.919.345 €	34.919.017 €
	537 Services rendus aux O.I.P de la Communauté française												
1221	537.01 ONE - crédits non limitatifs	1.328.000 €	1.573.300 €			1.328.000 €	1.573.300 €	-119.000 €	-15.595 €	1.209.000 €	1.557.705 €	2.815.850 €	1.312.000 €
1221	537.02 CGRI - crédits non limitatifs												
	Total rubrique 537 - Services rendus aux O.I.P de la C.F.	1.328.000 €	1.573.300 €	0 €	0 €	1.328.000 €	1.573.300 €	-119.000 €	-15.595 €	1.209.000 €	1.557.705 €	2.815.850 €	1.312.000 €
	538 Services refacturables rendus à la Communauté française												
1221	538.01 Achats de biens et services - crédits non limitatifs	495.433 €	285.643 €			495.433 €	285.643 €	72.071 €	42.867 €	567.504 €	328.510 €	310.431 €	88.687 €
1221	538.02 Prestations - crédits non limitatifs	662.530 €	662.530 €			662.530 €	662.530 €	-1.001 €	-1.001 €	661.529 €	661.529 €	645.925 €	645.925 €
	Total rubrique 538 - Services refacturables rendus à la C.F.	1.157.963 €	948.173 €	0 €	0 €	1.157.963 €	948.173 €	71.070 €	41.866 €	1.229.033 €	990.039 €	956.356 €	734.612 €
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 53	100.104.821 €	27.033.777 €	0 €	0 €	100.104.821 €	27.033.777 €	-8.035.904 €	2.971.949 €	92.068.917 €	30.005.726 €	77.691.551 €	36.965.629 €
CHAPITRE 54	Dépenses sur ressources avec affectation spéciale												
CHAPITRE 55	Sommes dues à des tiers pour achats de bien patrimoniaux												
7422	550.02 Mobilier	40.000 €	15.000 €			40.000 €	15.000 €	-35.000 €	-500 €	5.000 €	14.500 €	40.000 €	25.000 €
7422	550.03 Installations, machines, outillages d'exploitation	1.035.000 €	35.000 €			1.035.000 €	35.000 €	-1.000.000 €		35.000 €	35.000 €	300.000 €	300.000 €
7410	550.05 Véhicule									0 €	0 €	65.000 €	65.000 €
7422	550.11 Mainfarme									0 €	0 €	0 €	0 €
7422	550.12 Serveurs	827.500 €	248.886 €			827.500 €	248.886 €	31.000 €	-12.135 €	858.500 €	236.751 €	828.500 €	570.000 €
7422	550.13 Equipements de réseaux	503.000 €	661.600 €			503.000 €	661.600 €	612.300 €	923.600 €	1.115.300 €	1.585.200 €	3.175.400 €	940.900 €
7422	550.14 Installations téléphonie	251.000 €	336.000 €			251.000 €	336.000 €	111.000 €	228.816 €	362.000 €	564.816 €	1.645.000 €	803.000 €
7422	550.15 Ordinateurs et imprimantes personnels	2.048.895 €	1.533.668 €			2.048.895 €	1.533.668 €	741.500 €	-13.500 €	2.790.395 €	1.520.168 €	12.697.596 €	1.515.000 €
7440	550.16 Logiciels et bases de données	7.468.182 €	962.420 €			7.468.182 €	962.420 €	-3.758.611 €	236.555 €	3.709.571 €	1.198.975 €	1.847.635 €	1.364.673 €
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 55	12.173.577 €	3.792.574 €	0 €	0 €	12.173.577 €	3.792.574 €	-3.297.811 €	1.362.836 €	8.875.766 €	5.155.410 €	20.599.131 €	5.583.573 €
CHAPITRE 58	Remboursement de Capital												
	580.00 Remboursement partiel de la dotation à la Communauté française			7.500.000 €	7.500.000 €	7.500.000 €	7.500.000 €	0 €	0 €	7.500.000 €	7.500.000 €		
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 58	0 €	0 €	7.500.000 €	7.500.000 €	7.500.000 €	7.500.000 €	0 €	0 €	7.500.000 €	7.500.000 €	0 €	0 €
	TOTAUX GENERAUX POUR LES DEPENSES	150.256.224 €	68.490.104 €	7.500.000 €	7.500.000 €	157.756.224 €	75.990.104 €	-15.555.921 €	500.000 €	142.200.303 €	76.490.104 €	135.482.877 €	79.814.210 €
	SOLDE BUDGETAIRE		0 €				-7.500.000 €				-7.500.000 €		0 €

PROGRAMME JUSTIFICATIF

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

BUDGET 2021

Justificatif des recettes

Commentaire par article

Programme 01 – Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI.

A.B. 16.20.01 – Recettes fonctionnelles

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes générées par les activités de WBI.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

Activités du Centre Wallonie Bruxelles à Paris (recettes d'entrée de la salle de spectacle et subvention accordée aux Centres).

- Montant du crédit proposé : **145 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11 .01– Récupérations

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux diverses récupérations effectuées par WBI dans le cadre de son activité.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

1) Récupérations sur dépenses de personnel

Récupération du traitement des agents sous contrat WBI et qui sont détachés auprès de l'APEFE.

Récupération du traitement des agents sous contrat WBI et détachés dans d'autres institutions communautaires ou régionales.

Quote-part des agents dans les chèques –repas.

Subvention d'Actiris dans le cadre des programmes d'aide à l'emploi.

Récupération de la partie non justifiée des indemnités de postes des délégués.

Récupération auprès des assureurs en cas de sinistre ayant trait à un membre du personnel

2) Récupérations sur dépenses de logistique

Récupération des frais relatifs aux locaux mis à disposition de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Ristournes annuelles des assureurs.

3) Récupérations dans le cadre des actions WBI

Récupération de trop perçu dans le cadre de subventions octroyées par WBI.

Récupération de moyens dans le cadre des programmes de recherche cofinancés par le FNRS.

4) Recettes diverses

- Montant du crédit proposé : **2.610 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.02 – Recettes exceptionnelles

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Aucune recette exceptionnelle n'est connue, à ce stade, en 2021.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

AB 16.11.03– Dons et legs

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux recettes éventuelles provenant de dons et legs. Elles permettraient de financer les programmes inscrits à l'AB 33.00.06.09 du budget des dépenses. Toutefois, pour 2021, ce crédit n'est pas alimenté.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

AB 16.11.04 – Divers - Activités exceptionnelles

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux recettes éventuelles provenant de financements exceptionnels. Elles permettraient de financer les programmes inscrits à l'AB 01.00.02.08 du budget des dépenses. Toutefois, pour 2021, ce crédit n'est pas alimenté.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

AB 16.11.05 – Divers – Récupérations diverses

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux récupérations diverses réalisées par le B.I.J.

- Montant du crédit proposé : **120 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 26.10.01 – Intérêts sur placement

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux intérêts générés par les placements des liquidités de WBI.

- Montant du crédit proposé : **15 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

AB 26.10.02 – Intérêts bancaires

Ce crédit correspond aux intérêts perçus sur les comptes du B.I.J. (hors Commission européenne).

- Montant du crédit proposé : **1 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 02 – Produits de la vente d’objets patrimoniaux

A.B. 77.20.01 – Produits de la vente de biens mobiliers

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux produits de la vente d’actifs mobiliers de WBI.
En 2021, aucune vente de ce type n’est prévue.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d’euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Intervention du secteur public

A.B. 46.10.01 – Dotation de la RW

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret du 8 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit correspond à la dotation de la Région Wallonne.

- Montant du crédit proposé : **23.459 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.02 - Recttes relatives aux Programmes Européens et Internationaux

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées au BIJ par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes de soutien aux agences.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.40.03 - Divers

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les interventions suivantes :

- convention avec le Ministère de la Communauté française dans le cadre de l'attractivité de l'enseignement supérieur
- convention avec l'AWEX pour la mise en place du réseau des agents de liaison scientifique (ALS), dans le cadre du Plan Marshall.

- Montant du crédit proposé : **469 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.04 - Moyens transférés de la DO 32 du SPW

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les moyens relatifs aux projets cofinancés par l'UE dans le cadre des Programmes Interreg.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.11.01 – Contribution de la COCOF

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit correspond à la subvention octroyée par la Cocof à WBI pour la gestion des dossiers internationaux.

- Montant du crédit proposé : **252 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.01 – Dotation de la CF

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret du 9 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit correspond à la dotation de la Communauté Française de Belgique.

- Montant du crédit proposé : **39.833 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.24.02 – Recettes Relatives aux Programmes Européens et Internationaux

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées au BIJ par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes de soutien aux agences.

- Montant du crédit proposé : **5.051 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.24.03 – Ministère de la Communauté française

Ce crédit est destiné à recueillir l'intervention du Ministère de la Communauté française dans le cadre des frais de fonctionnement du B.I.J. et du programme BEL'J

- Montant du crédit proposé :
- Perception trésorerie : non réglementée **65 millier(s) d'euros**

Programme 04 – Recettes pour ordre

A.B. 08.10.01 - Divers

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives aux actions effectuées par WBI pour compte de tiers.

Ce crédit comprend les recettes relatives :

- aux dépenses liées aux implantations EIWB 1 et EIWB 2 refacturées à l'AWEX
- aux dépenses liées aux locaux du réseau à l'étranger et refacturées à l'AWEX
- à la gestion de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation à Paris pour l'AWEX, la COCOF et le SPW
- aux dépenses effectuées par le réseau de délégations Wallonie-Bruxelles ou par WBI pour compte de tiers

- Montant du crédit proposé : **2.300 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Programme 01 – Montant à payer aux personnes attachées à l'organisme.

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel, y compris les charges (cd)

Base légale, décrétales ou réglementaire :

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
- Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
- Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles International - carrière interne
- Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles international - carrière interne
- Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International
- Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (y compris les charges sociales) des agents statutaires et contractuels de WBI, tant dans le cadre de la carrière interne qu'externe.
Sa gestion est liée à l'approbation d'un plan annuel budgétisé.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **16.514 millier(s) EUR**
Liquidation : **16.514 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	16.514	16.514				
Totaux	16.514	16.514				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.11.03 – Indemnités couvrant des charges réelles.(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté ministériel du 13 décembre 1995. – relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement

Ce crédit est destiné à assurer :

- 1) le remboursement des frais de transport en commun domicile-lieu de travail des agents de WBI ;
- 2) le paiement de l'indemnité bicyclette pour les déplacements domicile-lieu de travail des agents de WBI ;
- 3) le remboursement des déplacements en transport en commun ou en véhicule personnel lors de missions de service en Belgique ;
- 4) le paiement des masses d'habillement du personnel d'accueil de WBI ;
- 5) l'octroi de titres-repas au personnel de WBI.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **790 millier(s) EUR**
Liquidation : **790 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	790	790				
Totaux	790	790				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.11.06 – B.I.J. - Frais de personnel (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre le remboursement des charges salariales d'un agent du BIJ mis à disposition par le Ministère de la Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **60 millier(s) EUR**
- Liquidation : **60 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	60	60				
Totaux	60	60				

- Liquidation trésorerie : non régleménté

A.B. 11.12.04 – Indemnités - Heures supplémentaires.(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires effectuées par les chauffeurs de WBI dans le cadre de leurs fonctions.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **40 millier(s) EUR**
- Liquidation : **40 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	40	40				
Totaux	40	40				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.20.01 – Provision pension (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
- Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

Ce crédit est destiné à couvrir la participation de WBI au régime des pensions instauré par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel statutaire. L'estimation des besoins pour 2021 correspond aux effectifs prévus.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.454 millier(s) EUR**
- Liquidation : **1.454 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	1.454	1.454				
Totaux	1.454	1.454				

- Liquidation trésorerie : non réglementé

A.B. 11.20.05 – Assurance complémentaire. Intervention patronale – carr ext.(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer l'assurance-groupe contractée par WBI en vue de garantir au personnel contractuel participant à la carrière extérieure une pension équivalente au personnel statutaire.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **140 millier(s) EUR**
Liquidation : **140 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	140	140				
Totaux	140	140				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 11.40.02 – Service social (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 portant approbation de l'affiliation de Wallonie-Bruxelles International au Service social des Services du Gouvernement wallon
- Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 modifiant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 16 janvier portant création d'un Service social des Services du Gouvernement wallon

Ce crédit est destiné à couvrir la participation de WBI au service social des Services du Gouvernement wallon. Cette quote-part permet aux agents de WBI d'en être bénéficiaires.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **130 millier(s) EUR**
Liquidation : **130 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	130	130				
Totaux	130	130				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.01 – Frais de bureau (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais :

- d'affranchissement (poste) et d'expédition par la valise diplomatique ;
- d'économat ;
- de téléphonie ;
- de cafeteria et approvisionnement des distributeurs ;
- de documentation ;
- de boissons (café, thé, eau) servies dans le cadre des réunions ;
- de participation au fonctionnement de la bibliothèque de l'EIWB 1 avec l'AWEX.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **435 millier(s) EUR**
- Liquidation : **435 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	435	435				
Totaux	435	435				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Gestion du contentieux (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consultance juridique ainsi que les déplacements éventuels dans le cadre de contentieux impliquant WBI tant en Belgique qu'à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **15 millier(s) EUR**
- Liquidation : **15 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	15	15				
Totaux	15	15				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03 – Autres prestations et travaux par tiers (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais :

- d'utilisation et de redevance du logiciel de paie ;
- d'honoraires du gestionnaire des implantations WBI ;
- d'assurances ;
- de consultance et de certification ISO ;
- de gestion des titres-repas ;
- de prestations de services pour le développement du site internet WBI ;
- de consultance en matière de rapportage financier et comptable ;
- d'honoraires du réviseur d'entreprise.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.011 millier(s) EUR**
- Liquidation : **1.092 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	1.011	1.092				
Totaux	1.011	1.092				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.04 – BIJ - Frais de fonctionnement (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit concerne les frais de fonctionnement du BIJ, cofinancés par WBI, le Ministère de la Communauté française ainsi que par la Commission européenne.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **208 millier(s) EUR**
- Liquidation : **208 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	208	208				
Totaux	208	208				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.07 – Formation professionnelle (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la formation du personnel WBI, par exemple dans la pratique des langues étrangères, de l'informatique ou dans des domaines spécifiques tels que les marchés publics.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **50 millier(s) EUR**
- Liquidation : **50 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	50	50				
Totaux	50	50				

- Liquidation trésorerie : Non réglé

A.B. 12.11.08 – Honoraires forfaitaires (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est actuellement pas utilisé par WBI.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglé

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 12.12.01 – Locaux et matériel (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir :

- les charges (eau, gaz, électricité,...), taxes et l'entretien de l'ensemble des locaux occupés par WBI (y compris les agences) ;
- le loyer de l'entrepôt contenant les archives de WBI ;
- l'acquisition, la location et l'entretien de matériel (photocopieurs, fax, téléphones, distributeurs, véhicules,...) ;
- le paiement de licences informatiques, la maintenance et locations de lignes.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.431 millier(s) EUR**
- Liquidation : **1.431 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	1.431	1.431				
Totaux	1.431	1.431				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 21.10.01 – Charges financières (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les charges d'intérêts relatives aux baux emphytéotiques de l'EIWB 1 et de l'EIWB 2 occupés par les services de WBI.

Ce crédit couvre également la charge d'intérêts incombant à WBI et relative au bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

Les amortissements de capital sont imputé sur l'AB 91.10.01

Enfin, les coûts bancaires liés aux opérations de WBI sont également repris sous ce crédit.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **755 millier(s) EUR**
- Liquidation : **755 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	755	755				
Totaux	755	755				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 21.10.02 – BIJ Charges financières (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les coûts bancaires liés aux opérations du BIJ.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 millier(s) EUR**
- Liquidation : **2 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	2	2				
Totaux	2	2				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 71.12.01 – Acquisition immobilières nouvelles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté. Aucune nouvelle acquisition n'est actuellement prévue

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiement				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.22.01 – Aménagement de bâtiments (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'aménagement des bâtiments EIWB 1 et EIWB 2.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **80 millier(s) EUR**
Liquidation : **80 millier(s) EUR**

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	80	80				
Totaux	80	80				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 74.22.02 – Aménagements bâtiments du B.I.J. (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Aucun aménagement n'est prévu en 2021 dans les bâtiments occupés par le B.I.J.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.22.03 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI notamment de l'équipement déclassé.

Des crédits sont également prévus pour le renouvellement du parc informatique et de la nécessaire adaptation de certains mobiliers datant de plus de dix ans.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **507 millier(s) EUR**
Liquidation : **507 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	507	507				
Totaux	507	507				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 74.22.04 – Mobilier et matériel du B.I.J.(cd)

Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les frais d'équipement en mobilier et matériel qui devraient être acquis en 2021 par le B.I.J.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **5 millier(s) EUR**
Liquidation : **5 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	5	5				
Totaux	5	5				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 91.10.01 – Amortissement d’emprunts (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les charges en capital relatives aux baux emphytéotiques de l’EIWB 1 et de l’EIWB 2 occupés par les services de WBI.

Ce crédit couvre également la charge en capital incombant à WBI du bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

Les charges d’intérêts sont imputée sur l’AB 21.10.01.01

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.386 millier(s) EUR**
Liquidation : **1.386 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	1.386	1.386				
Totaux	1.386	1.386				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 02 – Visibilité Wallonie-Bruxelles.

A.B. 12.11.01 – Visibilité internationale WB (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne au niveau international. Dans ce cadre, on peut citer la participation à des salons et foires internationales, la création et la diffusion de brochures, de dépliants ou autres documents promotionnels ainsi que l'édition du rapport d'activités annuel de WBI. Par ailleurs, des moyens sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux en termes d'outils de communication internes et externes.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **823millier(s) EUR**
- Liquidation : **813millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	823	813				
Totaux	823	813				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Visibilité internationale WB - subventions (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer diverses subventions octroyées dans le cadre de la visibilité Wallonie-Bruxelles.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
- Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 03 – Programme d'événements exceptionnels.

A.B. 12.11.01 – Evénements exceptionnels - CF (cd)

- Base légale, décrétales ou réglementaire : - Décret budgétaire

Le crédit inscrit est destiné au financement de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'exposition universelle de DUBAÏ.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **598 millier(s) EUR**
Liquidation : **598 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	598	598				
Totaux	598	598				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Evénements exceptionnels - RW(cd)

- Base légale, décrétales ou réglementaire : - Décret budgétaire

Aucun crédit n'est prévu en 2021 pour des événements exceptionnels.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

▪

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 04 - Représentation de la Communauté française à l'étranger.

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret budgétaire.

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (y compris les charges sociales) du personnel engagé sous contrat belge ou étranger dans le cadre des actions menées par WBI.

Ce personnel se distingue en trois grandes catégories :

1) Les agents de liaison académique et culturelle (ALAC)

Ce réseau se substitue au réseau des lecteurs et formateurs à l'étranger. Après évaluation, ses missions ont été redéfinies et élargies pour optimiser la rencontre des besoins des opérateurs, renforcer le réseau à l'étranger et consolider la place du français dans le monde. En termes stratégiques, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Développer une connaissance locale de l'enseignement supérieur et du monde culturel dans le pays d'accueil et créer un réseau local de contacts au service des EES et des opérateurs culturels;
- Assurer la promotion générale de notre enseignement supérieur, de la recherche et de ses opérateurs dans une optique de renforcement de son attractivité;
- Soutenir les démarches d'internationalisation des opérateurs académiques et culturels en facilitant le réseautage, la mobilité de leurs publics et les dispositifs de promotion.
- Assurer la fonction de veille sur les risques et les opportunités de coopération dans leurs domaines;
- Développer un portefeuille d'activités qui permet le rayonnement des opérateurs ciblés collectivement ou individuellement;
- Promouvoir Wallonie-Bruxelles en tant que collectivité publique et défendre ses intérêts et valeurs.

Ces agents basés dans des institutions académiques partenaires sont localisés au Brésil, Chili, Chine, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Royaume-Uni, Afrique du sud, Japon et Serbie.

2) le personnel local engagé dans les délégations et représentations à l'étranger (y compris l'octroi de titres-repas et le remboursement des frais de transport domicile-lieu de travail du personnel local de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris et du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris).

3) les Agents de Liaison Scientifique (ALS) sont chargés de promouvoir l'internationalisation de la recherche et de l'innovation dans leur pays d'affectation. Leur lettre de mission recouvre les objectifs suivants :

- promouvoir et faciliter les collaborations entre les acteurs de la recherche et de l'innovation de Wallonie-Bruxelles et ceux du pays partenaire ;
 - organiser une veille sur les opportunités et les potentialités de projets scientifiques et technologiques pouvant intéresser les opérateurs économiques ;
 - identifier des partenaires industriels et/ou financiers en vue de créer des partenariats bilatéraux et des spin-off communes ;
 - introduire de manière conjointe des projets de recherche auprès de bailleurs de fonds régionaux, nationaux, européens ou internationaux ;
 - aider à l'introduction de dossiers dans le cadre des sources de financement existant chez les partenaires étrangers ;
 - préparer les missions de prospection et de suivi des promoteurs de projets de recherche et d'innovation dans leur pays d'accréditation ; promouvoir et activer les programmes de mobilité des chercheurs (bourses d'excellence et de spécialisation notamment).
- Montant du crédit proposé : Engagement : **6.966 millier(s) EUR**
Liquidation : **6.966 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	6.966	6.966				
Totaux	6.966	6.966				

Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WBI.
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Ce réseau se compose de 15 délégations Wallonie-Bruxelles ayant statut diplomatique. Elles sont situées à Berlin, Bruxelles (Union Européenne), Bucarest, Dakar, Hanoï, Kinshasa, La Haye, Paris, Québec, Rabat, Tunis, Santiago du Chili, Genève et Varsovie. Par ailleurs, le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris travaille depuis plus de vingt ans au rayonnement des créateurs de Wallonie-Bruxelles dans l'hexagone. Il en va de même pour la délégation à Kinshasa, qui officie également en tant que centre culturel. WBI peut également compter sur 6 Bureaux Wallonie-Bruxelles gérés en partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) dans des pays du Sud (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Haïti et Rwanda), ainsi que sur un Bureaux de représentation à Lubumbashi. Enfin, dans le cadre du mouvement diplomatique, l'ouverture d'une représentation multi-services est prévues à Kigali ainsi que l'ouverture de deux postes de conseiller à Buenos Aires et Bogota.

Par ailleurs, quatre postes multi-services à Beijing, Londres, New York et Tokyo fonctionnent en collaboration avec l'AWEX.

Le crédit permet de couvrir :

- 1) les frais relevant du statut de la carrière extérieure (indemnités de poste, scolarité, indemnités de retour) ;
- 2) les frais de loyer des postes et des résidences y compris les charges ;
- 3) les assurances ;
- 4) les frais d'économat et de documentation.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **5.171 millier(s) EUR**
Liquidation : **5.171 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	5.171	5.171				
Totaux	5.171	5.171				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 84.22.01 – Aménagement de bâtiments (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'aménagement des bâtiments du réseau à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **80 millier(s) EUR**
Liquidation : **80 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	80	80				
Totaux	80	80				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 84.22.02 – Acquisition immobilières nouvelles (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Aucune nouvelle acquisition n'est actuellement programmée. Il n'est donc pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 84.22.03 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI notamment de l'équipement déclassé dans notre réseau à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **70 millier(s) EUR**
Liquidation : **70 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	70	70				
Totaux	70	70				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 05 - Secteur multilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - CF(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature à charge de WBI dans le cadre des actions multilatérales.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Depuis sa création, la FWB a fait de sa participation aux instances et aux événements de la Francophonie une priorité.

Les moyens prévus permettront :

- la prise en charge des frais de mission des représentants et/ou experts de la Communauté française aux réunions des instances des institutions de la Francophonie (OIF, AUF, TV5Monde, AIMF, Université Senghor, CONFEJES et CONFEMEN y compris aux Sommets de la Francophonie ;
- les actions de promotion et de visibilité de la FWB dans le cadre de la Francophonie, comme par exemple, la Journée internationale de la Francophonie (JIF) ou encore les Sommets de la Francophonie (projets en appui du Sommet);
- l'accueil de conférences internationales francophones de haut niveau et/ou d'événements francophones et/ou de réunions des partenaires francophones et/ou de visites officielles ;
- la représentation de la FWB à l'occasion d'événements organisés dans le cadre de la Francophonie comme, par exemple, les Jeux de la Francophonie
- la mise à disposition d'expertises de la FWB dans le cadre de la programmation de la Francophonie (ex :
- la mise à disposition d'un Conseiller à la Direction Education et Jeunesse de l'OIF (prise en charge des frais de logement à Paris)

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Comme on le sait la méthode multilatérale a tendance à remplacer de plus en plus les traditionnels rapports bilatéraux d'Etat à Etat. L'Union européenne en est un bel exemple. De plus en plus, les grandes questions relevant des Droits de l'Homme, de l'égalité des genres, de l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la culture (économie, social – dont égalité des genres, enfance, jeunesse, personnes handicapées, culture, éducation,...) sont traitées à ce niveau et font l'objet de directives ou conventions contraignantes pour les Etats.

Il est donc important que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à ces réunions en vue de défendre ses positions au sein de ces Organismes. Il s'agit ici du prolongement au niveau des organisations internationales de l'exercice des compétences communautaires ou plan interne au travers de la participation des Ministres ou fonctionnaires concernés.

La Communauté française couvre les frais d'affiliation du CSA à l'EPRA.

4) Coopération territoriale

La politique de cohésion de l'Union Européenne s'est fixé comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, pour renforcer la cohésion économique et sociale.

WBI coordonne pour la Wallonie et la Communauté française l' « Objectif 2 - Coopération territoriale européenne » de la politique de cohésion 2014-2020 de l'Union Européenne, objectif complémentaire à l'Objectif "1- Investissement pour la croissance et l'emploi.

Financé par le FEDER, il vise à promouvoir des solutions communes pour des autorités de différents pays et régions dans les domaines du développement urbain et rural, des relations économiques et de la mise en réseau des PME. La coopération est surtout axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau, les services de proximité, le tourisme et la culture.

La nouvelle période de programmation 2014-2021 est lancée et s'inscrit dans la stratégie 2021 qui vise à développer une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans ce cadre WBI continue à assumer les mêmes responsabilités que précédemment.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **250 millier(s) EUR**
Liquidation : **250 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	250	250				
Totaux	250	250				

- Liquidation trésorerie : Non réglémenté

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - RW(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Depuis les années 90, la Région wallonne s'implique dans le soutien à la Francophonie en synergie avec la FWB.

Les dépenses imputées sur ce crédit pour la Francophonie sont constituées des frais de participation de représentants de la Wallonie à diverses réunions des instances de la Francophonie comme, par exemple, la représentation de la Wallonie au Conseil d'orientation de l'IFDD (Institut francophone pour le Développement durable), organe subsidiaire de l'OIF dont le siège est à Montréal.

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Comme on le sait la méthode multilatérale a tendance à remplacer de plus en plus les traditionnels rapports bilatéraux d'Etat à Etat. L'Union européenne en est un bel exemple. De plus en plus de compétences régionales (économie, santé et affaires sociales, politique des handicapés, vieillissement, environnement, climat et énergies renouvelables, tourisme, transport, recherche-innovation, emploi) sont traitées à ce niveau et font l'objet de Directives ou Conventions contraignantes pour les Etats. Il est donc important que la Wallonie participe à ces réunions ainsi qu'aux grandes conférences de diverses agences de l'ONU, de l' Union européenne, ou de l'OCDE, en vue de défendre ses positions au sein de ces Organismes.

En septembre 2017, Wallonie-Bruxelles International (WBI) a mis en place le projet « Citoyens du Monde ». Par ce programme, WBI poursuit comme objectif l'ouverture des jeunes au monde des relations internationales et l'éducation aux principes des organisations internationales. Il vise à développer les aptitudes professionnelles des étudiants, à promouvoir les relations entre étudiants et encourager la compréhension, la coopération internationale, le respect mutuel et la diversité culturelle.

L'initiative vise à soutenir en Wallonie et à Bruxelles la participation d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à des exercices simulés de sessions/négociations internationales d'organisations internationales intergouvernementales ou non-gouvernementales ou dans des établissements publics internationaux ainsi que la participation à un concours de plaidoirie internationale. Ces compétitions touchent le droit civil, le droit pénal, le droit international public, le droit public et administratif et le droit du commerce international.

3) Coopération territoriale

La politique de cohésion de l'Union Européenne s'est fixé comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, pour renforcer la cohésion économique et sociale.

WBI coordonne pour la Wallonie et la Communauté française l'« Objectif 2 - Coopération territoriale européenne » de la politique de cohésion 2014-2020 de l'Union Européenne, objectif complémentaire à l'« Objectif 1- Investissement pour la croissance et l'emploi ».

Financé par le FEDER, il vise à promouvoir des solutions communes pour des autorités de différents pays et régions dans les domaines du développement urbain et rural, des relations économiques et de la mise en réseau des PME. La coopération est surtout axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau, les services de proximité, le tourisme et la culture.

La nouvelle période de programmation 2014-2021 est lancée et s'inscrit dans la stratégie 2021 qui vise à développer une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans ce cadre WBI continue à assumer les mêmes responsabilités que précédemment.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **118 millier(s) EUR**
Liquidation : **118 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	118	118				
Totaux	118	118				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions dans le domaine multilatéral - CF(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Les contributions volontaires et subventions octroyées par la FWB se ventilent selon les axes suivants :

- a) Programmation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) - Priorités de la FWB :
 1. Au titre de la Mission A « Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique » : Soutien au « Programme de valorisation et rayonnement du français » qui a notamment pour objectif de renforcer l'usage du français dans les organisations régionales et

internationales. Ce programme de stage, soutenu par la FWB depuis sa création en 2002, s'adresse plus particulièrement à des cadres administratifs et à des diplomates en leur proposant des formations certifiées afin de consolider leur maîtrise du français dans les enceintes diplomatiques. Son objectif final est de faire en sorte que l'influence des acteurs francophones soit accrue dans un contexte de diversité linguistique et culturelle, particulièrement au sein de l'UE. Par ailleurs, d'autres volets ont été développés et portent sur la traduction et l'interprétation, la sensibilisation (par le biais de l'Observatoire de la langue française, notamment) ainsi que sur un volet sportif (défense du français aux Jeux Olympiques).

2. Au titre de la Mission B « La paix, la démocratie et les droits de l'Homme », la FWB soutient la promotion de l'égalité f-h ainsi que la lutte contre le radicalisme violent (la FWB assure la coordination du réseau FrancoPrev dont elle a accueilli à deux reprises des réunions).
3. Au titre de la Mission C « Appui à l'éducation, à la formation à l'enseignement supérieur et à la recherche » :
 - a. « Initiative francophone pour la Formation à distance des Maîtres » (IFADEM) : co-piloté par l'OIF et l'AUF, ce projet se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français. IFADEM est destiné à des instituteurs en formation continue prioritairement en poste dans des zones rurales. Il s'appuie sur un dispositif hybride qui associe formation traditionnelle et utilisation des outils numériques. La FWB soutient IFADEM depuis sa création en 2009 (mise en œuvre avec l'appui de l'APEFE en RDC Katanga, Haïti et au Sénégal). Sa contribution est particulièrement appréciée et valorisée par les responsables du projet. La FWB n'aurait pu envisager seule son déploiement au sein d'IFADEM en RDC, Haïti et au Sénégal (effet de levier de la coopération multilatérale au profit de la coopération bilatérale).
 - b. Projet « Ecole et langues nationales en Afrique » (ELAN) : ÉLAN-Afrique est une offre francophone en matière d'enseignement bilingue. Cette initiative est née d'un partenariat entre l'OIF, maître d'œuvre du projet, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Agence française de Développement (AFD) et le Ministère français des Affaires étrangères et européennes (signature d'un accord cadre en septembre 2011). Elle vise à accompagner les pays d'Afrique subsaharienne francophones à développer une éducation au primaire de qualité et à faciliter l'implantation d'un enseignement bilingue alliant langues nationales et français pour tous les enfants, en particulier ceux des zones rurales, pour remédier à l'échec scolaire dû à la difficulté d'acquisition de la langue française.
- b) Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) : l'Agence universitaire de la Francophonie est une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde. Elle est l'opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. L'AUF vise à constituer une communauté universitaire internationale de langue française produisant du savoir et le transmettant. L'AUF compte 990 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres (universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique) réparties dans plus de 118 pays dont 16 établissements de la FWB. La FWB collabore plus particulièrement avec l'AUF pour la création d'un espace francophone de la valorisation de la recherche (collaboration avec WBI et le réseau LIEU) et la revalorisation du réseau francophone de l'innovation (FINNOV) pour favoriser les liens entre le monde académique et les opérateurs économiques.
- c) Soutien au volet « Apprentissage du français » de TV5 MONDE : outre la contribution statutaire à TV5 Monde (Ministère de la FWB), la FWB soutient les outils pédagogiques développés par TV5MONDE pour un meilleur apprentissage du français (collaboration notamment avec l'Institut des langues vivantes de l'UCL).
- d) Soutien à l'Université Senghor à Alexandrie :
 - a. Octroi de bourses pour des formations aux métiers du développement via des formations pluridisciplinaires et pluri-thématiques, plus particulièrement dans le cadre d'un « Master professionnel en Développement » qui se décline en sept spécialités en lien avec ce thème (bourses à des étudiants en provenance des 10 pays prioritaires de coopération de la FWB).
 - b. Soutien au programme de formations continues diplômantes mis en place, en partenariat avec l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie : "Diplôme universitaire sur l'administration et

l'organisation du travail parlementaire – Geoffrey Dieudonné » délivré à des administrateurs des assemblées nationales de pays francophones.

- e) CONFEMEN : mise à disposition, via l'APEFE, d'un chargé de programme (spécialiste en analyse des systèmes éducatifs) au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN basé à Dakar
- f) Contribution au Fonds commun et aux programmes de la CONFEJES en matière de sport et de jeunesse (prise en considération de l'expertise de la FWB).
- g) Soutien à la participation d'experts et de conférenciers de la FWB à des rencontres et/ou conférences et/ou colloques sur des thématiques relatives à la Francophonie.
- h) Soutien à la participation de représentants de pays du Sud à des réunions et/ou activités organisées par des associations francophones en partenariat avec un (ou plusieurs) des opérateurs de la Francophonie internationale.
- i) Soutien à des actions en faveur des professionnels du Sud ou encore à des actions de valorisation de la Francophonie dans les pays du Sud.
- j) Soutien à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) pour l'enseignement du et en français

2) Multilatéral mondial et Union européenne

La Communauté française fait partie du réseau EUNIC qui regroupe les instituts européens œuvrant en matière de relations culturelles internationales tels que l'Alliance française, le Goethe Institut, le British Council ou l'Institut Cervantès.

Une contribution, à titre propre, est octroyée par WBI à l'Académie de droit international de La Haye.

3) Coopération territoriale

Le crédit prévu est destiné à assurer le financement des structures de l'assistance technique des programmes INTERREG relevant de l'Objectif « Coopération territoriale européenne » ainsi que le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre de l'Eurométropole.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **872 millier(s) EUR**
Liquidation : **944 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	250	100	100	50		
Crédits 2021	872	844	28	50		
Totaux	1122	944	28	50		

- Liquidation trésorerie : Non réglé

A.B. 33.00.02 – Subventions dans le domaine multilatéral - RW(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

- a) Contributions volontaires à la programmation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) : Priorités :

- Au titre de la Mission C : Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche

Soutien au programme de Formation et d'insertion professionnelle des jeunes : le chômage et le sous-emploi sont des préoccupations majeures des jeunes et des États francophones. C'est en vue de répondre à cette préoccupation que le Programme de formation et d'insertion professionnelle de l'OIF a été mis en place. Dans ce contexte, la Wallonie a mis à disposition de l'institut francophone pour l'éducation et la formation (IFEFF), organe subsidiaire de l'OIF dont le siège est basé à Dakar, un spécialiste de programme en formation professionnelle et technique.

- Au titre de la mission D : Développement durable, économie et solidarité
 - IFDD (Institut de la Francophonie pour le Développement durable) : par ses contributions volontaires, la Wallonie entend contribuer à la mise en œuvre de la programmation de l'IFDD qui vise le renforcement des capacités nationales et le développement de partenariats dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable.
Cette volonté s'exprime très concrètement par des activités de renforcement des capacités dans des domaines tels que l'amélioration des conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable, la participation accrue des pays francophones en développement aux négociations internationales telles les Conventions relatives au changement climatique ou à la biodiversité ou encore le soutien au développement de pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie .
 - Réseau francophone de l'innovation (FINNOV) coordonné par l'OIF, à l'initiative de Wallonie-Bruxelles International. Ce réseau ambitionne de doter le monde francophone d'un espace de partage d'expérience et d'expertise réunissant les entreprises, le secteur public et les institutions d'enseignement supérieur dans une démarche d'innovation ouverte et de transfert de technologies et de savoir. Les porteurs d'initiatives, réseaux (clusters, entreprises, porteurs individuels, collectifs, etc.) peuvent ainsi participer à des communautés de travail sectorielles ou thématiques. Quatre secteurs stratégiques ont été identifiés : le secteur agro-alimentaire ; le secteur du numérique et de l'économie du savoir ; le secteur des technologies et de l'économie verte ; le secteur des industries culturelles et de l'économie de la culture. Collaboration avec WBI : publication d'un guide sur « L'intelligence artificielle dans l'art et les industries culturelles et créatives - Panorama des technologies, expertises et bonnes pratiques dans l'espace francophone ».
 - Programme « Entrepreneuriat des femmes et des jeunes » : Ce programme prévoit, notamment, d'accompagner les jeunes entrepreneurs et porteurs de projets qui souhaitent créer une entreprise par la mise en place de sessions d'incubation qui proposent plus particulièrement une formation à l'entrepreneuriat, y compris aux outils numériques, un tutorat, une aide au développement de plans d'affaires ou encore un appui juridique et comptable.

- b) Contribution volontaire à l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) : la Wallonie soutient, depuis 2014, les actions menées par l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), opérateur de la Francophonie pour la coopération technique municipale. Les interventions menées par l'AIMF ont pour volonté de répondre aux préoccupations des collectivités locales (actions concrètes qui impliquent les différents acteurs de terrain en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, d'électrification solaire, d'équipements sportifs, de modernisation des infrastructures scolaires ou encore de développement économique).
- c) Soutien à des modules de formation en appui à la programmation de l'Université Senghor : parallèlement à ses activités strictement académiques, l'Université Senghor inclut dans son plan stratégique la mise en place de modules de formation continue menés en partenariat avec d'autres acteurs de la Francophonie institutionnelle, comme l'IFDD ou l'AIMF. Ces modules constituent également des cercles d'échanges d'expérience au sein desquels peuvent être valorisées les différentes expériences et bonnes pratiques en matière de développement durable. On notera parmi les pays bénéficiaires desdites formations les cadres de bon nombre de pays prioritaires pour Wallonie-Bruxelles comme le Bénin, le Burkina Faso, Haïti, la République Démocratique du Congo, le Maroc, la Tunisie, le Rwanda ou encore le Sénégal.
- d) Soutien au Programme de Promotion de l'entreprenariat des Jeunes (PPEJ) mis en œuvre par la CONFEJES lequel, d'une part, organise des formations aux métiers de l'entreprise à destination des jeunes et, d'autre part, finance la création de micro-entreprises, permettant ainsi l'auto-financement d'activités génératrices de revenus pour cette partie de la population particulièrement vulnérable.

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Depuis plus 1990, une coopération structurée a été mise en place avec l'Organisation internationale du Travail et plus précisément avec son centre international de formation établi à Turin (le CIF OIT). Un programme de coopération est renouvelé tous les deux ans dont les priorités reposent sur l'Afrique et la région des Grands Lacs.

Depuis 2000, la Région wallonne est engagée avec la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) dans un programme de lutte contre la désertification en reboisant des zones sahéliennes. Cette coopération se concrétise depuis 2013 par la mise à disposition d'un expert affecté au programme Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

Depuis 2010, WBI met à disposition de candidats africains, des bourses de formation professionnelle à l'ERAIFT de Kinshasa (institution Unesco de catégorie 2 traitant de foresterie et aménagement des territoires tropicaux dans le contexte du changement climatique).

Dans ce même contexte de la lutte contre le changement climatique, la Belgique est devenue membre en 2013 de l'agence internationale des Energies renouvelables (basée à Abu Dhabi), la Région wallonne suit les travaux de cette agence et s'implique dans le programme de travail via un programme centré sur les bioénergies.

En 2016, il est par ailleurs proposé que WBI s'associe à hauteur de 50% au financement d'un projet de « Global Atlas IRENA » mené dans le cadre de l'Agence internationale pour les Energies renouvelables, contribution qui se traduit par la mise à disposition d'un expert wallon.

Une contribution, à titre propre, est octroyée par WBI à l'Association pour les Nations Unies.

3) Coopération territoriale

Le crédit est destiné à assurer le financement des structures de l'assistance technique des programmes INTERREG relevant de l'Objectif « Coopération territoriale européenne » ainsi que le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre de LEADER (Liens entre actions pour le développement de l'économie rurale).

WBI soutient, via ce programme, les « groupes d'action locale » (GAL) dans leurs actions pour améliorer leur gouvernance et mobiliser leur potentiel de développement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.671 millier(s) EUR**
Liquidation : **1.608 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	1.671	1.608	63			
Totaux	1.671	1.608	63			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.033 – Actions cofinancées par l’Union européenne (DO34) – RW (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux moyens transférés de la D.O. 34 dans le cadre des projets cofinancés par l’Union européenne et relevant de l’Objectif Coopération territoriale européenne – Interreg V.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 35.40.01 – Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

La Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie d’un certain nombre d’institutions ou d’organisations internationales pour lesquelles des cotisations sont payées en sa qualité de membre ou dans le cadre desquelles elle collabore au financement de projets ciblés.

Les cotisations se détaillent de la façon suivante :

1) Francophonie

- Contribution à la Conférence des Ministres de l’Education, de la Jeunesse et des Sports des pays d’expression française (siège à Dakar) – CONFEJES ;
- Contribution à l’Organisation internationale de la Francophonie : indexation annuelle de 1,5%.

2) Multilatéral

A l’UNESCO, la Communauté française verse une contribution au Fonds pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel et au Fonds international pour la diversité culturelle, ainsi qu’une cotisation au Groupe francophone de l’UNESCO.

WBI se charge également du versement de la contribution de la Communauté française à l’International Holocaust Remembrance Alliance.

Une contribution, à titre propre, est octroyée par WBI à l’Association belge francophone pour les Nations unies et à l’Académie de droit international de La Haye.

3) Organisations européennes

Contribution au Fonds européen de la Jeunesse du Conseil de l'Europe.

Quote-part Communauté française dans le GECT EUROMETROPOLE.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **4.280 millier(s) EUR**
Liquidation : **4.280 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	4.280	4.280				
Totaux	4.280	4.280				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 35.40.02 – Cotisations à divers organismes multilatéraux - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

La Wallonie fait partie d'un certain nombre d'institutions ou d'organisations internationales pour lesquelles des cotisations sont payées en sa qualité de membre ou dans le cadre desquelles elle collabore au financement de projets ciblés. Dans le premier cas on peut citer l'UNESCO (Fonds du Patrimoine mondial), la Mission Opérationnelle transfrontalière (MOT), le Groupement européen de Coopération transfrontalière (GECT) de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, le Groupement européen de Coopération transfrontalière (GECT) de la Grande Région.

1) Multilatéral

UNESCO - Contribution au Fonds pour le patrimoine mondial culturel et naturel;

Cotisation au Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement durable.

2) Organisations européennes

Cotisation à la Mission Opérationnelle transfrontalière (MOT) ;

Cotisation au Groupement européen de Coopération transfrontalière (GECT) de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai ;

- Cotisation au GECT Grande Région
- Montant du crédit proposé : Engagement : **172 millier(s) EUR**
Liquidation : **172 millier(s) EUR**

engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	172	172				
Totaux	172	172				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 06 - Secteur bilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral- CF(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations données par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Fédération Wallonie-Bruxelles repose sur 71 accords (33 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud). Plusieurs de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- l'organisation de séminaires ;
- l'organisation de manifestations de visibilité telles que participation aux journées de la Francophonie, à la fête du 27 septembre, de semaines de cinéma, de grandes manifestations, la circulation d'expositions itinérantes, etc ;
- l'organisation des volets des commissions mixtes dans les compétences de la CF ;
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers ;
- l'organisation de manifestations en partenariat avec les pays assumant la présidence du Conseil de l'UE ;
- les frais d'édition de publications promotionnelles ;
- le soutien aux activités des délégués dans les compétences de la CF ;
- le soutien aux activités culturelles des lecteurs ;
- l'achat et l'envoi de matériel didactique à nos partenaires étrangers ;
- la participation aux activités du réseau EUNIC ;
- la participation au Plan d'action pour le français dans les institutions européennes ;
- mise à disposition d'une licence de consultation du site « cairn » permettant la consultation des collections de près de 300 revues francophones en sciences humaines aux universités abritant un lecteur
- prise en charge des déplacements des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Communauté française.

W.B.I. adoptera une approche sélective en fonction des axes prioritaires de la nouvelle note de politique internationale. Il sera veillé à un équilibre entre partenaires en développement d'une part et pays/régions développés et émergents d'autre part.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.043 millier(s) EUR**
Liquidation : **1.043 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	1.043	1.043				
Totaux	1.043	1.043				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral – RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toutes natures exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 58 accords (28 au sein de l'UE, 17 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays Arabes et enfin 9 dans les autres pays du Sud).

La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du Nord (ou émergents) basé sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- l'organisation des volets de compétence régionale des commissions mixtes ;
- l'organisation de séminaires soit en Wallonie, soit à l'étranger dans les compétences régionales (notamment en partenariat avec l'AWEX) ;
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers, en particulier lors de rencontres avec les opérateurs des pôles de compétitivité ou des pouvoirs publics wallons ;
- l'édition de publications promotionnelles ;
- le soutien aux activités des délégations dans les compétences régionales ;
- la prise en charge des déplacements des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Région wallonne ;
- les opérations annuelles de promotion au Centre WB de Paris de secteurs relevant des compétences régionales.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **402 millier(s) EUR**
Liquidation : **360 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	42	42				
Crédits 2021	402	318	84			
Totaux	444	360	84			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral- CF(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Communauté française repose sur 71 accords (33 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays Arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud). Plusieurs de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du Nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du Sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles dans les compétences de la CF (culture, enseignement, recherche) que ce soit en application des programmes de travail des commissions mixtes ou hors accord ;
- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords ou hors accords ;
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : ELKT, antennes d'EUNIC à l'étranger...

W.B.I. adoptera une approche sélective en fonction des axes prioritaires de la nouvelle note de politique internationale. Il sera veillé à un équilibre entre partenaires en développement d'une part et pays/régions développés et émergents d'autre part. Il sera également veillé à honorer prioritairement les engagements pris vis-à-vis des partenaires étrangers.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.250 millier(s) EUR**
Liquidation : **1.976 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	2.250	1.976	274			
Totaux	2.250	1.976	274			

- Liquidation trésorerie : Non régleménté

A.B. 33.00.02 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral- RW(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 58 accords (27 au sein de l'UE, 17 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et 9 dans les autres pays du Sud).

La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du Nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du Sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie dans les compétences régionales que ce soit en application des programmes de travail des commissions mixtes ou hors accord (en ce compris les missions et accueils en recherche appliquée, les mensualités de recherche, de stage dans quasi tous les programmes bilatéraux) ;

- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords ou hors accords ;
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : Eurométropole, antennes d'EUNIC à l'étranger...
- le soutien à des projets bilatéraux transfrontaliers.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.800 millier(s) EUR**
Liquidation : **1.495 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	1.800	1.495	305			
Totaux	1.800	1.495	305			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.01 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral- CF(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux. Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation de base 33.00.01

- Montant du crédit proposé : Engagement : **128 millier(s) EUR**
Liquidation : **114 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	128	114	14			
Totaux	128	114	14			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.02 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral- RW(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux. Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation de base 33.00.02

- Montant du crédit proposé : Engagement : **218 millier(s) EUR**
Liquidation : **218 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	218	218				
Totaux	218	218				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 07 - Politiques sectorielles.

A.B. 01.00.01 – Cocof (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit est destiné à couvrir les actions menées et/ou instruites par WBI dans le cadre des financements octroyés par la Cocof. Ces actions sont établies sur base d'instructions données par la Cocof.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **252 millier(s) EUR**
Liquidation : **252 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	252	252				
Totaux	252	252				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles- CF(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret du 11 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
 - Décret du 30 juin 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Les politiques sectorielles couvrent les domaines suivants :

1. Culture - Audiovisuel

a) Edition-Littérature-Langue Française

Des collectivités d'éditeurs sont mises en place pour des Foires du livre à travers le monde et ce, en collaboration avec l'AWEX et/ou Bruxelles Export (interventions dans les frais d'inscriptions, location du stand et aménagement de celui-ci). Nous soutenons également la participation du service de la Promotion des lettres du Ministère aux différents salons littéraires.

b) Cinéma-audiovisuel

En collaboration avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBI réalise des ouvrages de référence en matière de cinéma. Lorsqu'un film est en sélection dans un festival prioritaire, WBI prend en charge le tirage et sous-tirage des copies. Celles-ci sont ensuite entreposées à la Cinémathèque royale de Belgique permettant la programmation de films lors de festivals de films européens, francophones ou à l'occasion de rétrospectives.

c) Arts visuels

WBI produit ou acquiert des droits relatifs à des expositions. Ce crédit prend également en charge les honoraires des concepteurs ou des commissaires d'expositions.

d) Théâtre et danse

Des invitations d'opérateurs et distributeurs étrangers sont organisées afin de leur présenter nos créations et capacités dans le domaine du théâtre. D'autre part, WBI organise avec WBT/D, le service danse de la Fédération et Charleroi/Danses la promotion internationale de ses chorégraphies.

e) Agences

WBI et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont mis sur pied des agences (WBIimages, WBMusique, WBThéâtre/Danse, WBDesign Mode, WBArchitecture) dont la mission consiste à promouvoir les opérateurs de Wallonie et de Bruxelles sur la scène internationale, principalement sur les marchés organisés à l'étranger.

2. Aide aux acteurs de la solidarité

L'Accord de coopération signé le 1 juillet 2002 par les Gouvernements de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Région wallonne ainsi que le Collège de la COCOF crée le CWBCI (Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale), espace commun de réflexion réunissant les catégories le plus largement représentatives des acteurs francophones et germanophones de la coopération bilatérale indirecte : universités, partenaires sociaux, villes et communes, Réseau d'Education au Développement, Conseil de l'Education et de la Formation ou encore le Rat für Entwicklungszusammenarbeit. Sans préjudice des compétences fédérales en la matière, le CWBCI est chargé de formuler, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique de coopération au développement. Les crédits prévus sont destinés à assurer le fonctionnement de ce conseil (secrétariat exécutif, traduction, envoi, étude), ainsi que certaines missions d'évaluation des projets (co)financés par WBI. Ces crédits sont destinés au suivi (appui-conseil) des projets de partenariat au développement en cours.

3. Education et formation à l'étranger et Recherche-Enseignement supérieur

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau des Agents de liaison académique et culturelle (ALAC), des moyens sont consacrés à la prise en charge d'allocations et autres avantages liés à leur fonction. Les moyens prévus permettent le développement du réseautage local, la réalisation d'un programme annuel d'activités dans les différents volets de leur mission, leurs formations et évaluations ainsi que les missions d'identification liées aux postes en Afrique du Sud et du Japon. En outre, des moyens sont consacrés à la réalisation d'un programme annuel d'activités dans les différents volets de leur mission.

Dans le cadre des programmes de travail avec les partenaires de la relation bilatérale mais également au travers de programmes de bourses déliés d'une relation bilatérale, des moyens sont prévus pour assurer les frais de mobilité à l'envoi et à l'accueil liés aux bourses de recherche, de spécialisation, de renforcement des compétences linguistiques et des stages professionnels. En outre, le crédit est aussi utilisé pour assurer la mise en œuvre des programmes de renforcement de l'apprentissage du français dans nos universités pour futurs professeurs de français et étudiants tout comme pour le stage du français dans les relations internationales à destination des diplomates et cadres administratifs étrangers de haut niveau. En outre, le crédit est aussi destiné à la collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont destinée à soutenir le processus de renforcement des capacités administratives locales en RDC par l'accueil en stage

dans les administrations et OIP de la FWB pour une durée de 3/4 mois des futurs cadres de haut niveau. Enfin, il est également utilisé pour développer des outils de communication pour les diplômés et chercheurs en quête de mobilité internationale ainsi que pour renforcer et amplifier certains programmes de mobilité.

Dans le cadre de l'attractivité et de la promotion de l'enseignement supérieur sont réalisés :

- un site de présentation à destination des étudiants étrangers ;
- des brochures, du matériel promotionnel (sacs, panneaux,...) à destination des étudiants étrangers ;
- l'organisation de missions ministérielles ou autres dédiées à cette promotion ;
- des participations aux missions princières ;
- des participations à des salons extra européens de l'étudiant et des professionnels de l'enseignement supérieur ;
- des participants aux visites d'Etat et l'organisation de séminaires ou autres activités lors de ces différentes missions.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.403 millier(s) EUR**
Liquidation : **3.302 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	300	300				
Crédits 2021	3.403	3.002	401			
Totaux	3.703	3.302	401			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles- RW(cd)

- Base légale, décréte ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Les politiques sectorielles se subdivisent de la façon suivante :

Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes de stages pour fonctionnaires étrangers venus acquérir une expertise auprès des administrations et OIP wallons. Ils sont consacrés aux frais de logements pris en charge par WBI. En outre, ce crédit est destiné à prendre en charge dans le cadre des programmes de travail avec les partenaires de la relation bilatérale les frais de mobilité entrante et assurances diverses liés aux bourses de stages professionnels en matière de santé. Enfin, ce crédit est aussi destiné à prendre en charge les frais d'assurances santé et rapatriement des boursiers entrants et sortants des projets d'excellence en lien direct avec les pôles de compétitivité wallons.

Autres

Les crédits prévus à cette rubrique couvrent des dépenses de toute nature dans les compétences régionales, en particulier dans les domaines de l'environnement et de la recherche, ainsi qu'en ce qui concerne les licences d'armes (missions à l'étranger, documentation, traduction).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **520 millier(s) EUR**
Liquidation : **446 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	520	446	74			
Totaux	520	446	74			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles CF(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles

Les politiques sectorielles couvrent les domaines suivants :

Culture - Audiovisuel

1. Aide à la Décentralisation Culturelle : Cette ligne budgétaire permet aux partenaires culturels reconnus par la Communauté française de programmer au cours de leur saison des spectacles internationaux de qualité. Cette aide vise également à favoriser les échanges culturels.
2. Festivals en Wallonie et à Bruxelles : WBI soutient l'organisation de festivals internationaux en Wallonie et à Bruxelles. Ce programme permet d'intervenir dans les frais de cachet et/ou d'accueil d'artistes étrangers. WBI met en oeuvre 2 programmes spécifiques facilitant la mise en marché des opérateurs culturels à savoir les accueils de programmeurs et les missions de prospections.
3. Soutien spécifique aux opérateurs culturels (guichet unique culture) – Arts de la scène (musique, danse, théâtre) et arts visuels : Ce budget permet de soutenir les artistes de Wallonie et de Bruxelles dans les frais de mobilité lors de manifestations prioritaires dans le monde. WBI s'appuie sur une commission consultative composée d'experts.
4. Cinéma : Lorsqu'un film est sélectionné dans un festival international prioritaire, WBI peut prendre en charge les frais de déplacement du réalisateur et pour certaines manifestations avec présence d'un marché, du producteur. La liste des festivals prioritaires a été établie en concertation avec la profession, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et WBIImages.
5. Arts visuels : WBI soutient des galeries afin de promouvoir nos artistes dans les foires internationales ainsi que la mobilité d'artistes dans le cadre de résidences à l'étranger. WBI s'appuie sur une commission consultative composée d'experts.
6. Edition-Littérature-Langue Française : Aide à la traduction de livres de sciences humaines.

Aide aux acteurs de la solidarité

Le crédit est destiné principalement au soutien des projets des ONG ainsi qu'aux projets de sensibilisation à la solidarité internationale pour le développement. Il prévoit en outre un appui à la campagne 11.11.11. L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 5 sous-programmes mis en oeuvre conjointement par la Fédération et par la Wallonie, par appels à projets publiés annuellement.

- 1- Programme de cofinancement des ONG de développement en soutien à la constitution de leur apport financier propre pour des projets bénéficiant d'un financement majoritaire de la DGD ou de l'UE ;
- 2- Programme de cofinancement des ONG de développement de projets présentés par les ONG seules ou en partenariat ;
- 3- Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par les pouvoirs locaux de la Région wallonne, les organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs, les mutualités ainsi que les Hautes écoles et Ecoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- 4- Programme de cofinancement de projets d'éducation et de sensibilisation, en Wallonie et à Bruxelles, à la solidarité internationale pour le développement mis en oeuvre par les catégories de promoteurs mentionnées ci-dessus ;
- 5- Programme de cofinancement de projets de coopération au développement présentés par des associations de solidarité internationale de Wallonie-Bruxelles issues de la migration.

Education et formation à l'étranger - Enseignement supérieur et recherche

1. Bourses de spécialisation et de recherche : Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des commissions mixtes permanentes tenues dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que d'accords de coopération scientifique. Leur objectif est de permettre l'accès à des formations de niveau troisième cycle prioritairement, de second cycle accessoirement, organisées dans les universités de Wallonie et de Bruxelles. Les bénéficiaires sont généralement appelés à rejoindre ensuite le corps académique. WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles et d'avantages liés au séjour. La prise en charge des billets d'avion est prévue dès lors que les pays visés appartiennent à la zone Sud. Les bourses de spécialisation sont d'une durée variant de 10 à 12 mois, ces bourses sont allouées en vue de l'accomplissement de programmes de spécialisation, de doctorat ou de post-doctorat. Une attention particulière est accordée aux bourses dites de « co-tutelle » destinées à des doctorants venant de pays d'Afrique subsaharienne. Ces bourses ont pour objectif le renforcement institutionnel du corps académique de l'université d'origine. Par le biais de ces bourses, le doctorant maintient un contact permanent avec l'université locale par le biais notamment de séjours alternativement dans l'un et l'autre pays.
2. Bourses d'excellence « IN.WBI » et « WBI.WORLD » : Ce programme s'adresse aux doctorants et post-doctorants de Wallonie-Bruxelles dans le sens de l'envoi dans les universités étrangères et aux post-doctorants pour ce qui concerne l'accueil dans nos universités. Ses objectifs principaux sont l'appui au développement des pôles de compétitivité wallons, la mise en évidence de nos atouts sur le plan de l'enseignement et de la recherche au niveau mondial ainsi que le développement de la coopération universitaire. Si les thématiques liées aux pôles de compétitivité appellent une attention particulière, les sciences fondamentales et sciences humaines sont également concernées par le programme. Tant à l'accueil qu'à l'envoi, indemnités, billets d'avion et avantages pécuniaires divers sont pris en charge par WBI. Compte tenu de l'évaluation positive de ce programme, l'ensemble du dispositif qui concerne la Région comme la Communauté s'élève à 507 mensualités pour les bourses « World WBI » et 231 pour les bourses « In-WBI ».
3. Bourses de stages professionnels : Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des commissions mixtes permanentes tenues dans le cadre des accords bilatéraux. Elles sont en phase directe avec les projets de coopération acceptés en commissions mixtes. Elles visent principalement les pays du Sud. WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles, avantages divers liés au séjour et, selon les cas, par la mise à disposition de logements. Elles sont généralement de courte durée, variant de 1 à 3 mois, et s'adressent à des professionnels amenés à séjourner en Communauté française notamment dans nos universités, centres de recherche, milieux culturels et éducatifs.
4. Stages pour fonctionnaires : Alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, ces stages financés par WBI sont organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Communauté française, l'Awex, le BIJ. Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral. Il est à noter qu'en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie, des bourses sont allouées à des futurs diplômés de l'Ecole supérieure francophone d'administration (ESFAM) à Sofia. Les stages, d'une durée de 1 à 3 mois, sont financés par WBI par l'octroi de mensualités de bourses et par la prise en charge du logement. Le crédit est aussi destiné à développer la collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont destinée à soutenir le processus de renforcement des capacités administratives locales en RDC par l'accueil en stage dans les administrations et OIP de la FWB pour une durée de 3/4 mois des futurs cadres de haut niveau. L'expérience pourra être étendue aux autres pays prioritaires de la coopération avec l'Afrique et Haïti. WBI prend en charge l'ensemble des coûts liés à ce stage (indemnité, logement, billets d'avion).

5. Bourses d'été dans le domaine de la langue française : Chaque année, environ 218 bourses sont allouées à des ressortissants étrangers originaires majoritairement des pays d'Europe occidentale, centrale et orientale mais aussi d'Amérique du Nord (Canada, Québec, Louisiane), des pays du Maghreb, d'Israël, de Palestine. Ces bourses sont allouées à des pays partenaires, soit en application d'accords bilatéraux, ou dans le cadre d'événements majeurs. Nos universités en Communauté française ont acquis une expertise de reconnaissance internationale dans l'organisation et le contenu des stages. Ils sont de trois types : le perfectionnement de la langue française, la didactique du français langue étrangère et le français de relations internationales. Dans le cadre de ce troisième type de programme, les stagiaires sont soit diplomates ou cadres administratifs dans des départements en charge des relations bilatérales ou multilatérales. Les boursiers perçoivent une indemnité de bourse. Les frais d'inscription et de logement sont pris en charge par WBI également.
6. Bourses en organisations internationales : Ce programme s'adresse aux jeunes diplômés désireux de proposer dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme leur expertise à une organisation internationale publique dont l'objet est en lien avec les compétences de la Communauté française mais pas exclusivement. Il permet en outre de se familiariser avec le fonctionnement d'une organisation internationale et de développer du réseautage.
7. Assistants de langue française : En application d'accords bilatéraux et sur base de réciprocité, des assistants de langue séjournent durant une année académique dans des écoles secondaires. Ils sont appelés à accompagner le professeur titulaire du cours de langue en tant qu'auxiliaires de conversation, tout en ayant la possibilité d'approfondir leur connaissance de la langue du pays d'accueil et sa culture. Les échanges concernent l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni. Ces programmes s'adressent aux diplômés et étudiants ayant réussi au minimum deux années d'études dans l'enseignement supérieur, quelles que soient les filières de formation. S'agissant d'un programme basé sur la réciprocité, le processus de financements croisés est d'application. WBI prend dès lors en charge l'accueil des assistants de langue étrangère dans nos écoles en allouant des indemnités de bourses. Le billet d'avion de nos assistants de langue française à l'étranger est pris en charge par WBI. Le financement de leur séjour est du ressort des pays partenaires.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **7.508 millier(s) EUR**
Liquidation : **6.811 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	500	500				
Crédits 2021	7.508	6.311	500	697		
Totaux	8.008	6.811	500	697		

- Liquidation trésorerie : Non réglémenté

A.B. 33.00.02 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles RW(cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles

Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes « stages IFAG » et « stages pour fonctionnaires ». Les stages IFAG sont alloués en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie. Ces stages en entreprises d'une durée de trois mois maximum sont accordés aux futurs diplômés de l'Institut Francophone d'Administration et de Gestion à Sofia. Ces bourses ont pour objectif la création de contacts entre des entreprises situées en Région wallonne et des partenaires économiques et commerciaux des pays représentés par les stagiaires. Il est à noter que la très grande majorité d'entre eux provient de pays d'Europe centrale et orientale. Les candidats ainsi que les entreprises sont sélectionnés par l'AWEX.

Les stages pour fonctionnaires, alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, sont financés par WBI et organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AWEX et le BIJ. Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Depuis 2009, un programme de stages en entreprises en Europe pour futurs diplômés a été mis en œuvre. Les objectifs de celui-ci sont de permettre aux jeunes de niveau master d'acquérir une première expérience professionnelle dans une entreprise étrangère dans l'optique de susciter des contacts futurs entre entreprises et centres de recherches locaux et wallons au départ de l'expérience vécue par les candidats. Tout stage en lien avec les pôles de compétitivité sont prioritaires. Ces stages sont d'une durée d'un à trois mois. WBI prend en charge les mensualités de bourse et le titre de transport aller/retour.

Depuis 2009, un programme de soutien des jeunes et futurs créateurs d'entreprises a été mis en œuvre. Le programme « envol à l'international » poursuit les objectifs suivants : soutenir le rayonnement international des futures ou toutes jeunes entreprises dans les secteurs en lien avec pôles de compétitivité, contribuer à l'attractivité de l'environnement économique régional, promouvoir l'infrastructure de Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'accompagner le jeune créateur dans sa recherche de partenaires économiques potentiels et de s'immerger dans un marché étranger avec une approche de curiosité culturelle. Ces stages sont d'une durée de 1 à 2 semaines. WBI prend en charge la bourse ainsi qu'une participation à l'achat du titre de transport aller/retour.

Ce crédit est également consacré à allouer des bourses en application des programmes de travail issus des commissions mixtes permanentes tenues dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que d'accords de coopération scientifique en lien direct avec les compétences régionales.

Dans le cadre du programme d'excellence « WBI.World » et « In.WBI », des moyens sont consacrés pour accorder 72 mensualités supplémentaires aux projets avec un accent plus marqué sur la recherche industrielle appliquée dans les thématiques des pôles de compétitivité wallons.

Ce crédit permet également de soutenir les jeunes diplômés désireux de proposer dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme leur expertise à une organisation internationale publique dont l'objet est en lien avec les compétences de la Région wallonne. Il permet en outre de se familiariser avec le fonctionnement d'une organisation internationale et de saisir les opportunités d'emploi. WBI prend en charge les indemnités de bourses et les billets d'avion.

Aide aux acteurs de la solidarité

Une ligne budgétaire d'aide humanitaire d'urgence est disponible afin de répondre aux besoins en cas de catastrophe naturelle ou sociale.

Autres

Ces moyens permettent d'octroyer des subventions dans le cadre des activités de la « plate-forme recherche » mise en place au sein de W.B.I.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **974 millier(s) EUR**
Liquidation : **702 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	974	702	272			
Totaux	974	702	272			

- Liquidation trésorerie : Non réglémenté

A.B. 33.00.03 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles RW(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 5 sous-programmes mis en œuvre conjointement par la Fédération et par la Wallonie, par appels à projets publiés annuellement.

1- Programme de cofinancement des ONG de développement en soutien à la constitution de leur apport financier propre pour des projets bénéficiant d'un financement majoritaire de la DGD ou de l'UE ;

2- Programme de cofinancement des ONG de développement de projets présentés par les ONG seules ou en partenariat ;

3- Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par les pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, les organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs, les mutualités ainsi que les Hautes écoles et Ecoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

4- Programme de cofinancement de projets d'éducation et de sensibilisation, en Wallonie-Bruxelles, à la solidarité internationale pour le développement mis en œuvre par les catégories de promoteurs mentionnées ci-dessus ;

5- Programme de cofinancement de projets de coopération au développement présentés par des asbl de solidarité internationale de Wallonie-Bruxelles issues de la migration ;

Parallèlement à ces 5 sous-programmes, il convient de mentionner que WBI assure :

- le doublement du programme « Partenaires » de la ligne Sud de l'Opération 11.11.11, menée en Wallonie et à Bruxelles par le CNCND

- la mise à disposition d'un budget géré par le CNCND, en appui direct à des partenaires du Sud dans le cadre du programme « Citoyenneté et démocratie » de la ligne Sud de l'Opération 11.11.11.

Par ailleurs, ce crédit permet d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'APEFE et de financer le fonctionnement de la CASIW (Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne). Antenne de Wallonie Bruxelles International installée à Namur depuis 2004, la Cellule d'appui pour la Solidarité internationale wallonne (CASIW) joue un rôle d'appui-conseil pour divers acteurs dont la coopération internationale ne constitue pas toujours la vocation première. Les informations données concernent aussi bien l'organisation de la coopération internationale en Belgique, les possibilités de financement, le développement de partenariats au Nord et au Sud, les formations, stages, emploi dans la solidarité internationale,... L'accompagnement d'acteurs peut aussi se faire à plus long terme notamment dans l'élaboration et le suivi des projets, la gestion de leurs institutions, la formation des membres en gestion de cycle de projet et l'organisation d'événements en tant que collaborateur ou facilitateur. Le deuxième axe de travail vise la création de synergies, réseaux et partenariats entre les acteurs de terrain de la solidarité internationale.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.458 millier(s) EUR**
Liquidation : **2.902 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	2.000	1.169	831			
Crédits 2021	3.458	1.800	933	658	67	
Totaux	5.458	2.969	1.764	658	67	

- Liquidation trésorerie : Non réglé

A.B. 52.10.01 – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles Cf (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux. Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.02 – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux. Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B.74.22.01 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à de l'achat de matériel dans le cadre des actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.22.02 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cd)

- Base légale, décrétaie ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à de l'achat de matériel dans le cadre des actions menées par la Région wallonne. Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 08 - Dépenses particulières

A.B. 01.00.01 – Ristourne et non-valeurs (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

▪

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 01.00.02 – BIJ – Divers – Activités exceptionnelles (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

▪

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021						
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 09 - Activités du BIJ

AB 12.11.01 – Activités du Centre de Ressources SALTO (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses du Centre de Ressources SALTO, et n'est pas alimenté en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

▪

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Programmes internationaux W.B.I. – Région wallonne (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses des programmes internationaux de W.B.I. – Région wallonne dont EURODYSSÉE

- Montant du crédit proposé : Engagement : **39 millier(s) EUR**
Liquidation : **39 millier(s) EUR**

▪

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	39	39				
Totaux	39	39				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 12.11.03 – Activités EURODESK (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit ne sera plus alimenté en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 12.11.04 – Activités Programme Européen – Chapitre 2 – Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire
- Montant du crédit proposé : Engagement : **200 millier(s) EUR**
Liquidation : **200 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	200	200				
Totaux	200	200				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 12.11.05 – Programmes internationaux W.B.I. – Communauté française (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses des programmes internationaux de W.B.I. – Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **126 millier(s) EUR**
Liquidation : **126 millier(s) EUR**
-

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	126	126				
Totaux	126	126				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 12.11.06 – Activité CES

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses accordées dans le cadre du Programme Corps de Solidarité Européen.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **60 millier(s) EUR**
Liquidation : **60 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	60	60				
Totaux	60	60				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.01 – Activités du Programme Jeunesse en Action(cd)

- Base légale, décréte ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvrait les projets du Programme Jeunesse en Action, année 2013, qui est actuellement clôturé.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2020	0	0				
Crédits 2020	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.02 – Contribution MCF dans les Activités BEL’J (cd)

- Base légale, décréte ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées au BIJ dans le cadre du programme BEL’J financé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **20 millier(s) EUR**
Liquidation : **20 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	20	20				
Totaux	20	20				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.03 – Programmes internationaux W.B.I. – Communauté française (cd)

- Base légale, décréte ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des programmes internationaux de W.B.I. – Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **604 millier(s) EUR**
Liquidation : **604 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	604	604				
Totaux	604	604				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.04 – Programmes internationaux W.B.I. – Région wallonne (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des programmes internationaux de W.B.I. – Région wallonne.

En 2021, cette AB couvrira également le programme EUODYSSÉE. Depuis 1987, la Région wallonne confie à l'Union wallonne des Entreprises la gestion du volet « accueil des stagiaires étrangers en entreprises wallonnes » dans le cadre du programme EUODYSSÉE. L'UWE intervient également à la demande de WBI dans la mise en œuvre du volet « envoi de stagiaires wallons à l'étranger » ainsi que dans le cadre d'actions de promotion du programme, de prospection de partenaires et de réunions des instances de gestion du programme. Le programme EUODYSSÉE permet un échange réciproque de jeunes de 18 à 30 ans, résidant en Wallonie, dans le cadre de la réalisation d'un stage dans une entreprise d'une des Régions d'Europe participant au programme

- Montant du crédit proposé : Engagement : **583 millier(s) EUR**
Liquidation : **583 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	583	583				
Totaux	583	583				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.05 – Programmes internationaux W.B.I. – COCOF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des programmes internationaux de W.B.I. – COCOF. Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.06 – Programmes découlant des dons et legs (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.07 – Activités du Centre de Ressources SALTO (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des activités du Centre de Ressources SALTO.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
Liquidation : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.08 – Activités Programme Européen – Chapitre 2 – Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les projets du Programme Jeunesse en Action

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.208 millier(s) EUR**
Liquidation : **2.400 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	192	192				
Crédits 2021	2.208	2.208				
Totaux	2.400	2.400				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 33.00.09 – Corps de Solidarité Européen.

- Base légale, décrétole ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre du Programme Corps de Solidarité Européen

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.657 millier(s) EUR**
Liquidation : **2.050 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	583	583				
Crédits 2021	1.657	1.467	190			
Totaux	2.240	2.050	190			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 10 – Dépenses pour ordre

A.B. 03.10.02 – Divers (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à utiliser les recettes perçues par l'A.B. **08.10.01**

Ce crédit comprend les dépenses relatives :

- aux implantations EIWB 1 et EIWB 2 refacturées à l'AWEX
- aux locaux du réseau à l'étranger et refacturées à l'AWEX
- à la gestion de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation à Paris pour l'AWEX, la COCOF et le SPW
- à l'intervention de la Communauté germanophone dans les dépenses de la délégation à Berlin
- aux dépenses effectuées par le réseau de Délégations Wallonie-Bruxelles ou par WBI pour compte de tiers.

Le montant du crédit sera identique à celui de 2020.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.300 millier(s) EUR**
Liquidation : **2.300 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2021	2022	2023	2024	Exercices ultérieurs
Encours <2021	0	0				
Crédits 2021	2.300	2.300				
Totaux	2.300	2.300				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

UAP	WBI	Type de reporting	Échéance
N°BCE	810888623	RE projet de budget initial	Exercice concerné
			2021

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

Ministre	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	AB		Code fonctionnel	Libellé	en €		en €		Commentaires
					N°	SS N°			Budget initial 2021		Budget initial 2020		
									Ordre	Ordre	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	
								PROGRAMME 01 - Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme	25.013.000,00	25.094.000,00	24.912.000,00	24.897.000,00	
								Titre Ier DEPENSES COURANTES					
41		01	11	11	01		01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	16.514.000,00	16.514.000,00	16.537.000,00	16.537.000,00	
41		01	11	11	03		01130	Indemnités couvrant des charges réelles	790.000,00	790.000,00	790.000,00	790.000,00	
41		01	11	11	06		01130	BIJ - Frais de personnel	60.000,00	60.000,00	299.000,00	299.000,00	
41		01	11	12	04		01130	Indemnités - Heures supplémentaires	40.000,00	40.000,00	20.000,00	20.000,00	
41		01	11	20	01		01130	Provision pension (part patronale)	1.454.000,00	1.454.000,00	1.434.000,00	1.434.000,00	
41		01	11	20	05		01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	140.000,00	140.000,00	140.000,00	140.000,00	
41		01	11	40	02		01130	Service social	130.000,00	130.000,00	130.000,00	130.000,00	
41		01	12	11	01		01130	Frais de bureau	435.000,00	435.000,00	429.000,00	414.000,00	
41		01	12	11	02		01130	Gestion du contentieux	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	
41		01	12	11	03		01130	Autres prestations et travaux par tiers	1.011.000,00	1.092.000,00	960.000,00	960.000,00	
41		01	12	11	04		01130	BIJ - Frais de fonctionnement	208.000,00	208.000,00	214.000,00	214.000,00	
41		01	12	11	07		01130	Formation professionnelle	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	
41		01	12	11	08		01130	Honoraires forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
41		01	12	12	01		01130	Locaux et matériel	1.431.000,00	1.431.000,00	1.359.000,00	1.359.000,00	
41		01	21	10	01		01130	Charges financières	755.000,00	755.000,00	825.000,00	825.000,00	
41		01	21	10	02		01130	BIJ - Charges financières	2.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00	
								TOTAL DEPENSES COURANTES	23.035.000,00	23.116.000,00	23.204.000,00	23.189.000,00	
								Titre II DEPENSES EN CAPITAL					
41		01	71	12	01		01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
41		01	74	22	01		01130	Aménagement de bâtiments	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00	
41		01	74	22	02		01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	
41		01	74	22	03		01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	507.000,00	507.000,00	322.000,00	322.000,00	
41		01	74	22	04		01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	
41		01	91	10	01		01130	Amortissement d'emprunts	1.386.000,00	1.386.000,00	1.301.000,00	1.301.000,00	
								TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	1.978.000,00	1.978.000,00	1.708.000,00	1.708.000,00	
								PROGRAMME 02 - Visibilité Wallonie-Bruxelles	823.000,00	813.000,00	874.000,00	827.000,00	
								Titre Ier DEPENSES COURANTES					
41		02	12	11	01		01130	Visibilité internationale WB	823.000,00	813.000,00	874.000,00	827.000,00	
41		02	12	11	02		01130	Visibilité internationale WB - subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	
								TOTAL DEPENSES COURANTES	823.000,00	813.000,00	874.000,00	827.000,00	
								PROGRAMME 03 - Programme d'évènements exceptionnels	598.000,00	598.000,00	330.000,00	330.000,00	
								Titre Ier DEPENSES COURANTES					
41		03	12	11	01		01130	Evénements exceptionnels - CF	598.000,00	598.000,00	330.000,00	330.000,00	
41		03	12	11	02		01130	Evénements exceptionnels - RW	0,00	0,00	0,00	0,00	
								TOTAL DEPENSES COURANTES	598.000,00	598.000,00	330.000,00	330.000,00	

							PROGRAMME 04 - Représentation de la Communauté française et de la Région wallonne à l'étranger	12.287.000,00	12.287.000,00	11.533.000,00	11.533.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES				
41		04	11	11	01	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	6.966.000,00	6.966.000,00	6.273.000,00	6.273.000,00
41		04	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.171.000,00	5.171.000,00	5.110.000,00	5.110.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	12.137.000,00	12.137.000,00	11.383.000,00	11.383.000,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
41		04	84	22	01	01130	Aménagements de bâtiments	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00
41		04	84	22	02	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00
41		04	84	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	70.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	150.000,00	150.000,00	150.000,00	150.000,00
							PROGRAMME 05 - Secteur multilatéral	7.363.000,00	7.372.000,00	6.922.000,00	7.188.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES				
41		05	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	250.000,00	250.000,00	250.000,00	250.000,00
41		05	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	118.000,00	118.000,00	150.000,00	135.000,00
41		05	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	872.000,00	944.000,00	921.000,00	1.014.000,00
41		05	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.671.000,00	1.608.000,00	1.270.000,00	1.458.000,00
41		05	33	00	03	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	0,00	0,00	0,00	0,00
41		05	35	40	01	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.280.000,00	4.280.000,00	4.158.000,00	4.158.000,00
41		05	35	40	02	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	172.000,00	172.000,00	173.000,00	173.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	7.363.000,00	7.372.000,00	6.922.000,00	7.188.000,00
							PROGRAMME 06 - Secteur bilatéral	5.841.000,00	5.206.000,00	5.808.000,00	5.229.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES				
41		06	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.043.000,00	1.043.000,00	1.043.000,00	1.043.000,00
41		06	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	402.000,00	360.000,00	402.000,00	360.000,00
41		06	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.250.000,00	1.976.000,00	2.250.000,00	1.976.000,00
41		06	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	1.800.000,00	1.495.000,00	1.800.000,00	1.561.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	5.495.000,00	4.874.000,00	5.495.000,00	4.940.000,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
41		06	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	128.000,00	114.000,00	107.000,00	93.000,00
41		06	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	218.000,00	218.000,00	206.000,00	196.000,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	346.000,00	332.000,00	313.000,00	289.000,00
							PROGRAMME 07 - Politiques sectorielles	16.115.000,00	14.435.000,00	15.518.000,00	13.852.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES				
41		07	01	00	01	01130	COCOF	252.000,00	252.000,00	252.000,00	252.000,00
41		07	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	3.403.000,00	3.302.000,00	3.263.000,00	3.163.000,00
41		07	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	520.000,00	466.000,00	332.000,00	306.000,00
41		07	33	00	01	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	7.508.000,00	6.811.000,00	7.239.000,00	6.542.000,00
41		07	33	00	02	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	974.000,00	702.000,00	974.000,00	702.000,00
41		07	33	00	03	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.458.000,00	2.902.000,00	3.458.000,00	2.887.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	16.115.000,00	14.435.000,00	15.518.000,00	13.852.000,00

							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
41		07	52	10	01		01130 Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0,00	0,00		
41		07	52	10	02		01130 Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0,00	0,00		
41		07	74	22	01		01130 Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0,00	0,00		
41		07	74	22	02		01130 Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0,00	0,00		
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00
							PROGRAMME 08 - Dépenses particulières	0,00	0,00	0,00	0,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES				
		08	01	00	01		01130 Ristournes et non-valeurs	0,00	0,00		
		08	01	00	02		01130 BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0,00	0,00		
							TOTAL DEPENSES COURANTES	0,00	0,00	0,00	0,00
							PROGRAMME 09 - Activités du BIJ	5.497.000,00	6.082.000,00	4.743.000,00	5.093.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES				
41		09	12	11	01		01130 Activités Centre de Ressource SALTO	0,00	0,00	0,00	0,00
41		09	12	11	02		01130 Programmes internationaux WBI - RW	39.000,00	39.000,00	39.000,00	39.000,00
41		09	12	11	03		01130 Activités EURODESK	0,00	0,00	0,00	0,00
41		09	12	11	04		01130 Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	200.000,00	200.000,00	150.000,00	150.000,00
41		09	12	11	05		01130 Programmes internationaux WBI - CF	126.000,00	126.000,00	147.000,00	147.000,00
41		09	12	11	06		01130 Activités CES	60.000,00	60.000,00	10.000,00	10.000,00
41		09	33	00	01		01130 Activités du programme Jeunesse en Action	0,00	0,00	0,00	0,00
41		09	33	00	02		01130 Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
41		09	33	00	03		01130 Programmes internationaux WBI - CF	604.000,00	604.000,00	604.000,00	604.000,00
41		09	33	00	04		01130 Programmes internationaux WBI - RW	583.000,00	583.000,00	583.000,00	583.000,00
41		09	33	00	05		01130 Programmes internationaux WBI - COCOF	0,00	0,00	0,00	0,00
41		09	33	00	06		01130 Programmes découlant des dons et legs	0,00	0,00	0,00	0,00
41		09	33	00	07		01130 Activités Centre de Ressource SALTO	0,00	0,00	0,00	0,00
41		09	33	00	08		01130 Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	2.208.000,00	2.400.000,00	2.390.000,00	2.540.000,00
41		09	33	00	09		01130 Corps de Solidarité Européen	1.657.000,00	2.050.000,00	800.000,00	1.000.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	5.497.000,00	6.082.000,00	4.743.000,00	5.093.000,00

UAP	WBI	Type de reporting	Échéance
N°BCE	81088623	RE projet de budget initial	Exercice concerné 2021

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

Ministre	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	en €		Commentaires
									Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	
PROGRAMME 01 - Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme								25.013.000,00	25.094.000,00		
Titre Ier DEPENSES COURANTES											
DI	01	11	11	01		01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	16.514.000,00	16.514.000,00		
DI	01	11	11	03		01130	Indemnités couvrant des charges réelles	790.000,00	790.000,00		
DI	01	11	11	06		01130	BIJ - Frais de personnel	60.000,00	60.000,00		
DI	01	11	12	04		01130	Indemnités - Heures supplémentaires	40.000,00	40.000,00		
DI	01	11	20	01		01130	Provision pension (part patronale)	1.454.000,00	1.454.000,00		
DI	01	11	20	05		01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	140.000,00	140.000,00		
DI	01	11	40	02		01130	Service social	130.000,00	130.000,00		
DI	01	12	11	01		01130	Frais de bureau	435.000,00	435.000,00		
DI	01	12	11	02		01130	Gestion du contentieux	15.000,00	15.000,00		
DI	01	12	11	03		01130	Autres prestations et travaux par tiers	1.011.000,00	1.092.000,00		
DI	01	12	11	04		01130	BIJ - Frais de fonctionnement	208.000,00	208.000,00		
DI	01	12	11	07		01130	Formation professionnelle	50.000,00	50.000,00		
DI	01	12	11	08		01130	Honoraires forfaitaires	0,00	0,00		
DI	01	12	12	01		01130	Locaux et matériel	1.431.000,00	1.431.000,00		
DI	01	21	10	01		01130	Charges financières	755.000,00	755.000,00		
DI	01	21	10	02		01130	BIJ - Charges financières	2.000,00	2.000,00		
TOTAL DEPENSES COURANTES								23.035.000,00	23.116.000,00		
Titre II DEPENSES EN CAPITAL											
DI	01	71	12	01		01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00		
DI	01	74	22	01		01130	Aménagement de bâtiments	80.000,00	80.000,00		
DI	01	74	22	02		01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	0,00	0,00		
DI	01	74	22	03		01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	507.000,00	507.000,00		
DI	01	74	22	04		01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	5.000,00	5.000,00		
DI	01	91	10	01		01130	Amortissement d'emprunts	1.386.000,00	1.386.000,00		
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL								1.978.000,00	1.978.000,00		
PROGRAMME 02 - Visibilité Wallonie-Bruxelles								823.000,00	813.000,00		
Titre Ier DEPENSES COURANTES											
DI	02	12	11	01		01130	Visibilité internationale WB	823.000,00	813.000,00		
DI	02	12	11	02		01130	Visibilité internationale WB - subventions	0,00	0,00		
TOTAL DEPENSES COURANTES								823.000,00	813.000,00		
Titre II DEPENSES EN CAPITAL											
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL								0,00	0,00		
PROGRAMME 03 - Programme d'événements exceptionnels								598.000,00	598.000,00		
Titre Ier DEPENSES COURANTES											
DI	03	12	11	01		01130	Evénements exceptionnels - CF	598.000,00	598.000,00		
DI	03	12	11	02		01130	Evénements exceptionnels - RW	0,00	0,00		
TOTAL DEPENSES COURANTES								598.000,00	598.000,00		
Titre II DEPENSES EN CAPITAL											
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL								0,00	0,00		
PROGRAMME 04 - Représentation de la Communauté française et de la Région wallonne à l'étranger								12.287.000,00	12.287.000,00		
Titre Ier DEPENSES COURANTES											
DI	04	11	11	01		01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	6.966.000,00	6.966.000,00		
DI	04	12	11	01		01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.171.000,00	5.171.000,00		
TOTAL DEPENSES COURANTES								12.137.000,00	12.137.000,00		
Titre II DEPENSES EN CAPITAL											
DI	04	84	22	01		01130	Aménagements de bâtiments	80.000,00	80.000,00		
DI	04	84	22	02		01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00		
DI	04	84	22	03		01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	70.000,00	70.000,00		
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL								150.000,00	150.000,00		
PROGRAMME 05 - Secteur multilatéral								7.363.000,00	7.372.000,00		
Titre Ier DEPENSES COURANTES											
DI	05	12	11	01		01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	250.000,00	250.000,00		
DI	05	12	11	02		01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	118.000,00	118.000,00		
DI	05	33	00	01		01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	872.000,00	944.000,00		
DI	05	33	00	02		01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.671.000,00	1.608.000,00		
DI	05	33	00	03		01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	0,00	0,00		
DI	05	35	40	01		01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.280.000,00	4.280.000,00		
DI	05	35	40	02		01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	172.000,00	172.000,00		
TOTAL DEPENSES COURANTES								7.363.000,00	7.372.000,00		
Titre II DEPENSES EN CAPITAL											
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL								0,00	0,00		
PROGRAMME 06 - Secteur bilatéral								5.841.000,00	5.206.000,00		
Titre Ier DEPENSES COURANTES											
DI	06	12	11	01		01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.043.000,00	1.043.000,00		
DI	06	12	11	02		01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	402.000,00	360.000,00		
DI	06	33	00	01		01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.250.000,00	1.976.000,00		

DI		06	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	1.800.000,00	1.495.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	5.495.000,00	4.874.000,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
DI		06	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	128.000,00	114.000,00
DI		06	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	218.000,00	218.000,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	346.000,00	332.000,00
							PROGRAMME 07 - Politiques sectorielles	16.115.000,00	14.435.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
DI		07	01	00	01	01130	COCOF	252.000,00	252.000,00
DI		07	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	3.403.000,00	3.302.000,00
DI		07	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	520.000,00	466.000,00
DI		07	33	00	01	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	7.508.000,00	6.811.000,00
DI		07	33	00	02	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	974.000,00	702.000,00
DI		07	33	00	03	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.458.000,00	2.902.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	16.115.000,00	14.435.000,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
DI		07	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0,00	0,00
DI		07	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0,00	0,00
DI		07	74	22	01	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0,00	0,00
DI		07	74	22	02	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0,00	0,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00
							PROGRAMME 08 - Dépenses particulières	0,00	0,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
DI		08	01	00	01	01130	Ristournes et non-valeurs	0,00	0,00
DI		08	01	00	02	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0,00	0,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	0,00	0,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
		08					TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00
							PROGRAMME 09 - Activités du BIJ	5.497.000,00	6.082.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
DI		09	12	11	01	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0,00	0,00
DI		09	12	11	02	01130	Programmes internationaux WBI - RW	39.000,00	39.000,00
DI		09	12	11	03	01130	Activités EURODESK	0,00	0,00
DI		09	12	11	04	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	200.000,00	200.000,00
DI		09	12	11	05	01130	Programmes internationaux WBI - CF	126.000,00	126.000,00
DI		09	12	11	06	01130	Activités CES	60.000,00	60.000,00
DI		09	33	00	01	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0,00	0,00
DI		09	33	00	02	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20.000,00	20.000,00
DI		09	33	00	03	01130	Programmes internationaux WBI - CF	604.000,00	604.000,00
DI		09	33	00	04	01130	Programmes internationaux WBI - RW	583.000,00	583.000,00
DI		09	33	00	05	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0,00	0,00
DI		09	33	00	06	01130	Programmes découlant des dons et legs	0,00	0,00
DI		09	33	00	07	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0,00	0,00
DI		09	33	00	08	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	2.208.000,00	2.400.000,00
DI		09	33	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	1.657.000,00	2.050.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	5.497.000,00	6.082.000,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
		09					TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00
							PROGRAMME 10 - Dépenses pour ordre	2.300.000,00	2.300.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
DI		10	03	10	02	01130	Divers	2.300.000,00	2.300.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	2.300.000,00	2.300.000,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
		10					TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	75.837.000,00	74.187.000,00
							TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	73.363.000,00	71.727.000,00
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	2.474.000,00	2.460.000,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	75.837.000,00	74.187.000,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	3.836.000,00	3.836.000,00
							TOTAL CODES 0X	2.300.000,00	2.300.000,00
							TOTAL CODES 8X	150.000,00	150.000,00
							TOTAL CODES 9X	1.386.000,00	1.386.000,00
							RESULTAT SEC DEPENSES	72.001.000,00	70.351.000,00

Vu pour être annexé au projet de décret

Pierre-Yves JEHOLET

Ministre-Président

Frédéric DAERDEN

Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

Bénédicte LINARD

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Caroline DESIR

Ministre de l'Enseignement obligatoire

